

# RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

Edition 2018



**SANOFI**  
*Empowering Life*



# RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2018

## Sommaire

<b>1 COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDÉS CONDENSÉS.....</b>	<b>1</b>
BILANS CONSOLIDÉS — ACTIF .....	1
BILANS CONSOLIDÉS — CAPITAUX PROPRES ET PASSIF.....	2
COMPTES DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS .....	3
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL .....	4
TABLEAUX DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS.....	5
TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS .....	8
NOTES ANNEXES – SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2018 .....	10
PRéAMBULE .....	10
A/ Bases de préparation des comptes semestriels et principes comptables .....	10
B/ Éléments significatifs du premier semestre 2018 .....	25
C/ Evénements postérieurs au 30 juin 2018 .....	50
<b>2 RAPPORT SEMESTRIEL D’ACTIVITÉ .....</b>	<b>51</b>
A/ Évènements marquants du premier semestre 2018 .....	51
B/ Évènements postérieurs au 30 juin 2018.....	55
C/ Comptes consolidés du premier semestre 2018 .....	56
D/ Facteurs de risques et transactions entre parties liées .....	82
E/ Perspectives.....	82
F/ Annexe – Portefeuille de recherche & développement.....	84
<b>3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES .....</b>	<b>86</b>
<b>4 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL.....</b>	<b>87</b>

# 1 COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDÉS CONDENSÉS

## BILANS CONSOLIDÉS — ACTIF

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2018	31 décembre 2017 <sup>(a)</sup>
Immobilisations corporelles	B.2.	9 470	9 579
Écarts d'acquisition	B.3.	44 828	40 264
Autres actifs incorporels	B.3.	22 436	13 080
Participations dans des sociétés mises en équivalence	B.5.	2 964	2 847
Autres actifs non courants	B.6.	3 133	3 364
Impôts différés actifs		4 478	4 291
<b>Actif non courant</b>		<b>87 309</b>	<b>73 425</b>
Stocks		7 364	6 818
Clients et comptes rattachés	B.7.	6 602	7 216
Autres actifs courants		2 477	2 005
Trésorerie et équivalents de trésorerie	B.9.	7 493	10 315
<b>Actif courant</b>		<b>23 936</b>	<b>26 354</b>
Actifs destinés à être cédés ou échangés	B.21.	1 533	34
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>112 778</b>	<b>99 813</b>

(a) Y compris les impacts de la nouvelle norme IFRS 15 sur la comptabilisation du chiffre d'affaires (voir note A.1.2.).

Les notes jointes en pages 10 à 50 font partie intégrante des comptes semestriels consolidés condensés.

## BILANS CONSOLIDÉS — CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2018	31 décembre 2017 <sup>(a)</sup>
Capitaux propres - Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi		56 197	58 070
Capitaux propres - Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants		164	169
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>B.8.</b>	<b>56 361</b>	<b>58 239</b>
Emprunts à long terme - partie à plus d'un an	<b>B.9.</b>	22 788	14 326
Passifs non courants liés à des regroupements d'entreprises et à des intérêts non contrôlants	<b>B.11.</b>	1 018	1 026
Provisions et autres passifs non courants	<b>B.12.</b>	8 949	9 154
Impôts différés passifs		3 784	1 605
<b>Passif non courant</b>		<b>36 539</b>	<b>26 111</b>
Fournisseurs et comptes rattachés		4 582	4 633
Passifs courants liés à des regroupements d'entreprises et à des intérêts non contrôlants	<b>B.11.</b>	450	343
Provisions et autres passifs courants		8 422	9 212
Emprunts à court terme et part à court terme de la dette à long terme	<b>B.9.</b>	6 153	1 275
<b>Passif courant</b>		<b>19 607</b>	<b>15 463</b>
Passifs relatifs aux actifs destinés à être cédés ou échangés	<b>B.21.</b>	271	—
<b>TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>112 778</b>	<b>99 813</b>

(a) Y compris les impacts de la nouvelle norme IFRS 15 sur la comptabilisation du chiffre d'affaires (voir note A.1.2.).

Les notes jointes en pages 10 à 50 font partie intégrante des comptes semestriels consolidés condensés.

## COMPTES DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Note	Au 30 juin 2018 (6 mois)	Au 30 juin 2017 (6 mois) <sup>(a)</sup>	Au 31 décembre 2017 (12 mois) <sup>(a)</sup>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>B.20.4.</b>	<b>16 074</b>	<b>17 324</b>	<b>35 072</b>
Autres revenus		533	519	1 149
Coûts des ventes		(5 265)	(5 671)	(11 613)
<b>Marge brute</b>		<b>11 342</b>	<b>12 172</b>	<b>24 608</b>
Frais de recherche et développement		(2 755)	(2 667)	(5 472)
Frais commerciaux et généraux		(4 819)	(5 054)	(10 072)
Autres produits d'exploitation	<b>B.15.</b>	323	173	237
Autres charges d'exploitation	<b>B.15.</b>	(165)	(71)	(233)
Amortissements des incorporels	<b>B.3.</b>	(999)	(990)	(1 866)
Dépréciations des incorporels	<b>B.4.</b>	(101)	(12)	(293)
Ajustement de la juste valeur des compléments de prix	<b>B.6.</b> <b>B.11.</b>	10	(100)	(159)
Coûts de restructuration et assimilés	<b>B.16.</b>	(607)	(364)	(731)
Autres gains et pertes, litiges	<b>B.17.</b>	(67)	(7)	(215)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>2 162</b>	<b>3 080</b>	<b>5 804</b>
Charges financières	<b>B.18.</b>	(202)	(218)	(420)
Produits financiers	<b>B.18.</b>	97	95	147
<b>Résultat avant impôts et sociétés mises en équivalence</b>		<b>2 057</b>	<b>2 957</b>	<b>5 531</b>
Charges d'impôts	<b>B.19.</b>	(297)	(612)	(1 722)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		75	27	85
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé hors activité Santé animale échangée ou destinée à être échangée</b>		<b>1 835</b>	<b>2 372</b>	<b>3 894</b>
Résultat net de l'activité Santé Animale échangée ou destinée à être échangée <sup>(b)</sup>		—	4 421	4 643
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>1 835</b>	<b>6 793</b>	<b>8 537</b>
Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants		57	64	121
<b>Résultat net consolidé - Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi</b>		<b>1 778</b>	<b>6 729</b>	<b>8 416</b>
Nombre moyen d'actions en circulation (en millions)	<b>B.8.7.</b>	1 247,8	1 260,3	1 256,9
Nombre moyen d'actions après dilution (en millions)	<b>B.8.7.</b>	1 254,9	1 270,6	1 266,8
- Résultat de base par action (en euros)		1,42	5,34	6,70
- Résultat de base par action (en euros) hors activité Santé animale échangée ou destinée à être échangée		1,42	1,83	3,00
- Résultat dilué par action (en euros)		1,42	5,30	6,64
- Résultat dilué par action (en euros) hors activité Santé animale échangée ou destinée à être échangée		1,42	1,82	2,98

(a) Y compris les impacts de la nouvelle norme IFRS 15 sur la comptabilisation du chiffre d'affaires (voir note A.1.2.).

(b) En 2017, le gain réalisé sur la cession de l'activité Santé Animale est présenté séparément en application de la norme IFRS 5, Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées (voir note D.36. aux états financiers consolidés au 31 décembre 2017).

Les notes jointes en pages 10 à 50 font partie intégrante des comptes semestriels consolidés condensés.

## ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

(en millions d'euros)	Note	Au 30 juin 2018 (6 mois)	Au 30 juin 2017 <sup>(a)</sup> (6 mois)	Au 31 décembre 2017 <sup>(a)</sup> (12 mois)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>1 835</b>	<b>6 793</b>	<b>8 537</b>
<i>Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi</i>		1 778	6 729	8 416
<i>Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants</i>		57	64	121
<b>Autres éléments du résultat global :</b>				
· Gains et (pertes) actuariels	<b>B.8.8.</b>	118	282	(28)
· Variation de juste valeur des instruments de capitaux propres en actifs financiers <sup>(b)</sup>	<b>B.8.8.</b>	(213)	—	—
· Effet d'impôts	<b>B.8.8.</b>	12	(60)	(90)
<b>Sous-total des éléments ne faisant pas ultérieurement l'objet d'un reclassement en résultat (A)</b>		<b>(83)</b>	<b>222</b>	<b>(118)</b>
· Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente <sup>(b)</sup>	<b>B.8.8.</b>	—	325	838
· Variation de juste valeur des instruments de dette en actifs financiers <sup>(b)</sup>	<b>B.8.8.</b>	(1)	—	—
· Variation de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	<b>B.8.8.</b>	5	(28)	(24)
· Écarts de conversion	<b>B.8.8.</b>	804	(2 011)	(3 239)
· Effet d'impôts	<b>B.8.8.</b>	(2)	(51)	(137)
<b>Sous-total des éléments faisant ultérieurement l'objet d'un reclassement en résultat (B)</b>		<b>806</b>	<b>(1 765)</b>	<b>(2 562)</b>
<b>Autres éléments du résultat global au titre de la période, nets d'impôts (A+B)</b>		<b>723</b>	<b>(1 543)</b>	<b>(2 680)</b>
<b>Résultat global de l'ensemble consolidé</b>		<b>2 558</b>	<b>5 250</b>	<b>5 857</b>
<i>Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi</i>		2 504	5 194	5 751
<i>Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants</i>		54	56	106

(a) Y compris les impacts de la nouvelle norme IFRS 15 sur la comptabilisation du chiffre d'affaires (voir note A.1.2.).

(b) Suite à l'application de la nouvelle norme IFRS 9, les impacts des variations de juste valeur des instruments financiers présentés sur la ligne **Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente** en 2017 sont présentés sur les lignes **Variation de juste valeur des instruments de capitaux propres en actifs financiers** et **Variation de juste valeur des instruments de dette en actifs financiers** en 2018.

Les notes jointes en pages 10 à 50 font partie intégrante des comptes semestriels consolidés condensés.

## TABLEAUX DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Capital	Primes, réserves et résultats accumulés <sup>(a)</sup>	Actions propres	Stock-options et autres paiements en actions	Autres éléments du résultat global <sup>(a)</sup>	Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi	Intérêts Non Contrôlants	Total des capitaux propres
<b>Soldes au 1<sup>er</sup> janvier 2016 – comptes publiés</b>	2 611	52 010	(298)	2 814	912	58 049	161	58 210
Première application de la norme IFRS 15 <sup>(b)</sup>	—	(2)	—	—	—	(2)	—	(2)
<b>Soldes au 1<sup>er</sup> janvier 2016 – avec l'impact d'IFRS 15 <sup>(b)</sup></b>	2 611	52 008	(298)	2 814	912	58 047	161	58 208
Autres éléments du résultat global au titre de la période	—	(127)	—	—	1 052	925	3	928
Résultat de la période <sup>(b)</sup>	—	4 709	—	—	—	4 709	91	4 800
<b>Résultat global de l'ensemble consolidé au titre de la période <sup>(b)</sup></b>	—	4 582	—	—	1 052	5 634	94	5 728
Paiement du dividende au titre de l'exercice 2015 (2,93 euros par action)	—	(3 759)	—	—	—	(3 759)	—	(3 759)
Paiement de dividendes aux intérêts non contrôlants	—	—	—	—	—	—	(110)	(110)
Programme de rachat d'actions <sup>(c)</sup>	—	—	(2 905)	—	—	(2 905)	—	(2 905)
Réduction de capital <sup>(c)</sup>	(45)	(1 655)	1 700	—	—	—	—	—
Plans de paiements en actions :								
· Levée d'options	7	212	—	—	—	219	—	219
· Émission d'actions gratuites	7	(7)	—	—	—	—	—	—
· Augmentation de capital réservée aux salariés	4	96	—	—	—	100	—	100
· Valeur des services obtenus des salariés	—	—	—	227	—	227	—	227
· Effet d'impôts lié à la levée d'options	—	—	—	(9)	—	(9)	—	(9)
Variation des intérêts non contrôlants sans perte de contrôle	—	(2)	—	—	—	(2)	27	25
Variation des intérêts non contrôlants générée par une cession	—	—	—	—	—	—	(2)	(2)
<b>Soldes au 31 décembre 2016 <sup>(b)</sup></b>	2 584	51 475	(1 503)	3 032	1 964	57 552	170	57 722



(en millions d'euros)	Capital	Primes, réserves et résultats accumulés <sup>(a)</sup>	Actions propres	Stock-options et autres paiements en actions	Autres éléments du résultat global <sup>(a)</sup>	Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi	Intérêts Non Contrôlants	Total des capitaux propres
<b>Soldes au 1<sup>er</sup> janvier 2017 <sup>(b)</sup></b>	2 584	51 475	(1 503)	3 032	1 964	57 552	170	57 722
Autres éléments du résultat global au titre de la période	—	222	—	—	(1 757)	(1 535)	(8)	(1 543)
Résultat de la période <sup>(b)</sup>	—	6 729	—	—	—	6 729	64	6 793
<b>Résultat global de l'ensemble consolidé au titre de la période <sup>(b)</sup></b>	<b>—</b>	<b>6 951</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>(1 757)</b>	<b>5 194</b>	<b>56</b>	<b>5 250</b>
Paiement du dividende au titre de l'exercice 2016 (2,96 euros par action)	—	(3 710)	—	—	—	(3 710)	—	(3 710)
Paiement de dividendes aux intérêts non contrôlants	—	—	—	—	—	—	(55)	(55)
Programme de rachat d'actions <sup>(c)</sup>	—	—	(1 697)	—	—	(1 697)	—	(1 697)
Réduction de capital <sup>(c)</sup>	(73)	(2 709)	2 782	—	—	—	—	—
Plans de paiements en actions :								
· Levée d'options	3	96	—	—	—	99	—	99
· Émission d'actions gratuites	7	(7)	—	—	—	—	—	—
· Valeur des services obtenus des salariés	—	—	—	126	—	126	—	126
· Effet d'impôts lié à la levée d'options	—	—	—	13	—	13	—	13
Autres variations liées à l'émission d'actions gratuites <sup>(d)</sup>	—	16	—	—	—	16	—	16
Variation des intérêts non contrôlants sans perte de contrôle	—	27	—	—	—	27	(5)	22
Variation des intérêts non contrôlants générée par une cession	—	—	—	—	—	—	(5)	(5)
<b>Soldes au 30 juin 2017 <sup>(b)</sup></b>	<b>2 521</b>	<b>52 139</b>	<b>(418)</b>	<b>3 171</b>	<b>207</b>	<b>57 620</b>	<b>161</b>	<b>57 781</b>
Autres éléments du résultat global au titre de la période <sup>(b)</sup>	—	(339)	—	—	(791)	(1 130)	(7)	(1 137)
Résultat de la période <sup>(b)</sup>	—	1 687	—	—	—	1 687	57	1 744
<b>Résultat global de l'ensemble consolidé au titre de la période <sup>(b)</sup></b>	<b>—</b>	<b>1 348</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>(791)</b>	<b>557</b>	<b>50</b>	<b>607</b>
Paiement de dividendes aux intérêts non contrôlants	—	—	—	—	—	—	(44)	(44)
Programme de rachat d'actions <sup>(c)</sup>	—	—	(462)	—	—	(462)	—	(462)
Réduction de capital <sup>(c)</sup>	(21)	(845)	866	—	—	—	—	—
Plans de paiements en actions :								
· Levée d'options	5	119	—	—	—	124	—	124
· Augmentation de capital réservée aux salariés	3	103	—	—	—	106	—	106
· Valeur des services obtenus des salariés	—	—	—	137	—	137	—	137
· Effet d'impôts lié à la levée d'options	—	—	—	(10)	—	(10)	—	(10)
Variation des intérêts non contrôlants sans perte de contrôle	—	(2)	—	—	—	(2)	4	2
Variation des intérêts non contrôlants générée par une cession	—	—	—	—	—	—	(2)	(2)
<b>Soldes au 31 décembre 2017 <sup>(b)</sup></b>	<b>2 508</b>	<b>52 862</b>	<b>(14)</b>	<b>3 298</b>	<b>(584)</b>	<b>58 070</b>	<b>169</b>	<b>58 239</b>

(en millions d'euros)	Capital	Primes, réserves et résultats accumulés <sup>(a)</sup>	Actions propres	Stock-options et autres paiements en actions	Autres éléments du résultat global <sup>(a)</sup>	Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi	Intérêts Non Contrôlants	Total des capitaux propres
<b>Soldes au 31 décembre 2017 <sup>(b)</sup></b>	2 508	52 862	(14)	3 298	(584)	58 070	169	58 239
Première application de la norme IFRS 9 <sup>(e)</sup>	—	839	—	—	(852)	(13)	—	(13)
Autres éléments du résultat global au titre de la période	—	(83)	—	—	809	726	(3)	723
Résultat de la période	—	1 778	—	—	—	1 778	57	1 835
<b>Résultat global de l'ensemble consolidé au titre de la période</b>	<b>—</b>	<b>1 695</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>809</b>	<b>2 504</b>	<b>54</b>	<b>2 558</b>
Paiement du dividende au titre de l'exercice 2017 (3,03 euros par action)	—	(3 773)	—	—	—	(3 773)	—	(3 773)
Paiement de dividendes aux intérêts non contrôlants	—	—	—	—	—	—	(51)	(51)
Programme de rachat d'actions <sup>(c)</sup>	—	—	(729)	—	—	(729)	—	(729)
Réduction de capital <sup>(c)</sup>	(14)	(498)	512	—	—	—	—	—
Plans de paiements en actions :								
· Levée d'options	—	6	—	—	—	6	—	6
· Émission d'actions gratuites et attribution définitive d'actions gratuites existantes <sup>(f)</sup>	4	(83)	79	—	—	—	—	—
· Valeur des services obtenus des salariés	—	—	—	151	—	151	—	151
· Effet d'impôts lié à la levée d'options	—	—	—	7	—	7	—	7
Autres variations liées à l'émission d'actions gratuites <sup>(d)</sup>	—	13	—	—	—	13	—	13
Variation des intérêts non contrôlants sans perte de contrôle	—	(39)	—	—	—	(39)	(8)	(47)
<b>Soldes au 30 juin 2018</b>	<b>2 498</b>	<b>51 022</b>	<b>(152)</b>	<b>3 456</b>	<b>(627)</b>	<b>56 197</b>	<b>164</b>	<b>56 361</b>

(a) Voir note B.8.8.

(b) Y compris les impacts de la nouvelle norme IFRS 15 sur la comptabilisation du chiffre d'affaires (voir note A.1.2.).

(c) Voir notes B.8.2. et B.8.3.

(d) Émission d'actions gratuites au bénéfice des anciens salariés de l'activité Santé animale postérieurement à la date de cession.

(e) Voir note A.1.3.

(f) Cette ligne comprend l'attribution définitive d'actions gratuites servies au moyen d'actions existantes.

Les notes jointes en pages 10 à 50 font partie intégrante des comptes semestriels consolidés condensés.

## TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Note	Au 30 juin 2018 (6 mois)	Au 30 juin 2017 (6 mois) <sup>(a)/(b)</sup>	Au 31 décembre 2017 (12 mois) <sup>(a)/(b)</sup>
<b>Résultat net consolidé – Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi</b>		<b>1 778</b>	<b>6 729</b>	<b>8 416</b>
Résultat net issu de l'activité Santé animale échangée ou destinée à être échangée		—	(4 421)	(4 643)
Part des Intérêts Non Contrôlants hors BMS <sup>(c)</sup>		15	21	38
Résultats des sociétés mises en équivalence nets des dividendes reçus		(59)	2	(47)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		1 779	1 762	3 686
Plus ou moins-values sur cessions d'actifs non courants nettes d'impôts <sup>(d)</sup>		(217)	(79)	(97)
Variation des impôts différés		(330)	(268)	(909)
Variation des provisions et autres passifs non courants <sup>(e)</sup>		(56)	(204)	321
Coût des avantages accordés (stock-options et autres paiements en actions)		152	126	263
Impact de la consommation des stocks acquis réévalués à juste valeur		100	176	166
Autres éléments du résultat sans effet de trésorerie		119	(9)	38
<b>Marge brute d'autofinancement hors activité Santé animale échangée ou destinée à être échangée</b>		<b>3 281</b>	<b>3 835</b>	<b>7 232</b>
(Augmentation)/diminution des stocks		(627)	(500)	(144)
(Augmentation)/diminution des clients et comptes rattachés		571	150	(529)
Augmentation/(diminution) des fournisseurs et comptes rattachés		(219)	110	577
Variation des autres actifs courants et autres passifs courants <sup>(f)</sup>		(1 232)	(1 039)	243
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles hors activité Santé animale échangée ou destinée à être échangée <sup>(f)</sup></b>		<b>1 773</b>	<b>2 556</b>	<b>7 379</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles de l'activité Santé animale échangée ou destinée à être échangée</b>		<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	<b>B.2. - B.3.</b>	(823)	(998)	(1 956)
Acquisitions de titres consolidés et de participations des sociétés mises en équivalence <sup>(g)/(i)</sup>	<b>B.1.</b>	(12 784)	(381)	(1 151)
Acquisitions des autres titres de participation		(32)	(45)	(61)
Produits de cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et autres actifs non courants nets d'impôts <sup>(h)</sup>		486	440	535
Variation des prêts et autres actifs financiers		67	(78)	(263)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement hors activité Santé animale échangée ou destinée à être échangée</b>		<b>(13 085)</b>	<b>(1 062)</b>	<b>(2 896)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement de l'activité Santé animale échangée ou destinée à être échangée</b>		<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Flux de trésorerie nets liés à l'opération d'échange de l'activité Santé animale contre l'activité Santé Grand Public de BI <sup>(i)</sup></b>		<b>5</b>	<b>4 349</b>	<b>3 535</b>
Augmentation de capital Sanofi	<b>B.8.1.</b>	19	99	319
Dividendes versés :				
- aux Actionnaires de Sanofi		(3 773)	(3 710)	(3 710)
- aux intérêts non contrôlants (hors BMS) <sup>(c)</sup>		(10)	(11)	(15)
Paiements reçus / (versements émis) liés aux changements des intérêts dans une filiale sans perte de contrôle		(45)	(37)	(37)
Nouveaux emprunts à plus d'un an	<b>B.9.1.</b>	9 674	1	41
Remboursements d'emprunts à plus d'un an	<b>B.9.1.</b>	(25)	(7)	(2 368)
Variation nette des emprunts à moins d'un an		3 383	173	30
Acquisitions d'actions propres	<b>B.8.2.</b>	(730)	(1 700)	(2 162)
Cessions d'actions propres, nettes d'impôts		—	—	—
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement hors activité Santé animale échangée ou destinée à être échangée</b>		<b>8 494</b>	<b>(5 192)</b>	<b>(7 902)</b>

(en millions d'euros)	Note	Au 30 juin 2018 (6 mois)	Au 30 juin 2017 (6 mois) <sup>(a)/(b)</sup>	Au 31 décembre 2017 (12 mois) <sup>(a)/(b)</sup>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement de l'activité Santé animale échangée ou destinée à être échangée</b>		—	—	—
<b>Incidence sur la trésorerie de la variation des taux de change</b>		(9)	(47)	(74)
<b>Variation nette de la trésorerie</b>		(2 822)	604	42
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>		10 315	10 273	10 273
<b>Trésorerie à la clôture</b>	<b>B.9.</b>	<b>7 493</b>	<b>10 877</b>	<b>10 315</b>

(a) En 2017, l'ensemble des flux de trésorerie liés à l'opération d'échange de l'activité Santé animale contre l'activité Santé Grand Public de Boehringer Ingelheim (BI) est décrit à la note (i) ci-dessous.

(b) Y compris les impacts de la nouvelle norme IFRS 15 sur la comptabilisation du chiffre d'affaires (voir note A.1.2.).

(c) Voir note C.2. aux états financiers au 31 décembre 2017.

(d) Y compris autres titres de participation.

(e) Cette ligne inclut les contributions versées à des fonds de pension (voir note B.12.).

(f) Dont :

Impôts payés		(1 061)	(1 324)	(1 734)
Intérêts payés (hors flux sur instruments dérivés liés à la couverture de la dette)		(144)	(114)	(347)
Intérêts reçus (hors flux sur instruments dérivés liés à la couverture de la dette)		31	30	56
Dividendes reçus des sociétés non consolidées		—	6	8

(g) Cette ligne inclut les paiements relatifs à des compléments de prix compris dans le montant du passif valorisé et comptabilisé lors de l'acquisition de regroupement d'entreprises.

(h) Cette ligne inclut les produits de cession relatifs aux titres de sociétés consolidées et aux autres actifs financiers non courants.

(i) Au 31 décembre 2017, cette ligne comprend le règlement d'une soulte en faveur de Sanofi pour un montant de 4 207 millions d'euros, ainsi que le remboursement des comptes intragroupe des entités Merial pour 967 millions d'euros, le paiement de l'impôt sur la plus-value de cession à hauteur de 1784 millions d'euros et la trésorerie des filiales acquises de BI. Le prix de cession global de l'activité Santé animale à BI s'élève à 10 557 millions d'euros et le prix d'acquisition de l'activité Santé Grand Public de BI s'élève à 6 239 millions d'euros (voir note D.1. aux états financiers au 31 décembre 2017).

Les notes jointes en pages 10 à 50 font partie intégrante des comptes semestriels consolidés condensés.

## PRÉAMBULE

Sanofi et ses filiales (“Sanofi” ou “l’Entreprise”) est un leader mondial de la santé qui recherche, développe et commercialise des solutions thérapeutiques centrées sur les besoins des patients.

Sanofi est coté à Paris (Euronext : SAN) et à New York (NYSE : SNY).

Les comptes semestriels consolidés condensés au 30 juin 2018 ont été examinés par le Conseil d’administration de Sanofi, qui s’est réuni le 30 juillet 2018.

## A/ BASES DE PRÉPARATION DES COMPTES SEMESTRIELS ET PRINCIPES COMPTABLES

### A.1. RÉFÉRENTIEL IFRS

Les comptes semestriels consolidés sont établis et présentés de manière condensée conformément à la norme IAS 34, Information financière intermédiaire. Ainsi, les notes présentées portent sur les événements et transactions significatifs du semestre et doivent être lues en liaison avec les états financiers consolidés au 31 décembre 2017.

Les principes comptables appliqués pour l’élaboration des comptes consolidés au 30 juin 2018 sont conformes au référentiel IFRS adopté par l’Union européenne et au référentiel publié par l’IASB. Le référentiel IFRS adopté par l’Union européenne au 30 juin 2018 est disponible à la rubrique Interprétations et Normes IAS/IFRS, sur le site suivant :

<https://www.efrag.org/Endorsement>

Les normes IFRS 15 et IFRS 9 entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les principes comptables appliqués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 sont identiques à ceux détaillés dans les notes aux comptes consolidés publiés au 31 décembre 2017 à l’exception des principes comptables présentés dans les notes relatives au chiffre d’affaires et aux autres revenus et aux instruments financiers qui sont détaillés respectivement dans les notes A.1.2. et A.1.3.

Par ailleurs, l’entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018 des autres amendements et interprétations publiés par l’IASB et adoptés par l’Union Européenne n’a pas eu d’impact sur les comptes consolidés de Sanofi.

#### A.1.1. MISE À JOUR DES PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018

L’entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, des normes IFRS 15 et IFRS 9 a amené Sanofi à mettre à jour les principes comptables relatifs au chiffre d’affaires et aux instruments financiers.

Toutefois, cette mise à jour ne modifie pas de façon significative la manière dont Sanofi comptabilise son chiffre d’affaires et ses instruments financiers.

Concernant le chiffre d’affaires, la notion de « transfert de contrôle » qui permet principalement de déterminer la date de reconnaissance du chiffre d’affaires n’entraîne pas de changement pour la majorité des transactions avec les clients. Par ailleurs, la notion de « rémunérations variables » ne modifie pas de façon significative le principe et les modalités de calcul du montant de chiffre d’affaires qui continue d’être comptabilisé net des avantages et escomptes accordés aux clients ainsi que de certains montants versés ou dus aux organismes de santé dont le calcul est assis sur le chiffre d’affaires.

Concernant les instruments financiers, la norme IFRS 9 entraîne pour les actifs financiers non dérivés un changement de dénomination des sous-catégories d’actifs financiers sans toutefois modifier les principes de valorisation de ces actifs qui, restent évalués soit à la juste valeur, soit au coût amorti. Les modèles de valorisation utilisés par Sanofi restent inchangés.

Enfin, la modification des principes de dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti consistant à retenir désormais une approche basée sur les pertes attendues entraîne en pratique une modification peu significative du montant des dépréciations et concerne principalement les créances clients.

Les impacts de la première application d’IFRS 15 sont détaillés dans la note A.1.2.

Les impacts de la première application d’IFRS 9 sont détaillés dans la note A.1.3.

Les principes comptables significatifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 sont identiques à ceux présentés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2017 à l’exception des paragraphes présentés ci-dessous.

## A.1.2. IMPACT DE LA PREMIÈRE APPLICATION D'IFRS 15

Sanofi applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la norme IFRS 15 de façon rétrospective conformément à la norme IAS 8 (sans aucune des mesures simplificatrices permises par la norme IFRS 15). L'impact de la première application de la norme IFRS 15 sur le bilan consolidé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 est présenté ci-après. Il est relatif aux :

- Contrats avec des distributeurs : Les nouvelles dispositions d'IFRS 15 concernant la notion de transfert de contrôle, ont modifié la date de reconnaissance du chiffre d'affaires pour un nombre limité de contrats avec des distributeurs. Certains distributeurs antérieurement considérés comme des clients sont désormais considérés comme des intermédiaires :
  - la vente qui était antérieurement reconnue lors du transfert des risques et avantages aux distributeurs est désormais comptabilisée à la date de transfert du contrôle aux clients finaux ;
  - la rémunération de ces distributeurs antérieurement comptabilisée en déduction du chiffre d'affaires est désormais reconnue au compte de résultat dans la rubrique **Frais commerciaux et généraux**.
- Participation dans des sociétés mises en équivalence : Sanofi comptabilise sa participation dans Regeneron selon la méthode de la mise en équivalence. Les nouvelles dispositions d'IFRS 15 modifient la date à laquelle Regeneron comptabilise en chiffre d'affaires le paiement d'étapes pour certains accords de collaboration. Ces paiements antérieurement comptabilisés en chiffre d'affaires à date sont désormais reconnus en chiffre d'affaires à l'avancement. Cet ajustement est reflété dans la valeur des titres mis en équivalence à la date de transition.

Ces impacts ne représentant pas des flux d'encaissement ou de décaissement, les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles des périodes comparatives présentées dans le tableau des flux de trésorerie, ne sont pas modifiés. Les lignes intermédiaires du tableau des flux de trésorerie ont été ajustées en conséquence.

Les impacts sur le bilan consolidé au 1<sup>er</sup> janvier 2016 sont présentés ci-dessous :

(en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> janvier 2016		
	Publié	Impact IFRS 15	Incluant l'impact IFRS 15
Participations dans des sociétés mises en équivalence	2 676	—	2 676
Impôts différés actifs	4 714	1	4 715
<b>Actif non courant</b>	<b>71 641</b>	<b>1</b>	<b>71 642</b>
Stocks	6 516	1	6 517
<b>Actif courant</b>	<b>24 928</b>	<b>1</b>	<b>24 929</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>102 321</b>	<b>2</b>	<b>102 323</b>
Capitaux propres - Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi	58 049	(2)	58 047
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>58 210</b>	<b>(2)</b>	<b>58 208</b>
Autres passifs courants	9 442	4	9 446
<b>Passif courant</b>	<b>16 825</b>	<b>4</b>	<b>16 829</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF</b>	<b>102 321</b>	<b>2</b>	<b>102 323</b>

Les impacts sur le bilan consolidé au 31 décembre 2016 sont présentés ci-dessous :

(en millions d'euros)	31 décembre 2016		
	Publié	Impact IFRS 15	Incluant l'impact IFRS 15
Participations dans des sociétés mises en équivalence	2 890	2	2 892
Impôts différés actifs	4 669	1	4 670
<b>Actif non courant</b>	<b>71 564</b>	<b>3</b>	<b>71 567</b>
Stocks	6 892	4	6 896
<b>Actif courant</b>	<b>26 687</b>	<b>4</b>	<b>26 691</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>104 672</b>	<b>7</b>	<b>104 679</b>
Capitaux propres - Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi	57 554	(2)	57 552
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>57 724</b>	<b>(2)</b>	<b>57 722</b>
Autres passifs courants	10 175	9	10 184
<b>Passif courant</b>	<b>16 434</b>	<b>9</b>	<b>16 443</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF</b>	<b>104 672</b>	<b>7</b>	<b>104 679</b>

Les impacts sur le bilan consolidé au 31 décembre 2017 sont présentés ci-dessous :

(en millions d'euros)	31 décembre 2017		
	Publié	Impact IFRS 15	Incluant l'impact IFRS 15
Participations dans des sociétés mises en équivalence	2 863	(16)	2 847
Impôts différés actifs	4 290	1	4 291
<b>Actif non courant</b>	<b>73 440</b>	<b>(15)</b>	<b>73 425</b>
Stocks	6 816	2	6 818
<b>Actif courant</b>	<b>26 352</b>	<b>2</b>	<b>26 354</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>99 826</b>	<b>(13)</b>	<b>99 813</b>
Capitaux propres - Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi	58 089	(19)	58 070
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>58 258</b>	<b>(19)</b>	<b>58 239</b>
Autres passifs courants	9 206	6	9 212
<b>Passif courant</b>	<b>15 457</b>	<b>6</b>	<b>15 463</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF</b>	<b>99 826</b>	<b>(13)</b>	<b>99 813</b>

Les impacts sur le compte de résultats consolidé pour l'exercice 2016 sont présentés ci-dessous :

(en millions d'euros)	31 décembre 2016		
	Publié	Impact IFRS 15	Incluant l'impact IFRS 15
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>33 821</b>	<b>(12)</b>	<b>33 809</b>
Coût des ventes	(10 702)	1	(10 701)
<b>Marge brute</b>	<b>24 006</b>	<b>(11)</b>	<b>23 995</b>
Frais commerciaux et généraux	(9 486)	8	(9 478)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>6 534</b>	<b>(3)</b>	<b>6 531</b>
<b>Résultat avant impôts et sociétés mises en équivalence</b>	<b>5 678</b>	<b>(3)</b>	<b>5 675</b>
Charges d'impôts	(1 326)	1	(1 325)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	134	2	136
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé hors activité Santé animale échangée ou destinée à être échangée</b>	<b>4 486</b>	<b>—</b>	<b>4 486</b>
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>4 800</b>	<b>—</b>	<b>4 800</b>
<b>Résultat net consolidé - Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi</b>	<b>4 709</b>	<b>—</b>	<b>4 709</b>
<b>Résultat de base par action (en euros)</b>	<b>3,66</b>		<b>3,66</b>

Les impacts sur le compte de résultats consolidé pour l'exercice 2017 sont présentés ci-dessous :

(en millions d'euros)	31 décembre 2017		
	Publié	Impact IFRS 15	Incluant l'impact IFRS 15
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>35 055</b>	<b>17</b>	<b>35 072</b>
Coût des ventes	(11 611)	(2)	(11 613)
<b>Marge brute</b>	<b>24 593</b>	<b>15</b>	<b>24 608</b>
Frais commerciaux et généraux	(10 058)	(14)	(10 072)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>5 803</b>	<b>1</b>	<b>5 804</b>
<b>Résultat avant impôts et sociétés mises en équivalence</b>	<b>5 530</b>	<b>1</b>	<b>5 531</b>
Charges d'impôts	(1 722)	—	(1 722)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	104	(19)	85
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé hors activité Santé animale échangée ou destinée à être échangée</b>	<b>3 912</b>	<b>(18)</b>	<b>3 894</b>
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>8 555</b>	<b>(18)</b>	<b>8 537</b>
<b>Résultat net consolidé - Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi</b>	<b>8 434</b>	<b>(18)</b>	<b>8 416</b>
<b>Résultat de base par action (en euros)</b>	<b>6,71</b>		<b>6,70</b>



Les impacts sur le compte de résultats consolidé pour le premier semestre 2017 sont présentés ci-dessous :

(en millions d'euros)	30 juin 2017 (6 mois)		Incluant l'impact IFRS 15
	Publié	Impact IFRS 15	
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>17 311</b>	<b>13</b>	<b>17 324</b>
Coût des ventes	(5 670)	(1)	(5 671)
<b>Marge brute</b>	<b>12 160</b>	<b>12</b>	<b>12 172</b>
Frais commerciaux et généraux	(5 046)	(8)	(5 054)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>3 076</b>	<b>4</b>	<b>3 080</b>
<b>Résultat avant impôts et sociétés mises en équivalence</b>	<b>2 953</b>	<b>4</b>	<b>2 957</b>
Charges d'impôts	(610)	(2)	(612)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	38	(11)	27
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé hors activité Santé animale échangée ou destinée à être échangée</b>	<b>2 381</b>	<b>(9)</b>	<b>2 372</b>
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>6 802</b>	<b>(9)</b>	<b>6 793</b>
<b>Résultat net consolidé - Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi</b>	<b>6 738</b>	<b>(9)</b>	<b>6 729</b>
<b>Résultat de base par action (en euros)</b>	<b>5,35</b>		<b>5,34</b>

Les principes comptables relatifs à la reconnaissance du revenu décrits dans les comptes consolidés du 31 décembre 2017 ont été amendés comme suit :

#### Mise à jour de la note B.13.1. Chiffre d'affaires aux états financiers consolidés du 31 décembre 2017

Les revenus résultant des ventes de produits sont présentés en **Chiffre d'affaires** dans le compte de résultat. Le chiffre d'affaires de Sanofi comprend les revenus des ventes de produits pharmaceutiques, de produits de santé grand public, de principes actifs et de vaccins, enregistrés nets des retours de marchandises, nets des avantages et escomptes accordés aux clients, ainsi que de certains montants versés ou dus aux organismes de santé dont le calcul est assis sur le chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires est reconnu, conformément à la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients », au moment où Sanofi transfère le contrôle des produits à ses clients (le contrôle d'un actif s'entend de la capacité de décider de l'utilisation de celui-ci et d'en tirer la quasi-totalité des avantages résiduels). Dans la grande majorité des contrats, le chiffre d'affaires est reconnu au moment du transfert physique des produits, conformément aux conditions de livraison et d'acceptation convenues avec les clients.

Concernant les contrats signés par Sanofi Pasteur le transfert de contrôle est en général réalisé en fonction des conditions de mise à disposition (immédiate ou différée) et d'acceptation des lots de vaccins.

Concernant les contrats signés avec des distributeurs, Sanofi ne reconnaît pas de chiffre d'affaires au moment du transfert physique des produits aux distributeurs si le contrat est un contrat de consignation ou lorsque le distributeur est un agent. La vente est, dans ce cas, reconnue à la date de transfert de contrôle au client final et les commissions dues au distributeur sont présentées au compte de résultat dans la rubrique **Frais commerciaux et généraux**.

Concernant le montant du Chiffre d'affaires, Sanofi accorde différents types de réductions sur le prix des médicaments et accorde également à ces clients pour certains produits un droit de retour. Ces réductions sur le prix et ces droits de retour constituent, au sens d'IFRS 15, une rémunération variable.

En particulier, les médicaments commercialisés aux États-Unis bénéficient de différents programmes (tels que Medicare, Medicaid, etc.) dans le cadre desquels les produits vendus font l'objet de remises. De plus, des rabais sont accordés aux organismes de santé et à certains clients en fonction des accords contractuels avec ces derniers. Certains distributeurs bénéficient également de rétrocessions en fonction des prix de vente aux clients finaux, selon des accords spécifiques. Enfin, des escomptes de règlement peuvent être accordés en cas de règlement anticipé. Les retours, escomptes et rabais décrits ci-dessus sont enregistrés sur la période de comptabilisation des ventes sous-jacentes et sont présentés en déduction du chiffre d'affaires.

Ces montants sont calculés de la manière suivante :

- Le montant des rétrocessions est estimé en fonction des conditions générales de vente propres à chaque filiale et, dans certains cas, aux conditions contractuelles spécifiques à certains clients ;
- le montant des rabais liés à l'atteinte d'objectifs est estimé et comptabilisé au fur et à mesure des ventes correspondantes ;

- le montant des réductions de prix accordées dans le cadre des différents programmes gouvernementaux ou fédéraux, notamment aux États-Unis, est estimé sur la base des dispositions spécifiques à la réglementation ou aux accords, et comptabilisé au fur et à mesure des ventes correspondantes ;
- le montant des retours de produits est calculé sur la base de l'estimation par la Direction du montant des produits qui seront finalement retournés par les clients. Dans les pays où les retours de produits sont possibles, Sanofi a mis en place une politique de retours qui permet au client de retourner les produits sur une certaine période avant et après la date d'expiration des produits (généralement 12 mois après la date d'expiration). L'estimation du montant des retours de produits est basée sur l'expérience passée en matière de retours. De plus, Sanofi prend en compte des facteurs tels que, entre autres, les niveaux de stocks dans les différents canaux de distribution, la date d'expiration des produits, les informations sur l'arrêt éventuel des produits, l'entrée sur le marché de produits génériques concurrents ou des lancements de médicaments en vente libre (*Over The Counter*). La majorité des clauses de retour de produits concerne uniquement les produits expirés, qui ne peuvent être revendus et sont détruits. Sanofi ne constate pas à l'actif de son bilan de droit de retour pour les contrats qui prévoient un droit de retour des produits expirés, la valeur de ces produits retournés étant nulle.

Les montants ainsi estimés sont présentés au compte de résultat en réduction du chiffre d'affaires et au bilan dans la rubrique **Autres passifs courants**. Ces montants font l'objet d'une revue régulière et de mises à jour en fonction de l'information la plus récente dont dispose la Direction. Sanofi estime être en mesure d'évaluer de manière fiable les montants ci-dessus, en s'appuyant sur les critères suivants pour réaliser les estimations :

- la nature des produits vendus, ainsi que le profil des patients ;
- les dispositions réglementaires applicables ou les conditions spécifiques aux différents contrats conclus avec les États, les distributeurs et les autres clients ;
- les données historiques concernant la réalisation de contrats similaires pour les rabais qualitatifs ou quantitatifs ainsi que pour les rétrocessions ;
- l'expérience passée et les taux de croissance des ventes concernant des produits identiques ou similaires ;
- les niveaux réels de stocks des réseaux de distribution que Sanofi évalue à l'aide de statistiques internes de ventes ainsi que de données externes ;
- la « durée de vie sur l'étagère » (*shelf life*) des produits de Sanofi ;
- et les tendances du marché en termes de concurrence, de prix et de niveau de la demande.

#### **Mise à jour de la note B.13.2. Autres revenus aux états financiers consolidés du 31 décembre 2017**

Les autres revenus sont composés essentiellement des redevances reçues en rémunération de la concession à des tiers de droit de propriété intellectuelle et des ventes de produits provenant de fabricants tiers réalisées par l'entité Vaxserve.

Les redevances de licence reçues sont reconnues sur la période de comptabilisation des ventes sous-jacentes.

Vaxserve est une entité du segment Vaccins dont les activités comprennent la distribution de vaccins et autres produits de fabricants tiers aux États-Unis. La partie des ventes réalisées par l'entité Vaxserve qui provient des produits fabriqués par des tiers est présentée dans la rubrique **Autres revenus**.

### A.1.3. IMPACT DE LA PREMIÈRE APPLICATION D'IFRS 9

Sanofi applique la norme IFRS 9 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La norme IFRS 9 entraîne pour les actifs financiers non dérivés un changement de dénomination des sous-catégories d'actifs financiers sans toutefois modifier les principes de valorisation de ces actifs qui restent évalués soit à la juste valeur, soit au coût. Les modèles de valorisation utilisés par Sanofi restent inchangés. Conformément aux modalités transitoires d'IFRS 9, ce reclassement est réalisé de façon prospective et ne donne, par conséquent, pas lieu au retraitement de l'information publiée au titre des périodes antérieures.

Par ailleurs, la norme IFRS 9 ne modifie ni les modalités de comptabilisation des passifs financiers, ni celles des instruments dérivés détenus par Sanofi.

Les reclassements ainsi que leurs impacts sont présentés dans le tableau ci-dessous :

		Catégories IAS 39 (31 décembre 2017)						
		Actifs financiers disponibles à la vente				Actifs financiers comptabilisés selon l'option de JV	Autres éléments du résultat global	
		Titres cotés	Titres non cotés	Complément de prix à recevoir	Actifs adossés à des plans d'avantages postérieurs à l'emploi	Actifs adossés à des plans de rémunérations différées		
<i>(en millions d'euros)</i>		<b>Total</b>				<b>2 182</b>	<b>336</b>	<b>852</b>
		1 560	123	292	207	336	852	
Catégories IFRS 9 (1 <sup>er</sup> janvier 2018)	Participations cotées	1 327						
	Participations non cotées	62	62					
	<b>Total - Instruments de capitaux propres à la JV en OCI - non reclassifiable</b>	<b>1 389</b>	<b>1 327</b>	<b>62</b>				
	Instruments de dette	199	199					
	<b>Total - Instruments de dette à la JV en OCI - reclassifiable</b>	<b>199</b>	<b>199</b>					
	Instruments de capitaux propres	44	34	10				
	Instruments de dette	51		51				
	Complément de prix à recevoir	292		292				
	Actifs adossés à des plans d'avantages postérieurs à l'emploi	198			198			
	Actifs adossés à des plans de rémunérations différées	345				9	336	
<b>Total - Autres actifs financiers à la JV en compte de résultat</b>	<b>930</b>	<b>34</b>	<b>61</b>	<b>292</b>	<b>207</b>	<b>336</b>		
<b>Primes, réserves et autres résultats accumulés</b>	<b>852</b>						<b>852</b>	

La majorité des titres de participation a été classée en actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global.

Par ailleurs, la norme IFRS 9 modifie les modalités d'estimation des pertes de valeur constatées principalement sur les créances clients. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la dépréciation couvre les pertes attendues et non plus comme précédemment les pertes encourues. L'impact de ces nouvelles modalités de dépréciation au 1<sup>er</sup> janvier 2018 consiste en une augmentation de la dépréciation pour un montant avant impôt de 17 millions d'euros en contrepartie d'une diminution des réserves pour un montant net de 13 millions d'euros.

Les principes comptables relatifs aux actifs financiers présentés dans les comptes consolidés du 31 décembre 2017 ont été amendés. La note B.8. Instruments financiers et la note B.18. Ajustement de la juste valeur des compléments de prix après mise à jour sont présentées ci-dessous :

### **Mise à jour des notes B.8.1. Actifs financiers non dérivés et B.8.2. Dépréciation des actifs financiers non dérivés aux états financiers consolidés du 31 décembre 2017**

Conformément aux normes IFRS 9, Instruments financiers et IAS 32, Instruments financiers - Présentation, Sanofi a adopté la classification présentée ci-après pour les actifs financiers non dérivés. Cette classification dépend d'une part, des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels (les flux de trésorerie sont-ils représentatifs d'intérêts ou de remboursement en capital) et des modalités de gestion retenues à la date de leur comptabilisation initiale.

**Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global** sont principalement composés :

- de participations cotées et non cotées dans des sociétés que Sanofi ne détient pas à des fins de transaction et pour lesquelles la Direction a choisi l'option « juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » lors de leur comptabilisation initiale. Les gains et pertes résultants de changement de juste valeur sont constatés directement en capitaux propres dans l'état consolidé du résultat global dans la période au cours de laquelle ils interviennent. Lorsque ces instruments sont décomptabilisés, les variations de la juste valeur antérieurement constatées ainsi que le gain ou la perte de cession restent comptabilisées dans les **Autres éléments du résultat global**. Les dividendes reçus sont comptabilisés dans le compte de résultat de la période dans la rubrique **Produits financiers**.
- d'instruments de dette dont les flux contractuels de trésorerie sont représentatifs d'intérêts ou de remboursement en capital gérés dans l'objectif de collecter les flux de trésorerie contractuels et de céder l'actif. Les gains et pertes résultant de changement de juste valeur sont constatés directement en capitaux propres dans l'état consolidé du résultat global de la période au cours de laquelle ils interviennent. Lorsque ces actifs sont décomptabilisés, les gains et pertes cumulés précédemment constatés en capitaux propres sont recyclés dans le compte de résultat de la période dans la rubrique **Produits financiers** ou **Charges financières**.

**Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat** sont composés :

- de participations cotées et non cotées : instruments de capitaux propres qui ne sont pas gérés à des fins de transaction, pour lesquels la Direction n'a pas exercé l'option « juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » lors de leur comptabilisation initiale ainsi que les instruments ne répondant pas à la définition d'un instrument de capitaux propres.
- d'instruments dont les flux contractuels de trésorerie sont représentatifs d'intérêts ou de remboursement en capital gérés dans un objectif autre que de collecter les flux contractuels et/ou de céder l'actif.
- d'instruments pour lesquels la direction a opté pour la juste valeur par le compte de résultat lors de la reconnaissance initiale de l'actif financier.
- de compléments de prix présents dans l'entité acquise ou accordés lors d'un regroupement d'entreprises.

Les gains et pertes résultants de changements de juste valeur sont constatés directement en résultat dans la rubrique **Produits financiers** ou **Charges financières**. Les dividendes reçus sont comptabilisés dans le compte de résultat de la période dans la rubrique **Produits financiers**.

### **Juste valeur des participations dans des sociétés non cotées**

Lors de la comptabilisation initiale des participations dans des sociétés qui n'ont pas de cotation sur un marché actif, la juste valeur des participations est égale au coût d'acquisition. Le coût cesse d'être une mesure représentative de la juste valeur des titres non cotés lorsque Sanofi identifie des changements significatifs au sein de l'entité ou de son environnement. Une évaluation interne basée notamment sur la méthode des comparables est alors réalisée.

**Actifs financiers au coût amorti** sont composés d'instruments dont les flux contractuels de trésorerie sont représentatifs d'intérêts ou de remboursement en capital gérés dans l'objectif de collecter les flux de trésorerie. Il s'agit principalement des prêts et créances. Ils sont présentés sous les rubriques **Autres actifs non courants**, **Autres actifs courants**, **Clients et comptes rattachés** et **Trésorerie et équivalents de trésorerie**. Lorsque l'échéance est supérieure à 12 mois, les prêts sont classés en "prêts et avances à long terme" dans la rubrique **Autres actifs non courants**. Ces actifs financiers sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

### **Dépréciation des actifs financiers au coût amorti**

Les créances clients sont initialement comptabilisées pour le montant facturé aux clients. Les pertes de valeur sur les créances clients sont estimées selon la méthode des pertes attendues afin de tenir compte d'éventuels défauts de paiement tout au long de la durée de détention des créances clients. La dépréciation attendue est estimée à chaque arrêté, au niveau de l'ensemble des créances sur la base d'un taux moyen de pertes attendues, dont le calcul est notamment fondé sur les taux de perte de crédit historiques. Ce taux moyen de pertes attendues peut, toutefois, être ajusté s'il existe des indicateurs d'une probable détérioration significative du risque de crédit. Les créances, dès lors que le risque de crédit est avéré, font l'objet d'une dépréciation individualisée. Le montant de la perte attendue est reconnu au bilan en diminution du montant brut des créances clients. Les pertes de valeur sur les créances clients sont comptabilisées sous la rubrique **Frais commerciaux et généraux** du compte de résultat.

### Mise à jour de la note B.8.3. Instruments dérivés aux états financiers consolidés du 31 décembre 2017

Les instruments dérivés qui ne sont pas qualifiés en comptabilité de couverture sont initialement et ultérieurement évalués à leur juste valeur et tous les changements de juste valeur sont comptabilisés au compte de résultat en **Autres produits d'exploitation** ou en **Produits financiers** ou **Charges financières** selon la nature du sous-jacent économique dont ils assurent la couverture.

Les instruments dérivés qui sont qualifiés en comptabilité de couverture sont comptabilisés conformément aux principes détaillés dans la note B.8.4. ci-après.

La norme IFRS 13, Évaluation de la juste valeur, requiert de tenir compte du risque de contrepartie dans l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers. Ce risque est évalué à partir de données statistiques publiques observables.

#### Règles de compensation

Pour qu'un actif et un passif financiers puissent être présentés sur une base nette au bilan selon la norme IAS 32, il faut qu'il y ait :

- a) existence d'un droit juridiquement exécutoire de compenser et,
- b) l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Par ailleurs, IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir, requiert que le détail des compensations effectuées au titre d'IAS 32 ainsi que les transactions pour lesquelles seul le critère a) existe c'est-à-dire les compensations potentielles telles que celles prévues dans les accords de *close out netting* (compensation des positions uniquement en cas de défaut tel que prévu dans le standard *ISDA – International Swap and Derivatives Association*) soit présenté dans un tableau dans les notes aux états financiers.

### Mise à jour de la note B.8.4. Opérations de couvertures aux états financiers consolidés du 31 décembre 2017

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques de marché, Sanofi a recours à des opérations de couverture sous la forme d'instruments financiers dérivés ou non dérivés, pouvant notamment comprendre des contrats à terme, swaps ou options de change, des swaps ou options de taux d'intérêts, des swaps de taux d'intérêts multidevises et des placements ou émissions de dette.

Ces instruments financiers sont désignés comme instruments de couverture et sont comptabilisés selon les principes de la comptabilité de couverture de la norme IFRS 9 dès lors a) qu'il existe une désignation et une documentation formalisées décrivant la relation de couverture, la méthode d'évaluation de son efficacité ainsi que l'objectif et la stratégie sous-jacente en matière de gestion des risques de marché, b) que l'élément couvert et l'instrument de couverture sont éligibles à la comptabilité de couverture, c) qu'il existe une relation économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture, définie sur la base d'un ratio cohérent avec la stratégie de gestion des risques de marché sous-jacente et sans que le risque de crédit résiduel n'en domine les variations de valeur.

#### Couverture de juste valeur

Une couverture de juste valeur est une couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif, d'un passif ou d'un engagement ferme, liées à une ou plusieurs composantes de risque et pouvant affecter le résultat.

Les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture et les variations de la juste valeur de l'élément couvert attribuables aux composantes de risque couvert sont généralement comptabilisées au compte de résultat sous la rubrique **Autres produits d'exploitation**, pour les opérations de couverture relatives aux activités opérationnelles, et sous la rubrique **Produits financiers** ou **Charges financières**, pour les opérations de couverture liées aux activités d'investissement et de financement.

#### Couverture de flux de trésorerie

Une couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'un actif, d'un passif ou d'une transaction prévue hautement probable, liées à une ou plusieurs composantes de risque et qui pourraient affecter le résultat.

Les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture sont constatées directement en capitaux propres dans l'état consolidé du résultat global, pour ce qui concerne la partie efficace de la relation de couverture. Les variations de la juste valeur relatives à la partie inefficace de la couverture sont constatées au compte de résultat sous la rubrique **Autres produits d'exploitation** pour la couverture des éléments relatifs aux activités opérationnelles et sous la rubrique **Produits financiers** ou **Charges financières** pour la couverture des éléments liés aux activités d'investissement et de financement.

Les variations cumulées de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment comptabilisées en capitaux propres sont recyclées dans le compte de résultat lorsque la transaction couverte affecte ce dernier. Les gains et pertes ainsi transférés sont comptabilisés dans les **Autres produits d'exploitation** pour la couverture des activités opérationnelles et dans les **Produits financiers** ou **Charges financières** pour la couverture des activités d'investissement et de financement.

Lorsque la transaction prévue se traduit par la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, les variations cumulées de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment enregistrées en capitaux propres sont intégrées dans l'évaluation initiale de l'actif ou du passif concerné.

Lorsque l'instrument de couverture prend fin, les gains ou pertes cumulés précédemment comptabilisés en capitaux propres sont conservés dans les capitaux propres et ne sont recyclés, au compte de résultat ou dans l'évaluation initiale de l'actif ou du passif non financier concerné, que lorsque la transaction prévue est effectivement réalisée. Toutefois, lorsque Sanofi ne s'attend plus à la réalisation de la transaction prévue, les gains et pertes cumulés, précédemment constatés en capitaux propres, sont immédiatement comptabilisés en résultat.

#### **Couverture de change d'investissements nets à l'étranger**

Dans le cas d'une couverture de change d'un investissement net à l'étranger, les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture sont comptabilisées directement en capitaux propres dans l'état consolidé du résultat global, pour ce qui concerne la partie efficace de la relation de couverture, tandis que les variations de la juste valeur relative à la partie inefficace de la couverture sont constatées au compte de résultat sous la rubrique **Produits financiers** ou **Charges financières**. Lorsque l'investissement à l'étranger est cédé, les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment comptabilisées en capitaux propres sont transférées au compte de résultat sous la rubrique **Produits financiers** ou **Charges financières**.

#### **Coût de couverture**

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques de marché, Sanofi peut être amené à documenter des options de change ou de taux d'intérêt comme des instruments de couverture dont l'efficacité est évaluée sur la base des variations de valeur intrinsèque. Dans ce cas, la valeur temps de ces options est assimilée à un coût de couverture et comptabilisée de la manière suivante :

- Si l'option présente une composante non alignée avec les principales caractéristiques de l'élément couvert, alors la variation de valeur temps correspondante est rapportée au compte de résultat,
- dans le cas contraire, la variation de valeur temps est rapportée directement en capitaux propres dans l'état consolidé du résultat global, puis :
  - Recyclée au compte de résultat symétriquement à l'élément couvert, si ce dernier est lié à une transaction conduisant à comptabiliser un actif ou un passif financier ;
  - Incorporée dans l'évaluation initiale de l'actif ou du passif concerné si l'élément couvert est lié à une transaction conduisant à comptabiliser un actif ou un passif non financier ;
  - Recyclée au compte de résultat de manière linéaire sur la durée de la relation de couverture, si l'élément couvert est lié à une période de temps.

Dans le cas des contrats à terme et swaps de change ainsi que des swaps de taux d'intérêts multidevises qualifiés de couverture sur la base des variations de cours spot, Sanofi peut exercer, transaction par transaction, l'option comptable lui permettant de traiter similairement à la valeur temps des options le report déport ou la base de devises de ces contrats.

#### **Interruption de la comptabilité de couverture**

La comptabilité de couverture est interrompue lorsque ses critères d'applicabilité ne sont plus respectés, en particulier lorsque l'instrument de couverture est échu, cédé, résilié ou exercé, et en cas de changement de l'objectif de la relation de couverture en matière de gestion des risques de marché.

### **Mise à jour de la note B.8.5. Passifs financiers non dérivés aux états financiers consolidés du 31 décembre 2017**

#### **Emprunts et dettes financières**

Les emprunts bancaires et les instruments de dette sont évalués initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération.

Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Tous les frais relatifs à l'émission d'emprunts ou d'obligations ainsi que toute différence entre les produits d'émission nets des coûts de transaction et la valeur de remboursement sont constatés au compte de résultat en **Charges financières** sur la durée de vie des emprunts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### **Passifs liés à des regroupements d'entreprises et à des intérêts non contrôlants**

Ces lignes reflètent la juste valeur des contreparties éventuelles (compléments de prix) liées à des regroupements d'entreprises, ainsi que celle des engagements d'achat auprès d'actionnaires de filiales consolidées, y compris les options de vente (*puts*) accordées aux Intérêts Non Contrôlants.

Les ajustements de la juste valeur des engagements d'achats auprès d'actionnaires de filiales consolidées, y compris options de vente accordées aux Intérêts Non Contrôlants sont comptabilisés en contrepartie des capitaux propres.

### **Autres passifs financiers non dérivés**

Les autres passifs financiers non dérivés comprennent les dettes fournisseurs. Les dettes fournisseurs sont évaluées à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale qui, dans la plupart des cas, correspond à la valeur nominale, puis au coût amorti.

### **Mise à jour de la note B.8.6. Juste valeur des instruments financiers aux états financiers consolidés du 31 décembre 2017**

En application d'IFRS 13, Évaluation à la juste valeur et IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir, les évaluations à la juste valeur doivent être classées selon une hiérarchie fondée sur les données utilisées pour évaluer la juste valeur de l'instrument qui comporte les niveaux suivants :

- niveau 1 : utilisation de cours de marchés actifs pour le même instrument (sans modification ni reconditionnement) ;
- niveau 2 : utilisation de cours de marchés actifs pour des actifs ou passifs semblables ou de techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables ;
- niveau 3 : utilisation de techniques de valorisation dont les données importantes ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables.

Le tableau ci-dessous présente les informations requises par IFRS 7 relatives aux principes d'évaluation utilisés pour valoriser les instruments financiers.

Note	Instrument Financier	Principe de valorisation	Niveau de la juste valeur	Technique d'évaluation	Principe de détermination de la juste valeur			
					Données de marché			
					Modèle de Valorisation	Cours de change	Taux d'intérêt	Volatilités
B.6.	Actifs financiers évalués à la juste valeur (titres de capitaux propres cotés)	Juste valeur	1	Valeur de marché	Cotation de marché		N/A	
B.6.	Actifs financiers évalués à la juste valeur (titres de dettes cotés)	Juste valeur	1	Approche par le revenu	Cotation de marché		N/A	
B.6.	Actifs financiers évalués à la juste valeur (titres de capitaux propres non cotés)	Juste valeur	3	Coût amorti / Approche par les comparables notamment	Lorsque le coût cesse d'être une mesure représentative de la juste valeur, un évaluation interne basée notamment sur la méthode des comparables est réalisée.			
B.6.	Actifs financiers à la juste valeur (complément de prix à recevoir)	Juste valeur	3	Approche par le revenu	S'agissant des compléments de prix à recevoir relatifs à ces cessions, ils constituent, conformément à la norme IFRS 9, des actifs financiers. La juste valeur de ces actifs est déterminée par révision du complément de prix à la date d'arrêté selon la méthode décrite dans la D7. des états financiers consolidés au 31 décembre 2017.			
B.6.	Prêts, avances et autres créances à long terme	Coût amorti	N/A	N/A	Le coût amorti des prêts, avances et autres créances à long terme ne présente pas à la date de clôture d'écart significatif par rapport à leur juste valeur.			
B.6.	Actifs financiers comptabilisés selon l'option juste valeur <sup>(a)</sup>	Juste valeur	1	Valeur de marché	Valeur liquidative	N/A		
B.10.	Contrats à terme sur les devises	Juste valeur	2	Approche par le revenu	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Mid Market Spot	< 1an : Mid Money Market > 1an : Mid Zero Coupon	N/A
B.10.	Swaps de taux d'intérêts	Juste valeur	2		Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Mid Market Spot	< 1an : Mid Money Market et futures de taux LIFFE > 1an : Mid Zero Coupon	N/A
B.10.	Cross-currency swaps	Juste valeur	2		Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Mid Market Spot	< 1an : Mid Money Market et futures de taux LIFFE > 1an : Mid Zero Coupon	N/A
B.9.	Parts d'OPCVM	Juste valeur	1	Valeur de marché	Valeur liquidative	N/A		
B.9.	Titres de créances négociables, billets de trésorerie, dépôts à vue et dépôts à terme	Coût amorti	N/A	N/A	S'agissant d'instruments de durée inférieure à 3 mois, le coût amorti constitue une approximation acceptable de la juste valeur indiquée dans les notes annexes aux comptes consolidés.			
B.9.	Dettes financières	Coût amorti <sup>(b)</sup>	N/A	N/A	S'agissant des dettes financières de durée inférieure à 3 mois, le coût amorti constitue une approximation acceptable de la juste valeur indiquée dans les notes annexes aux comptes consolidés. S'agissant des dettes financières de durée supérieure à 3 mois, la juste valeur indiquée dans les notes annexes aux comptes consolidés est déterminée soit par référence aux cotations à la date d'arrêté des comptes (pour les instruments cotés) soit par actualisation des flux futurs résiduels sur la base des données de marché observables à cette date (pour les instruments non cotés).			
B.11.	Passifs liés à des regroupements d'entreprises et à des intérêts non contrôlants (CVR)	Juste valeur	1	Valeur de marché	Cours de marché			N/A
B.11.	Passifs liés à des regroupements d'entreprises et à des intérêts non contrôlants (hors CVR)	Juste valeur <sup>(c)</sup>	3	Approche par le revenu	S'agissant des contreparties éventuelles à payer sur les regroupements d'entreprises, ils constituent, conformément à la norme IAS 32, des passifs financiers. La juste valeur de ces passifs est déterminée par révision du complément de prix à la date d'arrêté selon la méthode décrite dans la note B.11.			

(a) Ces actifs sont adossés à des plans de rémunération différée accordés à certains salariés.

(b) Dans le cas des dettes financières qualifiées d'éléments couverts dans une relation de couverture de juste valeur, la valeur au bilan dans les comptes consolidés inclut la variation de juste valeur liée au(x) risque(s) couvert(s).

(c) Concernant les regroupements d'entreprises antérieurs à l'application d'IFRS 3 révisée, les contreparties éventuelles sont comptabilisées quand elles deviennent probables. Voir note B.3.1. aux états financiers consolidés au 31 décembre 2017.

### Mise à jour de la note B.8.7. Décomptabilisation des instruments financiers aux états financiers consolidés du 31 décembre 2017

Sanofi décomptabilise les actifs financiers lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie de ces actifs ont pris fin ou ont été transférés et lorsque Sanofi a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de ces actifs. Par ailleurs, si Sanofi ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de ces actifs, ces derniers sont décomptabilisés dès lors que Sanofi ne conserve pas leur contrôle.

Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque les obligations contractuelles liées à ces passifs sont levées, annulées ou éteintes.



### Mise à jour de la note B.8.8. Risques relatifs aux instruments financiers aux états financiers consolidés du 31 décembre 2017

Les risques de marché sur les actifs financiers non courants, les équivalents de trésorerie, les instruments dérivés et la dette financière sont détaillés dans le paragraphe 5 de la section sur les facteurs de risque du rapport de gestion.

Le risque de crédit correspond au risque de non-paiement de leurs créances par les clients. Ce risque provient également de la concentration des ventes réalisées avec les clients les plus importants, en particulier certains grossistes aux États-Unis. Il est détaillé dans le rapport de gestion.

### Mise à jour de la note B.18. Ajustement de la juste valeur des compléments de prix aux états financiers consolidés du 31 décembre 2017

Les variations de juste valeur des compléments de prix éventuels, présents dans l'entité acquise ou accordés lors d'un regroupement d'entreprises et initialement comptabilisés au passif conformément à la norme IFRS 3 révisée, sont comptabilisées en résultat. Ces ajustements sont présentés séparément au compte de résultat sur la ligne **Ajustement de la juste valeur des compléments de prix**.

En outre, cette ligne comprend les variations de juste valeur des compléments de prix qualifiés d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat et comptabilisés lors de cessions.

Cette ligne inclut également l'impact de la désactualisation et les effets liés aux variations de cours des devises, lorsque l'actif ou le passif est libellé dans une devise différente de la devise fonctionnelle de l'entité concernée.

## A.2. UTILISATION D'ESTIMATIONS ET JUGEMENTS

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels à la date d'examen des états financiers. Les estimations et hypothèses, élaborées sur la base des informations disponibles lors de la clôture des comptes, portent en particulier sur :

- les montants déduits des ventes au titre des retours attendus, ainsi qu'au titre des rétrocessions et des réductions de prix accordées ;
- la dépréciation des actifs corporels et incorporels et des participations dans les sociétés mises en équivalence ;
- la valorisation des écarts d'acquisition, des autres actifs incorporels acquis ainsi que leur durée de vie estimée ;
- la valorisation des compléments de prix à recevoir dans le cadre de cessions d'actifs ;
- la valorisation des actifs financiers au coût amorti ;
- la valorisation des titres de participation détenus dans des sociétés non cotées ;
- le montant des engagements de retraite ;
- le montant des provisions pour restructuration, litiges, risques fiscaux et environnementaux ;
- le montant des impôts différés actifs résultant des déficits fiscaux reportables et des différences temporelles déductibles ;
- les impacts directs et indirects de la réforme fiscale aux États-Unis (*Tax Cuts and Jobs Act « 2017 Act »*), comptabilisés en 2017, qui comprennent l'estimation du coût fiscal lié à l'imposition des réserves accumulées hors des États-Unis du fait de la « *deemed repatriation* ». Ces impacts seront affinés sur la base d'analyses, et le cas échéant, de calculs complémentaires tenant compte de clarifications futures et d'instructions complémentaires du législateur américain, de l'*Internal Revenue Services* des États-Unis, de la *US Securities and Exchange Commission* ou d'autres régulateurs ;
- la valorisation des paiements conditionnels.

Les montants définitifs pourraient être différents de ces estimations.

Par ailleurs, dans le cadre de l'information financière semestrielle et conformément à IAS 34, la charge d'impôts de Sanofi a été déterminée sur la base du taux effectif d'imposition estimé au titre de l'exercice. Ce taux est appliqué au résultat opérationnel des activités avant quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants, augmenté des produits financiers et diminué des charges financières. Le taux effectif d'imposition estimé au titre de l'exercice est déterminé sur la base des taux d'impôts qui seront applicables et des prévisions de résultat avant impôts des juridictions fiscales de Sanofi.

La Direction est également amenée à exercer son jugement pour évaluer si les critères de la norme IFRS 5, Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, sont atteints, conduisant au classement comme détenu en vue de la vente d'un actif non courant ou d'un groupe d'actifs et à la présentation de manière séparée d'une activité abandonnée. Ces appréciations sont revues dans le cadre de chaque arrêté au vu de l'évolution des faits et circonstances.

### A.3. SAISONNALITÉ

Les activités de Sanofi ne présentent pas de variation saisonnière significative.

### A.4. CONSOLIDATION ET CONVERSION DES COMPTES DES FILIALES EN HYPERINFLATION

En 2018, Sanofi continue à consolider par intégration globale ses filiales au Venezuela, considérant que les critères de contrôle au regard de la norme IFRS 10, États financiers consolidés, restent satisfaits. Depuis fin janvier 2018, compte tenu de l'évolution du système des changes vénézuélien, le taux DICOM est devenu obligatoire et s'applique à toutes les transactions, le taux DIPRO, dont la parité fixe était de 10 bolivars par dollar US ayant été supprimé. Le taux DICOM dont la parité dollar US / bolivar est flottante, qui s'établissait initialement à 206 bolivars pour un dollar US au début de l'année 2016, s'élevait à environ 115 000 bolivars pour un dollar US au 30 juin 2018. En conséquence, la contribution des filiales vénézuéliennes dans les comptes consolidés de Sanofi est non significative.

En Argentine, le taux d'inflation cumulé au cours des trois dernières années est supérieur à 100% selon une combinaison d'indices utilisés pour mesurer l'inflation du pays. En conséquence, Sanofi s'attend à considérer l'Argentine comme une économie hyperinflationniste à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 et à appliquer les dispositions de la norme IAS 29, Information financière dans les économies hyperinflationnistes. Selon IAS 29, les éléments non monétaires du bilan doivent être retraités à l'aide d'un indice général des prix ; les éléments monétaires n'ont pas à être retraités. Les éléments du compte de résultat et de l'état du résultat global doivent être retraités en appliquant la variation de l'indice général des prix à compter de l'enregistrement initial des éléments de produits et de charges dans les états financiers.

L'impact de cette hyperinflation pour les filiales en Argentine serait non significatif dans les comptes de Sanofi au 30 juin 2018. Le taux de change utilisé à cette date s'élève à 28,47 pesos argentins pour un dollar US.

### A.5. NOUVEAUX TEXTES IFRS APPLICABLES AU PLUS TOT À PARTIR DE 2019

#### A.5.1. NORMES

L'IASB a publié en janvier 2016 la norme IFRS 16, Contrats de location, qui aligne la comptabilisation des contrats de location simple sur celle des contrats de location-financement (par la comptabilisation au bilan d'une dette au titre des loyers futurs et d'un actif au titre du droit d'utilisation). La mise en œuvre de cette norme entraînera également un changement de présentation :

- Au compte de résultat : la charge de loyers actuellement comptabilisée au sein du **résultat opérationnel** sera, sous IFRS 16, comptabilisée en partie en dotation aux amortissements au sein du **résultat opérationnel** et en partie en **charges financières**.
- Dans le tableau des flux de trésorerie : le paiement des loyers actuellement présenté au sein des **Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles** sera présenté, sous IFRS 16, en **Flux de trésorerie liés aux activités de financement** pour le montant affecté au remboursement de la dette.

La norme est applicable pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La majorité des contrats de location conclus par Sanofi sont des contrats de location simple dans lesquels Sanofi est preneur. Les actifs loués sont principalement des immeubles, des véhicules de tourisme et du matériel informatique. L'analyse des impacts est en cours. Pour mémoire, les engagements concernant les contrats de location simple non résiliables sont mentionnés dans la note D.21. aux états financiers consolidés au 31 décembre 2017.

Par ailleurs, certains contrats d'approvisionnement et de service sont également en cours d'analyse.

Le projet IFRS 16 est piloté par une équipe projet composée de représentants des différentes fonctions concernées (achat, immobilier, systèmes d'information, finance, services partagés). Au 30 juin 2018, Sanofi a finalisé le recensement de la grande majorité des contrats de location existants.

Concernant les modalités de première application de la norme, Sanofi devrait opter pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2019 sans retraitement des périodes comparatives selon la méthode rétrospective simplifiée.

À date, sur la base des contrats en cours Sanofi estime de manière préliminaire que la dette de loyers futurs, déterminée selon IFRS 16, serait de l'ordre de 1,2 à 1,6 milliards d'euros.

Sanofi poursuivant ses analyses, cette estimation pourrait être modifiée.

## A.5.2. AMENDEMENTS, AMÉLIORATIONS ANNUELLES ET INTERPRÉTATIONS

---

Sanofi ne s'attend pas à des impacts matériels liés à l'application des textes suivants.

- Amendements dans le cadre de l'amélioration des normes annuelles 2015-2017, publiés le 12 décembre 2017 et applicables sous réserve de leur adoption par l'Union Européenne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.
- Amendement IAS 19, Réévaluation à l'occasion d'une liquidation/réduction de régime, publié le 7 février 2018 applicable de manière prospective, aux modifications de plan, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, sous réserve de son adoption par l'Union Européenne.
- Amendements Modifications des références au Cadre conceptuel dans les normes IFRS, publié le 29 mars 2018, et applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 sous réserve de son adoption par l'Union Européenne. Cet amendement vise à actualiser les références au cadre conceptuel contenues dans certaines normes IFRS suite à la publication par l'IASB, en mars 2018, du nouveau cadre conceptuel. Sanofi n'attend en pratique pas d'impact significatif de cet amendement qui modifie la forme mais non le fond des principes comptables prescrits par les normes IFRS.

Sanofi n'appliquera pas ces textes de façon anticipée.

## B/ ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS DU PREMIER SEMESTRE 2018

### B.1. CHANGEMENTS DE PÉRIMÈTRE LIÉS À DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS

#### Acquisition de Bioverativ

Le 22 janvier 2018, Sanofi et Bioverativ Inc. (« Bioverativ »), une entreprise de biotechnologies spécialisée dans le développement de traitements contre l'hémophilie et d'autres troubles hématologiques rares, ont conclu un accord définitif en vertu duquel Sanofi se portait acquéreur de la totalité des actions en circulation de Bioverativ à raison de 105 dollars par action, ce qui représente une transaction en numéraire valorisée approximativement à 11,6 milliards de dollars (sur une base entièrement diluée). Cette opération a été approuvée à l'unanimité par les Conseils d'administration de Sanofi et de Bioverativ. Le 7 février 2018, Sanofi a lancé l'offre publique d'achat en vue de l'acquisition de la totalité des actions ordinaires en circulation de Bioverativ au prix de 105 dollars l'action en numéraire, sans intérêt et net de toute retenue fiscale obligatoire. Le 8 mars 2018, l'acquisition de Bioverativ par Sanofi a été finalisée, Sanofi détenant l'intégralité des titres de Bioverativ à la suite de l'expiration de la procédure d'offre de reprise.

L'affectation provisoire du prix d'acquisition a conduit à la constatation d'un écart d'acquisition de 2 640 millions d'euros et se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Juste valeur à la date d'acquisition
Autres actifs incorporels	8 154
Stocks	145
Autres actifs et passifs courants et non courants	445
Passif lié au complément de prix « True North Therapeutics »	(226)
Impôts différés nets	(1 804)
<b>Actif net de Bioverativ</b>	<b>6 714</b>
Écart d'acquisition	2 640
<b>Prix d'acquisition</b>	<b>9 354</b>

Les autres actifs incorporels comprennent principalement des produits commercialisés dans le domaine de l'hémophilie (Eloctate<sup>®</sup>, Alprolix<sup>®</sup>) ainsi que des projets de développement relatifs à des traitements dans le domaine des maladies hématologiques rares.

L'écart d'acquisition représente notamment le portefeuille de produits futurs en phase de recherche et développement amont non identifiés individuellement à la date d'acquisition, la capacité à renouveler le portefeuille de produits existants en s'appuyant sur une structure spécialisée, les compétences du personnel de Bioverativ, les avantages tirés de la création de nouvelles plateformes de croissance et des synergies futures attendues ainsi que les autres effets bénéfiques liés au regroupement de Bioverativ et Sanofi.

L'écart d'acquisition généré sur cette opération ne donne pas lieu à déduction fiscale.

Depuis la date d'acquisition, le chiffre d'affaires et la contribution au résultat opérationnel des activités du secteur Pharmacie (voir définition en note D.35. « Information sectorielle » aux états financiers consolidés au 31 décembre 2017) de Bioverativ s'élèvent respectivement à 321 millions d'euros et 159 millions d'euros. Sur la même période, la contribution de Bioverativ au résultat net consolidé est de (163) millions d'euros (montant incluant les charges de la période liées à la mise à la juste valeur des actifs lors de leur comptabilisation à la date d'acquisition). Au cours du premier semestre 2018, le chiffre d'affaires de Bioverativ s'établit à 497 millions d'euros.

Les frais liés à l'acquisition enregistrés en résultat au cours de la période s'élèvent à 25 millions d'euros, principalement comptabilisés sur la ligne **Autres charges d'exploitation**.

L'impact lié à cette acquisition reflété sur la ligne **Acquisitions de titres consolidés et de participations des sociétés mises en équivalence** dans le tableau des flux de trésorerie est un décaissement de 8 932 millions d'euros.

## Acquisition d'Ablynx

En janvier 2018, Sanofi et Ablynx, une entreprise biopharmaceutique spécialisée dans la découverte et le développement de Nanobodies®, ont conclu un accord définitif en vertu duquel Sanofi se porte acquéreur de la totalité des actions ordinaires (y compris celles représentées par des *American Depositary Shares (ADSs)*), warrants et obligations convertibles en circulation d'Ablynx pour un prix par action Ablynx de 45 euros en numéraire, valorisant Ablynx environ 3,9 milliards d'euros (sur une base entièrement diluée). L'opération a été approuvée à l'unanimité par les Conseils d'administration de Sanofi et d'Ablynx. Le 14 mai 2018, Sanofi et Ablynx ont annoncé qu'à l'issue de la période d'acceptation initiale des offres publiques d'acquisition, Sanofi détenait 95,60 % des actions d'Ablynx dont plus de 90 % ont été acquis par le biais des offres. Le 19 juin 2018, à la suite de l'expiration de la procédure d'offre de reprise, Sanofi a annoncé détenir l'intégralité des titres d'Ablynx.

L'affectation provisoire du prix d'acquisition a conduit à la constatation d'un écart d'acquisition de 2 301 millions d'euros et se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Juste valeur à la date d'acquisition
Autres actifs incorporels	1 689
Autres actifs et passifs courants et non courants	332
Impôts différés nets	(422)
<b>Actif net d'Ablynx</b>	<b>1 599</b>
Écart d'acquisition	2 301
<b>Prix d'acquisition</b>	<b>3 900</b>

L'incidence de cette acquisition sur le résultat opérationnel des activités et le résultat net consolidé du premier semestre 2018 de Sanofi n'est pas significative.

L'écart d'acquisition représente notamment le portefeuille de produits futurs en phase de recherche et développement amont non identifiés individuellement à la date d'acquisition, la capacité à renouveler le portefeuille de produits en s'appuyant sur une plateforme technologique et une structure spécialisée, les compétences du personnel d'Ablynx, les avantages tirés de la création de nouvelles plateformes de croissance et des synergies futures attendues ainsi que les autres effets bénéfiques liés au regroupement d'Ablynx et de Sanofi.

L'écart d'acquisition généré sur cette opération ne donne pas lieu à déduction fiscale.

L'impact lié à cette acquisition reflété sur la ligne **Acquisitions de titres consolidés et de participations des sociétés mises en équivalence**, dans le tableau des flux de trésorerie est un décaissement de 3 642 millions d'euros.

### Cession de l'Activité Génériques en Europe

À la suite de l'accord d'exclusivité conclu le 17 avril 2018 entre Sanofi et Advent International, prévoyant l'acquisition par Advent de Zentiva, l'activité Génériques européenne de Sanofi, pour un montant de 1 919 millions d'euros (valeur d'entreprise), les deux groupes ont annoncé le 28 juin la signature d'un contrat de rachats d'actions en vue de sceller les négociations. Au 30 juin 2018, la conclusion de la transaction étant considérée comme hautement probable, l'ensemble des actifs de l'activité Génériques en Europe concernés par l'opération de vente, ainsi que les passifs directement liés à ces actifs sont présentés respectivement dans les lignes **Actifs destinés à être cédés ou échangés** et **Passifs relatifs aux actifs destinés à être cédés ou échangés** du bilan consolidé. L'activité Génériques en Europe ne constitue pas un secteur opérationnel de Sanofi et elle n'a pas les caractéristiques d'une activité abandonnée selon les critères de la norme IFRS 5.

L'activité Génériques en Europe est incluse dans le secteur Pharmacie. Les informations détaillées relatives à la contribution de cette activité dans les comptes consolidés sont données dans la note B.21.

### Cession de titres de Regeneron Pharmaceuticals Inc. (Regeneron)

Au cours du premier semestre 2018, Sanofi a cédé 0,1 million de titres de la société biopharmaceutique Regeneron Pharmaceuticals Inc. à leur valeur de marché soit 32 millions d'euros. Le montant de la participation au 30 juin 2018 s'élève à 2 624 millions d'euros (voir note B.5.). Sanofi détient 22,0% du capital de la société au 30 juin 2018 contre 22,2% au 31 décembre 2017.

## B.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les acquisitions d'immobilisations corporelles du premier semestre 2018 s'élèvent à 608 millions d'euros. Elles reflètent les investissements réalisés dans le secteur de la Pharmacie pour 387 millions d'euros, principalement dans le domaine industriel (310 millions d'euros). Le secteur des Vaccins contribue aux acquisitions d'immobilisations du semestre à hauteur de 167 millions d'euros. En outre, le secteur Santé Grand Public contribue aux investissements à hauteur de 2 millions d'euros.

Au premier semestre 2018, Sanofi a comptabilisé une perte de valeur de 31 millions d'euros concernant les actifs corporels, liée principalement au secteur de la Pharmacie.

Les commandes fermes d'immobilisations s'élèvent à 584 millions d'euros au 30 juin 2018.

### B.3. ÉCARTS D'ACQUISITION ET AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Les autres actifs incorporels ont varié au cours du premier semestre 2018 de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Recherche acquise	Produits, marques, et autres droits	Logiciels et progiciels	Total autres actifs incorporels
<b>Valeur brute au 1<sup>er</sup> janvier 2018</b>	<b>3 679</b>	<b>53 638</b>	<b>1 368</b>	<b>58 685</b>
Variation de périmètre	3 383	6 460	1	9 844
Acquisitions/augmentations	98	5	104	207
Cessions/diminutions	(21)	(38)	(14)	(73)
Différences de conversion	160	1 191	6	1 357
Transferts <sup>(a)</sup>	(11)	9	3	1
Reclassement de l'activité Génériques en Europe	(6)	(617)	(31)	(654)
<b>Valeur brute au 30 juin 2018</b>	<b>7 282</b>	<b>60 648</b>	<b>1 437</b>	<b>69 367</b>
<b>Amortissements et dépréciations au 1<sup>er</sup> janvier 2018</b>	<b>(2 204)</b>	<b>(42 476)</b>	<b>(925)</b>	<b>(45 605)</b>
Dotations aux amortissements	—	(1 009)	(53)	(1 062)
Dépréciations nettes <sup>(b)</sup>	(17)	(84)	—	(101)
Cessions/diminutions	2	37	14	53
Différences de conversion	(36)	(742)	(4)	(782)
Reclassement de l'activité Génériques en Europe	3	552	11	566
<b>Amortissements et dépréciations au 30 juin 2018</b>	<b>(2 252)</b>	<b>(43 722)</b>	<b>(957)</b>	<b>(46 931)</b>
<b>Valeur nette au 31 décembre 2017</b>	<b>1 475</b>	<b>11 162</b>	<b>443</b>	<b>13 080</b>
<b>Valeur nette au 30 juin 2018</b>	<b>5 030</b>	<b>16 926</b>	<b>480</b>	<b>22 436</b>

(a) La ligne « Transferts » comprend principalement la recherche acquise et mise en service au cours du semestre, qui est amortie à compter de l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché.

(b) Voir note B.4.

Les acquisitions d'autres actifs incorporels hors logiciels du premier semestre 2018 s'élèvent à 103 millions d'euros. Elles incluent principalement des paiements initiaux et d'étape relatifs aux activités Vaccins et Sanofi Genzyme. Les « Produits, marques et autres droits » comprennent essentiellement :

- des « Produits commercialisés », dont la valeur nette est de 16,4 milliards d'euros au 30 juin 2018 contre 10,6 milliards d'euros au 31 décembre 2017 et la durée d'amortissement moyenne pondérée est d'environ 10 années.
- des « Marques » dont la valeur nette est de 0,1 milliard d'euros au 30 juin 2018 contre 0,2 milliard d'euros au 31 décembre 2017, et la durée d'amortissement moyenne pondérée est d'environ 13 années.

Les caractéristiques des principaux « Produits commercialisés », représentant environ 89 % de la valeur nette de ce poste au 30 juin 2018, sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissement et dépréciation	Valeur nette 30 juin 2018	Durée d'amortissement (en années) <sup>(a)</sup>	Durée d'amortissement résiduelle (en années) <sup>(b)</sup>	Valeur nette 31 décembre 2017
Genzyme	10 471	(7 039)	3 432	10	5	3 834
Santé Grand Public Boehringer Ingelheim	3 710	(364)	3 346	16	15	3 442
Aventis	32 899	(32 452)	447	9	3	584
Chattem	1 254	(491)	763	23	15	766
Bioverativ	6 775	(167)	6 608	13	13	—
<b>Total des principaux produits</b>	<b>55 109</b>	<b>(40 513)</b>	<b>14 596</b>			<b>8 626</b>

(a) Moyennes pondérées. Les durées d'amortissement de ces produits sont comprises entre 1 et 25 années.

(b) Moyennes pondérées.

Les écarts d'acquisition s'élèvent à 44 828 millions d'euros au 30 juin 2018 contre 40 264 millions d'euros au 31 décembre 2017. La variation du premier semestre 2018 provient essentiellement des écarts d'acquisition générés par les acquisitions de Bioverativ pour 2 640 millions d'euros et d'Ablynx pour 2 301 millions d'euros (voir note B.1.) et des différences de conversion. En outre, le reclassement de l'activité Génériques en Europe en **Actifs destinés à être cédés ou échangés** a eu une incidence de 913 millions d'euros dans les écarts d'acquisition.

## B.4. DÉPRÉCIATION DES ACTIFS INCORPORELS

Au premier semestre 2018, le résultat de tests de dépréciations des autres actifs incorporels a conduit à enregistrer une perte de valeur d'un montant de 101 millions d'euros, liée principalement au produit Lemtrada® commercialisé aux États-Unis.

## B.5. PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les sociétés mises en équivalence comprennent les entreprises associées et les coentreprises (voir note B.1. aux états financiers consolidés au 31 décembre 2017).

Les participations concernant les sociétés mises en équivalence s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	% de Participation	Au 30 juin 2018	Au 31 décembre 2017 <sup>(a)</sup>
Regeneron Pharmaceuticals, Inc.	22,0	2 624	2 496
Onduo LLC	50,0	135	141
Infraserv GmbH & Co. Höchst KG <sup>(b)</sup>	31,2	63	73
Entités et sociétés gérées par Bristol-Myers Squibb <sup>(c)</sup>	49,9	39	38
Autres participations	—	103	99
<b>Total</b>		<b>2 964</b>	<b>2 847</b>

(a) Y compris les impacts de la nouvelle norme IFRS 15 sur la comptabilisation du chiffre d'affaires (voir note A.1.2.).

(b) Coentreprise.

(c) Dans le cadre des accords avec BMS (voir note C.2. aux états financiers consolidés au 31 décembre 2017), la part de Sanofi dans l'actif net des sociétés détenues majoritairement par BMS est enregistrée en **Participations dans des sociétés mises en équivalence**.

Au 30 juin 2018, la valeur de marché des titres Regeneron détenus est de 7 040 millions d'euros sur la base d'un cours de bourse unitaire de 344,99 dollars US à cette date (contre 7 487 millions d'euros au 31 décembre 2017 sur la base d'un cours de bourse unitaire de 375,96 dollars US à cette date).

Les états financiers incluent certaines transactions commerciales entre Sanofi et des sociétés qui sont consolidées par mise en équivalence, considérées comme des parties liées. Le tableau ci-dessous reprend les principales transactions de la période et soldes avec les parties liées :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2018	Au 30 juin 2017 <sup>(a)</sup>	Au 31 décembre 2017 <sup>(a)</sup>
Ventes	16	18	33
Redevances et autres produits <sup>(b)</sup>	66	37	100
Créances clients et autres créances <sup>(b)</sup>	35	29	85
Achats et autres charges (y compris frais de recherche) <sup>(b)</sup>	385	410	777
Dettes fournisseurs et autres dettes <sup>(b)</sup>	221	215	217

(a) Y compris les impacts de la nouvelle norme IFRS 15 sur la comptabilisation du chiffre d'affaires (voir note A.1.2.).

(b) Ces montants comprennent principalement les transactions avec Regeneron

## B.6. AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants comprennent les éléments suivants :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2018	Au 31 décembre 2017
Instruments de capitaux propres à la juste valeur en autres éléments du résultat global <sup>(a)</sup>	1 217	1 389
Instruments de dette à la juste valeur en autres éléments du résultat global <sup>(a)</sup>	219	199
Autres actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat <sup>(a)</sup>	845	930
Engagements de retraite financés d'avance	59	53
Prêts, avances et autres créances à long terme	721	730
Instruments financiers dérivés	72	63
<b>Total</b>	<b>3 133</b>	<b>3 364</b>

(a) Les soldes au 31 décembre 2017 ont été reclassés dans les nouvelles catégories d'actifs financiers selon la norme IFRS 9 applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 (voir note A.1.3.).

La ligne **Instruments de capitaux propres à la juste valeur en autres éléments du résultat global** inclut notamment les participations cotées et non cotées suivantes :

- une participation acquise début 2014 dans la société Alynlyam Pharmaceuticals, Inc, en lien avec l'accord de développement et de collaboration de traitements pour les maladies rares existant avec celle-ci. Sur la base du cours de bourse, le montant de la participation s'élève à 893 millions d'euros au 30 juin 2018 (contre 1 118 millions d'euros au 31 décembre 2017) ;
- une contribution au capital de la société MyoKardia, Inc débutée dans le cadre de l'accord de collaboration signé avec celle-ci en septembre 2014 et dont la valeur s'élève à 178 millions d'euros au 30 juin 2018, représentant à cette date une détention d'environ 9% du capital de la société (contre 141 millions d'euros et environ 11% du capital de la société au 31 décembre 2017) ;
- une contribution au capital de la société JHL Biotech, Inc réalisée dans le cadre de l'accord de collaboration signé avec celle-ci le 5 décembre 2016 et dont la valeur s'élève à 50 millions d'euros au 30 juin 2018, représentant à cette date une détention d'environ 13% du capital de la société (contre 49 millions d'euros et environ 13% du capital de la société au 31 décembre 2017) ;

La ligne **Instruments de dette à la juste valeur en autres éléments du résultat global** inclut des titres obligataires cotés, en euros, de premier rang pour 219 millions d'euros au 30 juin 2018 (contre 199 millions d'euros au 31 décembre 2017).

La ligne **Autres actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat** inclut :

- un complément de prix à recevoir par Sanofi suite au démantèlement de la coentreprise Sanofi Pasteur MSD (voir note D.7. aux états financiers consolidés au 31 décembre 2017). Au 30 juin 2018, il s'élève à 324 millions d'euros, dont 269 millions d'euros pour sa part non courante (contre 342 millions d'euros, dont 292 millions d'euros pour sa part non courante, au 31 décembre 2017). La juste valeur du complément de prix MSD est déterminée sur la base du pourcentage de redevances prévu au contrat appliqué à des prévisions de ventes, et actualisées. Les variations de juste valeur de cet actif sont présentées sur la ligne du compte de résultat **Ajustement de la juste valeur des compléments de prix** (voir note A.1.3.). La variation comptabilisée sur le premier semestre 2018 est essentiellement due à une revalorisation des perspectives commerciales des produits MSD.
- des actifs financiers adossés à des engagements relatifs à des plans d'avantages postérieurs à l'emploi accordés aux salariés pour un montant de 138 millions d'euros au 30 juin 2018 (contre 198 millions d'euros au 31 décembre 2017).
- un portefeuille de placements financiers adossé à un plan de rémunération différée accordé à certains salariés pour un montant de 362 millions d'euros (contre 345 millions d'euros au 31 décembre 2017).

La participation dans Voyager Therapeutics, Inc. a été entièrement cédée au cours du premier semestre 2018. La valeur au bilan de cette participation s'élevait à 34 millions d'euros au 31 décembre 2017.

La participation dans Impact Therapeutics, Inc. a été décomptabilisée au cours du premier semestre 2018. Un gain financier a été reconnu (voir note B.18.).



## B.7. CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Les créances clients s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2018	Au 31 décembre 2017
Valeur brute	6 786	7 405
Dépréciation	(184)	(189)
<b>Valeur nette</b>	<b>6 602</b>	<b>7 216</b>

L'incidence des pertes de valeur sur créances clients et des reprises représente une charge nette de 3 millions d'euros sur le premier semestre 2018 (contre 18 millions d'euros sur le premier semestre 2017).

La répartition de la valeur brute des créances clients échues, en fonction de leur ancienneté, s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Créances clients échues valeur brute	Créances < à 1 mois	Créances de 1 à 3 mois	Créances de 3 à 6 mois	Créances de 6 à 12 mois	Créances > à 12 mois
Au 30 juin 2018	469	165	116	78	30	80
Au 31 décembre 2017	644	247	143	113	48	93

Certaines filiales de Sanofi ont transféré sans recours des créances clients à des sociétés d'affacturage ou à des établissements bancaires. Conformément aux conditions mentionnées dans la note B.8.7. aux états financiers consolidés au 31 décembre 2017, le montant des créances décomptabilisées s'élève à 709 millions d'euros au 30 juin 2018 contre 437 millions d'euros au 31 décembre 2017. Le montant résiduel des garanties liées à ces cessions est marginal au 30 juin 2018.

## B.8. CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

### B.8.1. CAPITAL

Le capital social s'élève à 2 498 116 074 euros et est constitué de 1 249 058 037 actions (nombre total d'actions émises) de 2 euros au 30 juin 2018.

Le détail des actions propres détenues par Sanofi se présente comme suit :

	Nombre d'actions (en millions)	% du capital de l'exercice
30 juin 2018	2,0	0,16%
31 décembre 2017	0,2	0,01%
30 juin 2017	5,0	0,40%
1 <sup>er</sup> janvier 2017	20,0	1,55%

À la suite des levées d'options de souscription d'actions Sanofi, 131 018 actions ont été émises sur le premier semestre 2018.

Par ailleurs, dans le cadre des plans d'attribution d'actions gratuites, 3 333 488 actions ont été définitivement acquises et ont été émises sur le premier semestre 2018.

### B.8.2. RACHAT D'ACTIONNAIRES SANOFI

L'assemblée générale mixte des actionnaires de Sanofi du 2 mai 2018 a autorisé un programme de rachat des actions Sanofi pour une durée de 18 mois. Dans ce cadre, Sanofi a racheté 1 879 789 actions au cours du premier semestre 2018 pour un montant total de 127 millions d'euros (ce montant ne concerne que ce programme d'achat).

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de Sanofi du 10 mai 2017 a autorisé un programme de rachat des actions Sanofi pour une durée de 18 mois. Dans ce cadre, Sanofi a racheté 8 489 873 actions au cours du premier semestre 2018 pour un montant total de 600 millions d'euros (ce montant ne concerne que ce programme d'achat).

### B.8.3. RÉDUCTION DE CAPITAL

Le conseil d'administration du 26 avril 2018 a décidé l'annulation de 7 239 803 actions auto-détenues (512 millions d'euros y compris prime d'émission), représentant 0,58 % du capital au 30 juin 2018.

Ces annulations n'ont pas eu d'impact net sur le total des capitaux propres de Sanofi.

### B.8.4. PROGRAMMES D'ATTRIBUTION D' ACTIONS

Les programmes d'attribution d'actions sont comptabilisés en application des principes décrits dans la note B.24.3. aux états financiers consolidés au 31 décembre 2017. Les principales caractéristiques des plans attribués en 2018, sont les suivantes :

		2018
Type de programme		Plan d'actions de performance
Date du conseil d'administration ayant décidé l'émission		2 mai 2018
Nombre total d'actions octroyées soumises à une période de service de 3 ans		4 390 216
Juste valeur d'une action <sup>(a)</sup>		56,59
Juste valeur du plan à l'attribution (en millions d'euros)		248

(a) Prix du marché de l'action à la date d'attribution, ajusté des dividendes attendus pendant la période d'acquisition des droits.

Au 30 juin 2018, la charge totale relative à l'ensemble des plans d'attribution d'actions de performance et d'actions gratuites s'élève à 118 millions d'euros, contre 103 millions d'euros au 30 juin 2017.

Le nombre d'actions en cours d'acquisition au 30 juin 2018 s'élève à 13 765 202, dont 4 388 361 relatives aux plans 2018, 3 408 614 relatives aux plans 2017, 3 759 373 relatives aux plans 2016 et 2 208 854 relatives aux plans 2015.

### B.8.5. AUGMENTATION DE CAPITAL

Le conseil d'administration du 6 mars 2018 a décidé une augmentation de capital réservée aux salariés et a offert aux salariés de Sanofi la possibilité de souscrire à une augmentation de capital à un prix de souscription de 52,66 euros, correspondant à 80 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant le 9 juin 2018.

La période de souscription s'est déroulée du 11 au 29 juin 2018. Toute souscription par tranche de cinq actions a fait l'objet d'un abondement sous forme d'une action nouvelle. Les souscriptions égales ou supérieures à vingt actions ont fait l'objet d'un abondement sous forme de quatre actions nouvelles. L'augmentation de capital a donné lieu à la souscription de 2 298 783 actions et à l'émission de 102 401 actions à titre d'abondement immédiat.

Le montant de la charge enregistrée au 30 juin 2018 au titre de cette augmentation de capital s'élève à 32 millions d'euros. L'émission d'actions et donc la comptabilisation de l'augmentation de capital dans les capitaux propres de Sanofi interviendra le 27 juillet 2018.

Le conseil d'administration du 2 mars 2017 a décidé une augmentation de capital réservée aux salariés et a offert aux salariés de Sanofi la possibilité de souscrire à une augmentation de capital à un prix de souscription de 70,01 euros, correspondant à 80 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant le 14 juin 2017.

La période de souscription s'est déroulée du 19 au 30 juin 2017. Toute souscription par tranche de cinq actions a fait l'objet d'un abondement sous forme d'une action nouvelle. Les souscriptions égales ou supérieures à vingt actions ont fait l'objet d'un abondement sous forme de quatre actions nouvelles.

L'augmentation de capital a donné lieu à la souscription de 1 528 982 actions et à l'émission de 92 116 actions à titre d'abondement immédiat. Le montant de la charge enregistrée au 30 juin 2017 au titre de cette augmentation de capital s'élève à 21 millions d'euros.

## B.8.6. PLAN D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Le 2 mai 2018, le conseil d'administration a attribué un plan d'options de souscription d'actions de 220 000 options au prix d'exercice de 65,84 euros. La durée d'acquisition des droits est de quatre ans et l'échéance du plan est fixée au 2 mai 2028.

Sanofi a retenu les hypothèses suivantes pour valoriser ce plan :

- taux de rendement du dividende de 4,87 % ;
- maturité des plans de 7 ans ;
- volatilité de l'action Sanofi calculée sur une base historique de 23,10 % ;
- taux d'intérêt sans risque de 0,363 %.

Sur ces bases, la juste valeur d'une option s'élève à 6,32 euros. La juste valeur du plan d'options de souscription accordé en juin 2018 s'élève à 1 million d'euros. Cette valeur est enregistrée en charge sur la période d'acquisition des droits avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Au 30 juin 2018, la charge totale relative aux stock-options s'élève à 1 million d'euros, contre 2 millions d'euros au 30 juin 2017.

Le tableau ci-dessous synthétise les informations concernant les options en circulation et en particulier les options exerçables au 30 juin 2018 :

Fourchette des prix d'exercice par action	En circulation			Exerçables	
	Nombre d'options	Durée de vie moyenne résiduelle (en années)	Prix moyen pondéré d'exercice par actions (en euros)	Nombre d'options	Prix moyen pondéré d'exercice par action (en euros)
De 30,00 à 40,00 euros par action	99 621	0,75	38,08	99 621	38,08
De 40,00 à 50,00 euros par action	1 605 816	0,67	45,09	1 605 816	45,09
De 50,00 à 60,00 euros par action	3 430 945	2,04	54,21	3 430 945	54,21
De 60,00 à 70,00 euros par action	220 000	9,85	65,84	—	—
De 70,00 à 80,00 euros par action	1 796 920	5,87	73,64	1 395 420	72,99
De 80,00 à 90,00 euros par action	770 004	7,91	89,18	—	—
<b>Total</b>	<b>7 923 306</b>			<b>6 531 802</b>	

## B.8.7. NOMBRE D' ACTIONS PRIS EN COMPTE POUR LE CALCUL DU RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION

Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué par action prend en compte les actions en circulation, les options sur actions ayant un effet dilutif ainsi que les actions gratuites.

(en millions)	Au 30 juin 2018	Au 30 juin 2017	Au 31 décembre 2017
Nombre moyen d'actions en circulation	1 247,8	1 260,3	1 256,9
Ajustement pour options sur actions ayant un effet dilutif	1,2	3,2	2,7
Ajustement pour actions gratuites	5,9	7,1	7,2
<b>Nombre moyen d'actions pour le calcul du résultat dilué</b>	<b>1 254,9</b>	<b>1 270,6</b>	<b>1 266,8</b>

Au 30 juin 2018, 2,8 millions d'options sur actions n'ont pas été prises en compte pour le calcul du résultat dilué par action car ces options n'ont pas d'effet dilutif, contre 0,8 million d'options sur actions au 31 décembre 2017 et 0,8 million d'options sur actions au 30 juin 2017.

## B.8.8. AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Les autres éléments du résultat global ont varié de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2018 (6 mois)	Au 30 juin 2017 (6 mois)	Au 31 décembre 2017 (12 mois) <sup>(a)</sup>
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>(1 707)</b>	<b>973</b>	<b>973</b>
<i>Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi</i>	(1 673)	992	992
<i>Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants</i>	(34)	(19)	(19)
Incidence de l'application d'IFRS 9 sur le résultat global <sup>(b)</sup>	(516)	—	—
Gains/(pertes) actuariels :			
· Gains/(pertes) actuariels hors sociétés mises en équivalence	118	282	(30)
· Gains/(pertes) actuariels sur sociétés mises en équivalence nets d'impôts	—	—	2
· Effet d'impôts	(38)	(60)	(90)
Instruments de capitaux propres en actifs financiers <sup>(b)</sup> :			
· Variation de juste valeur hors sociétés mises en équivalence	(213)	—	—
· Variation de juste valeur sur sociétés mises en équivalence nette d'impôts	—	—	—
· Effet d'impôts	50	—	—
<b>Éléments ne faisant pas ultérieurement l'objet d'un reclassement en résultat</b>	<b>(83)</b>	<b>222</b>	<b>(118)</b>
Actifs financiers disponibles à la vente :			
· Variation de juste valeur hors sociétés mises en équivalence <sup>(c)</sup>	—	324	837
· Variation de juste valeur sur sociétés mises en équivalence nette d'impôts	—	1	1
· Effet d'impôts	—	(60)	(145)
Instruments de dette en actifs financiers <sup>(b)</sup> :			
· Variation de juste valeur hors sociétés mises en équivalence	(1)	—	—
· Variation de juste valeur sur sociétés mises en équivalence nette d'impôts	—	—	—
· Effet d'impôts	—	—	—
Couvertures de flux de trésorerie :			
· Variation de juste valeur hors sociétés mises en équivalence <sup>(d)</sup>	5	(28)	(24)
· Variation de juste valeur sur sociétés mises en équivalence nette d'impôts	—	—	—
· Effet d'impôts	(2)	9	8
Variation des écarts de conversion :			
· Écarts de conversion liés aux filiales étrangères hors sociétés mises en équivalence <sup>(d)/(e)</sup>	737	(1 835)	(2 956)
· Écarts de conversion liés aux sociétés mises en équivalence	67	(176)	(283)
<b>Éléments faisant ultérieurement l'objet d'un reclassement en résultat</b>	<b>806</b>	<b>(1 765)</b>	<b>(2 562)</b>
<b>Solde à la clôture</b>	<b>(1 500)</b>	<b>(570)</b>	<b>(1 707)</b>
<i>Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi</i>	(1 463)	(543)	(1 673)
<i>Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants</i>	(37)	(27)	(34)

(a) Y compris les impacts de la nouvelle norme IFRS 15 sur la comptabilisation du chiffre d'affaires (voir note A.1.2.).

(b) Voir note A.1.3.

(c) Dont recyclés par le compte de résultat : non significatif sur le premier semestre 2017 et (89) millions d'euros en 2017. La catégorie d'actifs financiers **actifs financiers disponibles à la vente** n'est plus applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 selon la norme IFRS 9 (voir note A.1.3.).

(d) Dont recyclés par le compte de résultat : non significatif sur le premier semestre 2018 contre (23) millions d'euros au premier semestre 2017.

(e) Éléments faisant ultérieurement l'objet d'un reclassement en résultat attribuables à l'activité Santé animale cédée le 1<sup>er</sup> janvier 2017 : (170) millions d'euros suite à la cession (dont (147) millions d'euros d'écart de conversion et (23) millions d'euros de couverture de flux de trésorerie).

## B.9. EMPRUNTS, DETTES FINANCIÈRES, TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La situation financière de Sanofi a évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2018	Au 31 décembre 2017
Emprunts à long terme – partie à plus d'un an	22 788	14 326
Emprunts à court terme et part à court terme de la dette à long terme	6 153	1 275
Instruments dérivés de taux et de change dédiés à la couverture de la dette financière	(170)	(57)
<b>Total dette financière</b>	<b>28 771</b>	<b>15 544</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(7 493)	(10 315)
Instruments dérivés de taux et de change dédiés à la couverture de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	—	—
<b>Dette, nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>21 278</b>	<b>5 229</b>

Le total « Dette, nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie » est un indicateur financier utilisé par la Direction et les investisseurs pour mesurer l'endettement net global de Sanofi.

### B.9.1. VALEUR DE REMBOURSEMENT DE LA DETTE

La réconciliation entre la valeur de la dette au bilan et la valeur de remboursement au 30 juin 2018 est détaillée ci-dessous :

(en millions d'euros)	Valeur au bilan au 30 juin 2018	Coût amorti	Ajustement dette en juste valeur	Valeur de remboursement	
				Au 30 juin 2018	Au 31 décembre 2017
Emprunts à long terme – partie à plus d'un an	22 788	118	(73)	22 833	14 309
Emprunts à court terme et part à court terme de la dette à long terme	6 153	1	—	6 154	1 275
Instruments dérivés de taux et de change dédiés à la couverture de la dette financière	(170)	—	61	(109)	(7)
<b>Total dette financière</b>	<b>28 771</b>	<b>119</b>	<b>(12)</b>	<b>28 878</b>	<b>15 577</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(7 493)	—	—	(7 493)	(10 315)
Instruments dérivés de taux et de change dédiés à la couverture de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	—	—	—	—	—
<b>Dette, nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>21 278</b>	<b>119</b>	<b>(12)</b>	<b>21 385</b>	<b>5 262</b>

Le détail de l'endettement financier net par nature en valeur de remboursement est le suivant :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2018			Au 31 décembre 2017		
	non courant	courant	Total	non courant	courant	Total
Emprunts obligataires	22 725	2 138	24 863	14 195	820	15 015
Autres emprunts bancaires	74	3 702	3 776	81	203	284
Location-financement	21	4	25	20	11	31
Autres emprunts	13	3	16	13	4	17
Banques créditrices	—	307	307	—	237	237
Instruments dérivés de taux et de change dédiés à la couverture de la dette financière	(20)	(89)	(109)	(7)	—	(7)
<b>Total dette financière</b>	<b>22 813</b>	<b>6 065</b>	<b>28 878</b>	<b>14 302</b>	<b>1 275</b>	<b>15 577</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	—	(7 493)	(7 493)	—	(10 315)	(10 315)
Instruments dérivés de taux et de change dédiés à la couverture de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	—	—	—	—	—	—
<b>Dette, nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>22 813</b>	<b>(1 428)</b>	<b>21 385</b>	<b>14 302</b>	<b>(9 040)</b>	<b>5 262</b>

### Principales opérations de financement et de désendettement du semestre

En mars 2018, le groupe a réalisé une émission obligataire via son programme Euro Medium Term Notes (EMTN) pour un montant de 8 milliards d'euros en 6 tranches :

- 1 milliard d'euros d'obligations à taux variable à échéance mars 2020 avec coupon trimestriel, portant intérêt au taux annuel Euribor 3 mois + 15 points de bases;
- 500 millions d'euros d'obligations à taux fixe à échéance mars 2020 avec coupon annuel, portant intérêt au taux annuel de 0,000%;
- 1,75 milliard d'euros d'obligations à taux fixe à échéance mars 2023 avec coupon annuel, portant intérêt au taux annuel de 0,500%;
- 1,5 milliard d'euros d'obligations à taux fixe à échéance mars 2026 avec coupon annuel, portant intérêt au taux annuel de 1,000%;
- 2 milliards d'euros d'obligations à taux fixe à échéance mars 2030 avec coupon annuel, portant intérêt au taux annuel de 1,375%;
- 1,25 milliard d'euros d'obligations à taux fixe à échéance mars 2038 avec coupon annuel, portant intérêt au taux annuel de 1,875%.

En juin 2018, le groupe a réalisé une émission obligataire via son programme d'émission obligataire (*shelf registration statement*) pour un montant de 2 milliards de dollars en 2 tranches :

- 1 milliard de dollars US d'obligations à taux fixe à échéance juin 2023 avec coupon semestriel, portant intérêt au taux annuel de 3,375%;
- 1 milliard de dollars US d'obligations à taux fixe à échéance juin 2028 avec coupon semestriel, portant intérêt au taux annuel de 3,625%.

Dans le cadre de l'offre publique sur Ablynx, le groupe a souscrit le 28 janvier 2018 à une ligne de crédit d'un montant de 4,2 milliards d'euros auprès de BNP Paribas Fortis. Cette ligne de crédit n'a pas été mobilisée par le groupe et a été annulée conformément aux termes du contrat le 26 juin 2018.

Par ailleurs, dans le cadre de ses opérations courantes, Sanofi dispose au 30 juin 2018, afin d'assurer sa liquidité :

- d'une ligne de crédit syndiquée de 4 milliards d'euros, mobilisable en euros et en dollars US, dont la maturité a été étendue au 17 décembre 2020 suite à l'exercice d'une deuxième option d'extension en novembre 2015 ;
- d'une ligne de crédit syndiquée de 4 milliards d'euros, mobilisable en euros et en dollars US, dont la maturité a été étendue au 3 décembre 2021 suite à l'exercice d'une deuxième option d'extension en novembre 2016.

Sanofi ne dispose plus d'option d'extension de ces facilités de crédit. Au 30 juin 2018, aucune de ces lignes n'est mobilisée.

Sanofi dispose également de deux programmes, un de 6 milliards d'euros de papier commercial négociable européen en France et un de 10 milliards de dollars US de *Commercial Paper* aux États-Unis. Au cours du premier semestre 2018, seul le programme américain a été utilisé, avec un encours moyen de 5,9 milliards de dollars US.

Les financements en place au 30 juin 2018 au niveau de la Société Holding, qui centralise l'essentiel des opérations de financement du Sanofi, ne sont pas subordonnés au respect de ratios financiers et ne comportent ni clause d'indexation des marges ni commission en fonction du rating.

## B.9.2. VALEUR DE MARCHÉ DE LA DETTE FINANCIÈRE

La valeur de marché de la dette, nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des dérivés et hors coupon couru, s'établit au 30 juin 2018 à 21 704 millions d'euros (contre 5 718 millions d'euros au 31 décembre 2017) pour une valeur de remboursement de 21 385 millions d'euros (contre 5 262 millions d'euros au 31 décembre 2017).

## B.10. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

### B.10.1. INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE CHANGE DÉDIÉS À LA GESTION DE L'EXPOSITION OPÉRATIONNELLE

Le tableau ci-dessous fournit un état des encours d'instruments de couverture de change opérationnelle en portefeuille au 30 juin 2018. Leur montant notionnel est converti en euros sur la base du cours de clôture.

Au 30 juin 2018 (en millions d'euros)	Montant notionnel		Juste valeur		Dont dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie		Dont dérivés non qualifiés comptablement de couverture	
					Montant notionnel	Juste valeur	Dont enregistrée en capitaux propres	Montant notionnel
<b>Contrats forward vendeurs</b>	<b>3 338</b>	<b>(1)</b>	—	—	—	—	<b>3 338</b>	<b>(1)</b>
<i>dont USD</i>	1 506	(16)	—	—	—	—	1 506	(16)
<i>dont CNY</i>	426	7	—	—	—	—	426	7
<i>dont JPY</i>	282	(1)	—	—	—	—	282	(1)
<i>dont SGD</i>	131	—	—	—	—	—	131	—
<i>dont RUB</i>	101	—	—	—	—	—	101	—
<b>Contrats forward acheteurs</b>	<b>1 419</b>	<b>(1)</b>	—	—	—	—	<b>1 419</b>	<b>(1)</b>
<i>dont SGD</i>	424	4	—	—	—	—	424	4
<i>dont USD</i>	422	(2)	—	—	—	—	422	(2)
<i>dont JPY</i>	99	(1)	—	—	—	—	99	(1)
<i>dont CNY</i>	76	(1)	—	—	—	—	76	(1)
<i>dont CAD</i>	52	—	—	—	—	—	52	—
<b>Total</b>	<b>4 757</b>	<b>(2)</b>	—	—	—	—	<b>4 757</b>	<b>(2)</b>

Ces positions couvrent principalement les flux significatifs en devises étrangères intervenant après la date de clôture du bilan, liés à des transactions effectuées pendant le premier semestre 2018 et comptabilisées au bilan de Sanofi au 30 juin 2018. Les profits et pertes sur les instruments de couverture (termes fermes) sont calculés et reconnus parallèlement à la reconnaissance des profits et pertes sur les éléments couverts. Du fait de cet adossement, l'écart de change commercial à constater sur le second semestre 2018 sur ces éléments (couvertures et éléments couverts) sera non significatif.

## B.10.2. INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE CHANGE ET DE TAUX DÉDIÉS À LA GESTION DE L'EXPOSITION FINANCIÈRE

La centralisation des excédents et besoins de financement des filiales étrangères hors zone euro et certaines opérations de financement de Sanofi exposent certaines entités à un risque de change financier (risque lié à la variation de valeur de créances ou de dettes financières libellées en devises autres que la devise fonctionnelle de l'entité prêteuse ou emprunteuse).

Ce risque de change est couvert par Sanofi au moyen d'instruments financiers fermes (swaps de change ou contrats à terme) contractés auprès de contreparties bancaires.

Le tableau ci-dessous fournit un état des instruments de couverture de change financière en portefeuille au 30 juin 2018. Leur montant notionnel est converti en euros sur la base du cours de clôture.

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2018		
	Montant notionnel	Juste valeur	Échéances maximales
<b>Contrats forward vendeurs</b>	<b>4 547</b>	<b>(25)</b>	
<i>dont USD</i>	3 063	(24)	2019
<i>dont JPY</i>	587	(1)	2019
<i>dont AUD</i>	207	—	2019
<b>Contrats forward acheteurs</b>	<b>8 639</b>	<b>60</b>	
<i>dont USD</i>	4 624	101	2019
<i>dont SGD</i>	1 996	5	2019
<i>dont CAD</i>	651	(30)	2018
<b>Total</b>	<b>13 186</b>	<b>35</b>	

Pour limiter ses risques et optimiser le coût de son endettement net à court et moyen termes, Sanofi utilise des instruments dérivés modifiant la structure de taux et/ou de change de sa dette et de sa trésorerie.

Ces instruments s'établissent ainsi au 30 juin 2018 :

(en millions d'euros)							Dont dérivés qualifiés de couverture de juste valeur			Dont dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie			Dont enregistrée en capitaux propres
	2019	2020	2021	2022	2023	Total	Juste valeur	Notionnels	Juste valeur	Notionnels	Juste valeur		
<b>Swaps de taux</b>													
payeur EONIA capitalisé / receveur 1,58 %	1 550					1 550	57	1 550	57			—	
payeur EONIA capitalisé / receveur 0,07 %				2 000		2 000	8	2 000	8			—	
payeur 1,81 % / receveur LIBOR USD 3M		429				429	7			429	7	—	
payeur LIBOR USD 3M / receveur 2,22%		429				429	(3)	429	(3)			—	
payeur EONIA capitalisé / receveur 1,48 % <sup>(a)</sup>				42	57	99	(6)	99	(6)			—	
<b>Total</b>	<b>1 550</b>	<b>858</b>	<b>—</b>	<b>2 042</b>	<b>57</b>	<b>4 507</b>	<b>63</b>	<b>4 078</b>	<b>56</b>	<b>429</b>	<b>7</b>	<b>—</b>	

(a) Ces swaps de taux d'intérêt couvrent des obligations à taux fixe d'un nominal de 99 millions d'euros contenues dans un Fonds Professionnel Spécialisé dédié à Sanofi et comptabilisées en Prêts, avances et autres créances à long terme.



## B.11. PASSIFS LIÉS À DES REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET À DES INTÉRÊTS NON CONTRÔLANTS

La nature des passifs comptabilisés sur les lignes *Passifs liés à des regroupements d'entreprises et à des intérêts non contrôlants* est décrite dans la note B.8.5. aux états financiers consolidés au 31 décembre 2017.

Les passifs liés à des regroupements d'entreprises et à des intérêts non contrôlants dans le tableau ci-dessous sont des instruments de niveau 3 selon la classification IFRS 7 (voir note A.1.3.), à l'exception des CVR émis dans le cadre de l'acquisition de Genzyme, qui sont des instruments de niveau 1.

Les variations des passifs liés à des regroupements d'entreprises et à des intérêts non contrôlants sur le premier semestre 2018 sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Passifs liés à des intérêts non contrôlants <sup>(a)</sup> et autres	CVR émis dans le cadre de l'acquisition Genzyme <sup>(b)</sup>	Complément de prix Bayer résultant de l'acquisition Genzyme	Complément de prix MSD (activité vaccins en Europe)	Autres	Total <sup>(c)</sup>
<b>Soldes au 1<sup>er</sup> janvier 2018</b>	<b>92</b>	<b>75</b>	<b>701</b>	<b>420</b>	<b>81</b>	<b>1 369</b>
Nouvelles transactions <sup>(d)</sup>	—	—	—	—	228	228
Paiements	—	—	(75)	(57)	(54)	(186)
Ajustements de juste valeur comptabilisés en résultat – (gain) / perte (y compris désactualisation) <sup>(e)</sup>	—	23	(33)	32	(1)	21
Autres variations	1	—	—	—	(2)	(1)
Différences de conversion	1	3	18	(1)	16	37
<b>Soldes au 30 juin 2018</b>	<b>94</b>	<b>101</b>	<b>611</b>	<b>394</b>	<b>268</b>	<b>1 468</b>
Dont						
· Part courante						450
· Part non courante						1 018

(a) Options de ventes accordées aux intérêts non contrôlants et engagement lié au rachat futur des intérêts non contrôlants de BMS.

(b) Sur la base de la valeur cotée d'un CVR de 0,50 dollar US au 30 juin 2018 et 0,38 dollar US au 31 décembre 2017.

(c) Dont au 1<sup>er</sup> janvier 2018, partie à plus d'un an de 1 026 millions d'euros et partie à moins d'un an de 343 millions d'euros.

(d) Dont 226 millions d'euros de complément de prix envers True North Therapeutics et 2 millions d'euros de dette envers les employés de Bioverativ à la date d'acquisition.

(e) Montants présentés dans la ligne du compte de résultat *Ajustement de la juste valeur des compléments de prix*.

Au 30 juin 2018 les **passifs liés à des regroupements d'entreprises et à des intérêts non contrôlants** comprennent principalement :

- La dette résultant de l'acquisition de True North Therapeutics par Bioverativ en mars 2018. Les anciens actionnaires de True North Therapeutics sont notamment en droit de recevoir des paiements d'étapes conditionnés à l'atteinte d'objectifs de développement, d'enregistrement et de ventes dont la juste valeur est évaluée à 189 millions de dollars US au 30 juin 2018. Elle est déterminée sur la base de ces conditions contractuelles et des prévisions de développement et de ventes, affectées d'une probabilité de succès et actualisées. Si le taux d'actualisation baissait d'un point, la juste valeur de ce complément de prix augmenterait de 2 % environ.
- La dette liée au complément de prix vis-à-vis de Bayer résultant de l'acquisition Genzyme en 2011. Au 30 juin 2018, les paiements potentiels que Bayer est encore en droit de recevoir sont les suivants :
  - un pourcentage des ventes d'alemtuzumab pour un montant total maximum de 1 250 millions de dollars US ou pendant une période limitée à dix ans, selon la première condition atteinte ;
  - des paiements d'étapes basés sur les ventes mondiales d'alemtuzumab, à compter de 2021, si certains niveaux de chiffre d'affaires sont atteints, à moins que Genzyme n'exerce un droit de rachat de ces paiements d'étapes au moyen d'un règlement unique pour un montant maximum de 900 millions de dollars US.

La juste valeur de cette dette est évaluée à 611 millions d'euros au 30 juin 2018 contre 701 millions d'euros au 31 décembre 2017. La juste valeur de la dette vis-à-vis de Bayer est déterminée sur la base de ces conditions contractuelles appliquées à des prévisions de ventes, affectées d'une probabilité de succès et actualisées. Si le taux d'actualisation baissait d'un point, la juste valeur de la dette vis-à-vis de Bayer augmenterait de 4 % environ.

- La dette liée au complément de prix vis-à-vis de MSD résulte de l'acquisition en 2016 des activités Sanofi Pasteur logées dans l'ancienne coentreprise Sanofi Pasteur MSD pour 394 millions d'euros au 30 juin 2018 contre 420 millions d'euros au 31 décembre 2017 (voir note D.18. aux états financiers consolidés au 31 décembre 2017). La juste valeur du complément de prix est déterminée sur la base du pourcentage de redevances prévu au contrat appliqué à des prévisions de ventes, et actualisées.

## B.12. PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Les provisions et autres passifs non courants s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Provisions pour retraites & autres avantages	Provisions pour autres avantages long terme	Provisions pour restructuration	Autres Provisions	Autres passifs non courants	Total
<b>Soldes au 1<sup>er</sup> janvier 2018</b>	<b>3 959</b>	<b>750</b>	<b>514</b>	<b>2 881</b>	<b>1 050</b>	<b>9 154</b>
Variation de périmètre	1	—	—	45	1	47
Augmentations de provisions et autres passifs	115 <sup>(a)</sup>	82	223	141 <sup>(b)</sup>	130	691
Reprises de provisions utilisées	(172) <sup>(a)</sup>	(69)	(2)	(92)	(28)	(363)
Reprises de provisions non utilisées	(24)	—	(3)	(127) <sup>(b)</sup>	—	(154)
Transferts	(81)	—	(126) <sup>(c)</sup>	(161) <sup>(c)</sup>	(10) <sup>(c)</sup>	(378)
Reclassification de l'activité Génériques en Europe	(9)	(2)	—	(22)	—	(33)
Charge d'intérêts nette liée aux avantages du personnel et effets de la désactualisation	34	2	—	12	2	50
Différences de conversion	23	8	—	(10)	32	53
Écarts actuariels sur régimes à prestations définies	(118)	—	—	—	—	(118)
<b>Soldes au 30 juin 2018</b>	<b>3 728</b>	<b>771</b>	<b>606</b>	<b>2 667</b>	<b>1 177</b>	<b>8 949</b>

(a) Concernant les provisions pour retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi, la ligne « augmentations de provisions » correspond aux droits acquis par les employés au cours de la période et aux coûts des services passés ; la ligne « reprises de provisions utilisées » correspond aux cotisations versées aux fonds de pension et aux liquidations de régime.

(b) Les dotations et reprises du premier semestre 2018 résultent notamment de la réestimation des risques fiscaux ou de la résolution de certaines procédures en cours avec les autorités fiscales dans plusieurs pays.

(c) Ce flux comprend notamment les transferts courants / non courants.

Au 30 juin 2018, un passif de 1 030 millions d'euros qui représente l'estimation du coût fiscal lié à l'imposition des réserves accumulées hors des États-Unis du fait de la « deemed repatriation » payable sur 8 ans, a été comptabilisé (contre 1 069 millions d'euros au 31 décembre 2017), dont 865 millions d'euros à plus d'un an présentés en autres passifs non courants (contre 708 millions d'euros au 31 décembre 2017).

### Provisions pour retraites et autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi

La sensibilité des engagements de retraites et autres avantages et les hypothèses utilisées au 31 décembre 2017 sont données dans la note D.19.1. aux états financiers consolidés au 31 décembre 2017.

Au 30 juin 2018, les principales hypothèses utilisées, notamment l'évolution des taux d'actualisation, d'inflation et de la valeur de marché des actifs de couverture, pour la zone Euro, les États-Unis et le Royaume-Uni, ont été revues pour tenir compte de leur évolution sur le semestre.

Les écarts actuariels relatifs aux retraites et autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi comptabilisés en contrepartie des capitaux propres (montants avant impôts) s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	30 juin 2018 (6 mois)	30 juin 2017 (6 mois)	31 décembre 2017 (12 mois)
Gains/(pertes) actuariels sur actifs de couverture	(162)	235	392
Gains/(pertes) actuariels sur engagements	280 <sup>(a)</sup>	47 <sup>(b)</sup>	(422)

(a) Inclut notamment la variation des taux d'actualisation (entre +0,25 % et +0,50 %) et du taux d'inflation pour l'euro zone (+0,25 %) au premier semestre 2018.

(b) Inclut notamment une variation des taux d'actualisation (entre -0,25 % et +0,25 %) au premier semestre 2017.

## B.13. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan vis-à-vis de sociétés tierces sont liés aux accords de collaboration conclus par Sanofi (voir note D.21.1. aux états financiers consolidés au 31 décembre 2017).

Les accords signés au cours du premier semestre 2018 ont donné lieu aux nouveaux engagements donnés suivants :

- Paiements liés aux projets en phase de recherche et développement pour 2,0 milliards d'euros.
- Paiements conditionnels liés à l'atteinte de certains niveaux de ventes une fois que le produit est commercialisé à hauteur de 0,8 milliard d'euros.
- Paiements d'étapes potentiels relatifs aux accords de collaboration des projets en développement pour 0,1 milliard d'euros.

Les principaux engagements pris, amendés ou arrêtés au cours de la période sont les suivants :

Le 7 janvier 2018, Sanofi et Alnylam Pharmaceuticals, Inc., ont annoncé la restructuration stratégique de leur alliance portant sur le développement d'agents ARNi dans le traitement des maladies génétiques rares. Sanofi a obtenu les droits mondiaux sur l'agent thérapeutique expérimental fitusiran dans le traitement de l'hémophilie et d'autres troubles hémorragiques rares. Alnylam a obtenu les droits mondiaux sur les programmes concernant les agents expérimentaux patisiran et ALN-TTRscO2 dans le traitement de l'amylose héréditaire à transthyréine. Au 30 juin 2018, les droits de redevances futures à payer et à recevoir ne sont pas reflétés dans les états financiers de Sanofi.

Le 7 janvier 2018, Celgene a annoncé l'acquisition de la société Impact Biomedicines pour 7 milliards de dollars US comprenant un paiement de 1,1 milliard de dollars US et des paiements variables liés à l'atteinte de performances futures d'un montant total de 5,9 milliards de dollars US. En 2016, Sanofi cédait tous les droits sur le Fedratinib, détenus à l'issue de l'acquisition en 2010 de TargeGen Inc., une société non-cotée de biotechnologie spécialisée dans le traitement des maladies sanguines, en échange desquels, Sanofi recevait une participation de 10% dans le capital d'Impact Biomedicines.

Le 8 janvier 2018, Sanofi et Regeneron ont annoncé avoir (i) amendé l'Accord de Collaboration, de Développement et de Commercialisation d'anticorps thérapeutiques humains, (ii) amendé l'Accord de Licence et Collaboration en Immunologie Oncologie (IO), concernant le développement du cemiplimab (REG2810) et (iii) négocié une dérogation limitée à l'accord d'investissement (*Amended and Restated Investor Agreement*) aux termes d'une lettre d'accord (la « Lettre d'Accord de 2018 »). Sanofi et Regeneron ont annoncé un ensemble d'amendements aux contrats de collaboration relatifs au financement des programmes complémentaires pour le développement de REGN2810 dans les indications élargies, pour Dupixent® et pour IL33 (REGN3500/SAR440340). Le budget de développement de l'anti-PD-1 est porté à 1,64 milliards de dollars US (650 millions de dollars US initialement) à l'horizon 2022, financé à parts égales soit 820 millions de dollars US par partenaire (325 millions de dollars US initialement par partenaire). Les programmes additionnels relatifs à Dupixent® et IL33 (REGN3500/SAR440340) s'articuleront notamment autour de l'élargissement des indications actuelles, la recherche d'indications nouvelles et l'amélioration de la comorbidité entre plusieurs pathologies.

Le 8 février 2018, Sanofi a signé un partenariat avec AnaBios Corporation pour le développement et la commercialisation de nouveaux traitements des troubles du rythme cardiaque principalement dans la fibrillation auriculaire.

Le 12 février 2018, Sanofi Pasteur a signé un accord de partenariat avec SK Chemicals au titre duquel, Sanofi acquiert les droits exclusifs de développement et de commercialisation aux États-Unis et en Europe des vaccins issus de la technologie cellulaire développée par SK Chemicals.

Le 8 juin 2018, Sanofi a signé un accord de partenariat stratégique dans le domaine de l'oncologie avec Revolution Medicines (Redwood City, Californie), une biotechnologie innovante spécialisée dans le développement de petites molécules à mécanismes d'actions ciblées. Cet accord prévoit le co-développement du principal candidat issu de la recherche biologique de Revolution Medicines, le RMC 4630, un inhibiteur de la protéine tyrosine phosphatase 2 (SHP2), responsable de la prolifération de multiples formes de cellules cancéreuses et dont les premiers essais cliniques sur l'homme sont attendus cette année.

Le 11 juin 2018, Sanofi Pasteur a conclu un accord de partenariat avec Translate Bio pour le développement de vaccins ARN messagers issus de la technologie ARNm développée par Translate Bio portant sur cinq agents pathogènes infectieux ainsi qu'une option sur d'autres agents pathogènes. L'exercice de l'option porterait la valeur totale de la transaction à 805 millions de dollars US.

De plus, Sanofi et Avila Therapeutics Inc. (Avila, acquis par Celgene Corporation en 2012) ont décidé de mettre fin à la collaboration initiée en 2010 portant sur la recherche de médicaments anticancéreux.

Par ailleurs, en acquérant l'intégralité des titres de Bioerativ le 8 mars 2018 (voir note B.1.) Sanofi a repris les engagements donnés à plusieurs partenaires par cette société dans le cadre de contrats de collaboration conclus notamment :

- avec Sangamo Therapeutics, Inc. pour la recherche, le développement et la commercialisation d'agents thérapeutiques destinés au traitement des hémoglobinopathies, en particulier la beta-thalassémie et la drépanocytose, sur la base de sa plateforme de thérapie génique ;
- avec Bicycle Therapeutics Ltd. (Bicycle) en vue de la découverte, du développement et de la commercialisation de thérapies innovantes contre l'hémophilie et à la drépanocytose.

Sanofi a également repris les engagements donnés relatifs aux paiements conditionnels consentis dans le cadre de l'acquisition de True North Therapeutics par Bioverativ (voir note B.11.).

En acquérant l'intégralité des titres d'Ablynx le 19 juin 2018 (voir note B.1.) Sanofi a obtenu les engagements à recevoir par cette société, soit essentiellement des paiements liés à des étapes de développement et des redevances, dans le cadre de contrats de collaboration conclus avec les principaux partenaires suivants :

- Boehringer Ingelheim en septembre 2007 ;
- Merck KGaA en septembre 2008 ;
- Merck & Co, Inc. en octobre 2012 et en janvier 2014.

## B.14. LITIGES ET ARBITRAGES

Sanofi, ses filiales et les autres sociétés du Groupe sont impliquées dans des contentieux, des arbitrages ou d'autres procédures légales. Ces procédures sont généralement liées à des litiges en responsabilité civile produits, des litiges relatifs aux droits de propriété intellectuelle (notamment les actions intentées contre des fabricants de produits génériques cherchant à limiter la protection conférée par les brevets de Sanofi sur ses produits), des litiges en matière de droit de la concurrence et de pratiques commerciales, en matière commerciale, en matière de droit social, en matière fiscale, des litiges liés au traitement des déchets et à des atteintes à l'environnement et des demandes au titre de garanties de passif relatives à des cessions d'activités.

Les contentieux listés ci-dessous sont ceux ayant le plus significativement évolué depuis la publication des états financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2017.

### B.14.1 PRODUITS

#### PLAVIX® - LITIGE PRODUIT AUX ÉTATS-UNIS

Au 30 juin 2018, 328 actions en justice impliquant 443 demandeurs (dont 376 demandeurs à qui le produit a été prescrit), réclamant une indemnisation à la suite de dommages prétendument causés par l'utilisation de Plavix® sont en instance.

#### DEPAKINE® - LITIGE PRODUIT EN FRANCE

En juillet 2018, la filiale France de Sanofi a engagé une procédure administrative à l'encontre du Ministère français de la Santé et a demandé l'indemnisation des dommages et intérêts accordés par la Cour d'appel d'Orléans dans le cas Carrère sur la base du caractère incomplet des informations fournies dans la notice du produit.

### B.14.2 BREVETS

#### LITIGE BREVET AMGEN EN LIEN AVEC PRALUENT® (ALIROCUMAB) AUX ÉTATS-UNIS

Aux États-Unis, le litige a été renvoyé devant le Tribunal du Delaware (*Delaware Court*). Le tribunal a fixé un procès devant un jury sur la question de l'invalidité brevetaire, qui débutera en février 2019, avec ensuite un procès devant un jury sur la question des dommages et intérêts, dans le cas où Sanofi et Regeneron perdraient sur la question de l'invalidité. Le Tribunal du Delaware a également autorisé chaque partie à déposer une demande de jugement sommaire pour lequel l'audience doit se tenir en janvier 2019.

En juillet 2018, Amgen a déposé une requête devant la Cour Suprême des États-Unis (*US Supreme Court*). Amgen demande à la Cour de réexaminer et d'infirmer la décision rendue par le Tribunal Fédéral (*Federal Circuit*) le 5 octobre 2017, notamment concernant les questions de validité. Cette demande est sans influence sur la procédure en cours au Delaware.

#### LITIGE BREVET AMGEN EN LIEN AVEC PRALUENT® (ALIROCUMAB) EN EUROPE

Concernant l'action judiciaire intentée en France par Amgen en 2016 alléguant la violation par alirocumab du brevet '124 d'Amgen en France, en juin 2018, l'audience a été repoussée à février 2019.

La procédure d'action en contrefaçon en Allemagne (*Düsseldorf Regional Court*) est actuellement suspendue en attendant la décision de l'Office Européen des Brevets (*European Patent Office – EPO*) au sujet de l'action contestant la validité du brevet d'Amgen et demandant sa révocation. Après l'avis préliminaire émis en décembre 2017, favorisant Amgen et rejetant les arguments de Sanofi sur la question de l'invalidité, Amgen a demandé au tribunal de Düsseldorf de lever la suspension de la procédure dans l'action en contrefaçon. Une audience relative à la suspension de la procédure est fixée à septembre 2018. De plus, en juillet 2018, Sanofi a intenté une nouvelle action devant le Tribunal Fédéral allemand des Brevets (*German Federal Patent Court*) visant à obtenir une licence obligatoire du brevet d'Amgen, incluant une demande urgente pour une licence obligatoire temporaire.

## CONTESTATIONS AMGEN DÉPOSÉES EN EUROPE EN LIEN AVEC DUPIXENT® (DUPILUMAB)

Début 2018, Immunex a fait appel de la décision de l'Office Européen des Brevets (*European Patent Office – EPO*), révoquant le brevet Immunex n° EP2292665. Le jugement de l'EPO est suspendu en attendant la décision de la Cour d'appel.

### B.14.3 ENGAGEMENTS RESULTANT DE CERTAINES CESSIONS D'ACTIVITES

#### LLRICE601 ET LLRICE604 - ARBITRAGE

L'audience de plaidoiries a eu lieu en mai 2018. Des mémoires postérieurs à l'audience doivent être soumis au tribunal arbitral par chaque partie d'ici fin septembre et mi-novembre 2018.

#### BOEHRINGER INGELHEIM (BI) – RISQUES CONSERVÉS

Suivant la finalisation en janvier 2017 de l'échange de l'activité Santé Animale de Sanofi contre l'activité Santé Grand Public (CHC) de Boehringer Ingelheim (BI), les deux parties ont émis des réclamations l'une contre l'autre relatives aux déclarations figurant dans la garantie de passif, au paiement de certaines études, au retrait de produits de certains marchés, et à des dommages survenus avant la finalisation de la transaction. L'accord sur l'échange d'actifs était structuré de façon à rendre quasiment identiques le contrat de vente et d'achat de l'activité Santé Grand Public et celui de l'activité de Santé Animale ainsi que les dispositions d'indemnisation. Ainsi, les deux accords contiennent des mécanismes d'escalade devant être mis en œuvre afin de résoudre à l'amiable des réclamations avant d'engager un contentieux. Sanofi examine la validité des réclamations de BI relatives à la Santé Animale et poursuit ses demandes d'indemnisation relatives à la Santé Grand Public.

### B.15. AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Au premier semestre 2018, les **Autres produits d'exploitation** s'élèvent à 323 millions d'euros (contre 173 millions d'euros au premier semestre 2017) et les **Autres charges d'exploitation** sont de 165 millions d'euros (contre 71 millions d'euros au premier semestre 2017).

Les autres produits d'exploitation incluent principalement, au premier semestre 2018, les gains de cessions d'actifs et d'activités (226 millions d'euros) dont 15 millions d'euros réalisés sur la cession de titres Regeneron.

Les autres charges d'exploitation incluent notamment, au premier semestre 2018, des dépenses de commercialisation encourues par Regeneron pour 64 millions d'euros.

### B.16. COÛTS DE RESTRUCTURATION ET ASSIMILÉS

Les **Coûts de restructuration et assimilés** s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	30 juin 2018 (6 mois)	30 juin 2017 (6 mois)	31 décembre 2017 (12 mois)
Charges liées au personnel	206	124	336
Charges relatives aux immobilisations corporelles et aux stocks	80	154	221
Indemnités de rupture anticipée de contrat (autres que contrats de travail)	4	42	61
Charges de dépollution	—	1	(4)
Autres coûts de restructuration	317	43	117
<b>Total</b>	<b>607</b>	<b>364</b>	<b>731</b>

Au premier semestre 2018, les coûts de restructuration concernent principalement des dépréciations d'actifs industriels aux États-Unis, des charges de personnel liées à des plans d'ajustement d'effectifs en Europe et au Japon, ainsi que les coûts de transfert du portefeuille de recherche et développement précoce et de l'unité de recherche sur les maladies infectieuses. Ces coûts s'élèvent à 253 millions d'euros, et comprennent principalement les versements en faveur de la société Evotec sur une période de 5 ans, dont un paiement initial de 60 millions d'euros effectué lors de la finalisation de l'accord début juillet 2018.

## B.17. AUTRES GAINS ET PERTES, LITIGES

En 2018, les **Autres gains et pertes, litiges** correspondent aux coûts de séparation liés au processus de désinvestissement de l'activité Génériques en Europe, avant effet d'impôts.

## B.18. RÉSULTAT FINANCIER

Les principales composantes du résultat financier s'analysent comme suit :

	30 juin 2018 (6 mois)	30 juin 2017 (6 mois) <sup>(a)</sup>	31 décembre 2017 (12 mois) <sup>(a)</sup>
<b>(en millions d'euros)</b>			
Coût de la dette financière <sup>(b)</sup>	(145)	(140)	(277)
Intérêts reçus <sup>(c)</sup>	31	30	56
Coût de la dette financière nette de la trésorerie et des équivalents	(114)	(110)	(221)
Gains/(pertes) de change (hors activités opérationnelles)	(20)	1	(21)
Effet de désactualisation des provisions <sup>(d)</sup>	(13)	(17)	(33)
Charges d'intérêts nettes liées aux avantages du personnel	(36)	(47)	(92)
Plus et moins-values sur cessions d'actifs financiers	63	52	96
Dépréciation nette des actifs financiers	—	(6)	(7)
Autres	15	4	5
<b>Résultat financier</b>	<b>(105)</b>	<b>(123)</b>	<b>(273)</b>
<b>dont Charges financières</b>	<b>(202)</b>	<b>(218)</b>	<b>(420)</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>97</b>	<b>95</b>	<b>147</b>

(a) En 2017, les résultats de l'activité Santé animale sont présentés séparément en application de la norme IFRS 5, Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées (voir note B.21.).

(b) Dont résultat sur instruments dérivés de taux et de change dédiés à la couverture de la dette financière : 67 millions d'euros au 30 juin 2018, contre 27 millions d'euros au 30 juin 2017 et 69 millions d'euros au 31 décembre 2017.

(c) Dont résultat sur instruments dérivés de taux et de change dédiés à la couverture de la trésorerie et des équivalents de trésorerie: nul au 30 juin 2018, (6) M€ au 30 juin 2017 et nul au 31 décembre 2017.

(d) Essentiellement sur provisions pour risques environnementaux, provisions pour restructuration et provisions pour risques produits (voir note B.12.).

En 2018 et 2017, l'impact de l'inefficacité des opérations de couverture est non significatif.

## B.19. CHARGES D'IMPÔTS

Sanofi a opté pour des régimes d'intégration fiscale dans un certain nombre de pays dont principalement la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et les États-Unis.

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

	30 juin 2018 (6 mois)	30 juin 2017 (6 mois) <sup>(a)/(b)</sup>	31 décembre 2017 (12 mois) <sup>(a)/(b)</sup>
<b>(en millions d'euros)</b>			
Impôt courant	(625)	(879)	(2 631)
Impôt différé	328	267	909
<b>Total</b>	<b>(297)</b>	<b>(612)</b>	<b>(1 722)</b>
<b>Résultat avant impôts et sociétés mises en équivalence</b>	<b>2 057</b>	<b>2 957</b>	<b>5 531</b>

(a) Y compris les impacts de la nouvelle norme IFRS 15 sur la comptabilisation du chiffre d'affaires (voir note A.1.2.).

(b) En 2017, les résultats de l'activité Santé animale sont présentés séparément en application de la norme IFRS 5, Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées (voir note B.21.).

L'écart entre le taux effectif d'imposition sur le résultat avant impôts et sociétés mises en équivalence et le taux de l'impôt sur les sociétés en vigueur en France s'analyse comme suit :

	30 juin 2018 (6 mois) <sup>(b)</sup>	30 juin 2017 (6 mois) <sup>(a)(b)</sup>	31 décembre 2017 (12 mois) <sup>(a)</sup>
(en pourcentage)			
Taux de l'impôt en vigueur en France	34,4	34,4	34,4
Différence entre le taux normal d'imposition français et les taux applicables à Sanofi <sup>(c)</sup>	(22,0)	(18,2)	(19,2)
Différentiel de taux sur les marges en stocks <sup>(d)</sup>	2,5	(0,5)	—
Effet d'impôts sur le résultat attribué à BMS	(0,7)	(0,5)	(0,5)
Contribution sur les revenus distribués (3 %) <sup>(e)</sup>	—	3,8	(8,2)
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) <sup>(f)</sup>	1,8	1,4	1,3
Réestimation des risques fiscaux et résolutions de contentieux	1,2	3,2	2,2
Ajustement de la juste valeur des passifs liés à des contreparties éventuelles	0,9	0,2	1,1
Impact de la réforme fiscale aux États-Unis <sup>(g)</sup>	(5,0)	—	21,6
Autres <sup>(h)</sup>	1,3	(3,1)	(1,6)
<b>Taux effectif d'imposition sur le résultat</b>	<b>14,4</b>	<b>20,7</b>	<b>31,1</b>

(a) En 2017, les résultats de l'activité Santé animale sont présentés séparément en application de la norme IFRS 5, Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées (voir note B.21.).

(b) Taux calculé sur la base de l'estimation du taux effectif d'impôt annuel (voir note A.2.).

(c) La différence entre le taux d'imposition français et le taux d'imposition des filiales étrangères s'explique par la présence de Sanofi dans de nombreux pays dont la plupart ont des taux d'impôts inférieurs au taux français.

(d) Impôt relatif à l'élimination des marges internes sur stocks induisant la comptabilisation d'un impôt différé actif sur la base du taux d'imposition de la filiale détenant le stock, qui peut être différent de celui de la filiale ayant réalisé la marge interne éliminée.

(e) En 2017, cette ligne inclut les conséquences de la décision en France du Conseil constitutionnel du 6 octobre 2017 sur la contribution additionnelle de 3% en cas de distribution de dividendes en numéraires.

(f) Impact net sur le taux effectif d'imposition (impôt courant, impact de la déduction fiscale et de l'impôt différé).

(g) En 2018, cette ligne correspond à un ajustement du coût fiscal lié à l'imposition des réserves accumulées hors des États-Unis pour un montant de 102 millions d'euros. En 2017, cette ligne comprend une charge de 1 193 millions d'euros liée aux différentes conséquences de la réforme fiscale américaine, notamment le coût fiscal lié à l'imposition des réserves accumulées hors des États-Unis du fait de la « deemed repatriation » estimé à 1 084 millions d'euros à payer sur les 8 prochaines années et une charge de 109 millions d'euros qui comprend d'une part la réévaluation des impôts différés à la suite de la baisse du taux d'imposition des sociétés et d'autre part la mise à jour des impôts différés sur la juste valeur des réserves des filiales de Sanofi.

(h) En 2018, la ligne « Autres » comprend également l'impact net fiscal relatif aux différences temporelles imposables liées aux participations dans les filiales de Sanofi. Le montant de l'impôt différé passif en 2018 et 2017 est déterminé en prenant en compte l'évolution de certaines chaînes de détention de participations dans les filiales de Sanofi. En 2017, cette ligne comprend notamment les impacts des changements de taux en France, Belgique et Pays-Bas.

## B.20. INFORMATION SECTORIELLE

Comme indiqué dans les notes A.5. et B.26. aux états financiers consolidés au 31 décembre 2017, les secteurs opérationnels de Sanofi se décomposent, en une activité Pharmaceutique (Pharmacie), une activité Santé Grand Public et une activité Vaccins Humains (Vaccins).

Le secteur Pharmacie regroupe les opérations commerciales des franchises mondiales Médecine de spécialités (Maladies rares, Sclérose en plaques, Oncologie, Immunologie), du Diabète et Cardiovasculaire, des Produits de prescription établis, des Produits Génériques, ainsi que les activités de recherche et développement, et de production dédiées au secteur Pharmacie. Ce secteur intègre également toutes les entreprises associées dont l'activité est liée à la pharmacie, en particulier Regeneron.

Le secteur Santé Grand Public intègre pour l'ensemble des territoires géographiques les opérations commerciales des produits de Santé Grand Public, ainsi que les activités de recherche, développement, et production dédiées à ces produits.

Le secteur Vaccins intègre pour l'ensemble des territoires géographiques (y compris certains territoires européens à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, précédemment compris dans la coentreprise Sanofi Pasteur MSD), les opérations commerciales de Sanofi Pasteur, les activités de recherche et développement, et de production dédiées aux vaccins.

Les transactions entre ces secteurs ne sont pas significatives.

Les coûts des fonctions globales (Affaires Médicales, Affaires Externes, Finances, Ressources Humaines, Affaires Juridiques, Solutions et Technologies de l'information, Sanofi Business Services, ...) sont gérés de manière centralisée au niveau du Groupe. À compter de l'exercice 2017, les frais relatifs à ces fonctions sont présentés dans la rubrique « Autres ». Cette dernière inclut également d'autres éléments de réconciliation tels que les engagements conservés relatifs à des activités cédées.

En conséquence, l'analyse de la performance et les comparatifs de l'année 2017 pour le chiffre d'affaires et les résultats sectoriels, ont été représentés ci-après selon le nouveau modèle de reporting sectoriel.

### B.20.1. RÉSULTATS SECTORIELS

Le résultat sectoriel de Sanofi est le « Résultat opérationnel des activités ». Cet indicateur est utilisé en interne par le principal décideur opérationnel pour évaluer la performance de chaque secteur opérationnel et décider de l'allocation des ressources.

Le « Résultat opérationnel des activités » correspond au **Résultat opérationnel** après prise en compte des éléments suivants :

- retraitements des montants figurant sur les lignes **Coûts de restructuration et assimilés, Ajustement de la juste valeur des compléments de prix** relatifs à des regroupements d'entreprises ou à des cessions d'activité et **Autres gains et pertes, litiges** ;
- extourne des amortissements et des dépréciations des actifs incorporels (hors logiciels et d'autres droits de nature industrielle ou opérationnelle) ;
- ajout de la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence ;
- déduction de la part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants ;
- extourne des autres impacts liés aux acquisitions (principalement impact de l'écoulement des stocks acquis réévalués à leur juste valeur à la date d'acquisition et des conséquences des acquisitions sur les sociétés mises en équivalence) ;
- extourne des coûts de restructuration relatifs aux sociétés mises en équivalence.



Les résultats sectoriels sont présentés dans le tableau ci-dessous :

30 juin 2018 (6 mois)					
(en millions d'euros)	Pharmacie	Santé Grand Public	Vaccins	Autres	Total
<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>12 199</b>	<b>2 353</b>	<b>1 522</b>	<b>—</b>	<b>16 074</b>
Autres revenus	134	—	399	—	533
Coût des ventes	(3 230)	(763)	(1 068)	(105)	(5 166)
Frais de recherche et développement	(2 113)	(58)	(268)	(316)	(2 755)
Frais commerciaux et généraux	(2 648)	(788)	(326)	(1 047)	(4 809)
Autres produits et charges d'exploitation	132	82	—	(56)	158
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	150	—	(1)	—	149
Part attribuable aux intérêts non contrôlants	(52)	(6)	—	—	(58)
<b>Résultat opérationnel des activités</b>	<b>4 572</b>	<b>820</b>	<b>258</b>	<b>(1 524)</b>	<b>4 126</b>

30 juin 2017 (6 mois) <sup>(a)</sup>					
(en millions d'euros)	Pharmacie	Santé Grand Public	Vaccins	Autres	Total
<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>13 038</b>	<b>2 486</b>	<b>1 800</b>	<b>—</b>	<b>17 324</b>
Autres revenus	148	—	370	1	519
Coût des ventes	(3 419)	(818)	(1 123)	(135)	(5 495)
Frais de recherche et développement	(1 999)	(52)	(260)	(356)	(2 667)
Frais commerciaux et généraux	(2 807)	(880)	(363)	(1 004)	(5 054)
Autres produits et charges d'exploitation	41	57	1	3	102
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	71	—	(1)	—	70
Part attribuable aux intérêts non contrôlants	(54)	(11)	—	—	(65)
<b>Résultat opérationnel des activités</b>	<b>5 019</b>	<b>782</b>	<b>424</b>	<b>(1 491)</b>	<b>4 734</b>

(a) Y compris les impacts de la nouvelle norme IFRS 15 sur la comptabilisation du chiffre d'affaires (voir note A.1.2.) et la présentation selon le nouveau modèle de reporting sectoriel.

31 décembre 2017 (12 mois) <sup>(a)</sup>					
(en millions d'euros)	Pharmacie	Santé Grand Public	Vaccins	Autres	Total
<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>25 173</b>	<b>4 798</b>	<b>5 101</b>	<b>—</b>	<b>35 072</b>
Autres revenus	287	—	862	—	1 149
Coût des ventes	(6 766)	(1 612)	(2 798)	(271)	(11 447)
Frais de recherche et développement	(4 056)	(123)	(557)	(736)	(5 472)
Frais commerciaux et généraux	(5 649)	(1 645)	(728)	(2 050)	(10 072)
Autres produits et charges d'exploitation	34	94	(107)	(17)	4
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	212	1	1	—	214
Part attribuable aux intérêts non contrôlants	(110)	(15)	—	—	(125)
<b>Résultat opérationnel des activités</b>	<b>9 125</b>	<b>1 498</b>	<b>1 774</b>	<b>(3 074)</b>	<b>9 323</b>

(a) Y compris les impacts de la nouvelle norme IFRS 15 sur la comptabilisation du chiffre d'affaires (voir note A.1.2.) et la présentation selon le nouveau modèle de reporting sectoriel.

Le tableau ci-dessous présente, conformément à IFRS 8, la réconciliation entre le « Résultat opérationnel des activités » et le **Résultat avant impôts et sociétés mises en équivalence** :

(en millions d'euros)	30 juin	30 juin	31 décembre
	2018	2017 <sup>(a)</sup>	2017
	(6 mois)		(12 mois) <sup>(a)</sup>
<b>Résultat opérationnel des activités <sup>(b)</sup></b>	<b>4 126</b>	<b>4 734</b>	<b>9 323</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence <sup>(a)/(c)</sup>	(149)	(70)	(214)
Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants <sup>(d)</sup>	58	65	125
Amortissement et dépréciations des incorporels	(1 100)	(1 002)	(2 159)
Ajustement de la juste valeur des compléments de prix	10	(100)	(159)
Charges résultant des conséquences des acquisitions sur les stocks	(99)	(176)	(166)
Coûts de restructuration et assimilés	(607)	(364)	(731)
Autres charges relatives aux acquisitions	(10)	—	—
Autres gains et pertes, litiges <sup>(e)</sup>	(67)	(7)	(215)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>2 162</b>	<b>3 080</b>	<b>5 804</b>
Charges financières	(202)	(218)	(420)
Produits financiers	97	95	147
<b>Résultat avant impôts et sociétés mises en équivalence</b>	<b>2 057</b>	<b>2 957</b>	<b>5 531</b>

(a) Y compris les impacts de la nouvelle norme IFRS 15 sur la comptabilisation du chiffre d'affaires (voir note A.1.2.).

(b) En 2017, le gain réalisé sur la cession de l'activité Santé animale est présentés séparément en application de la norme IFRS 5, Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

(c) À l'exclusion des coûts de restructuration et charges résultant des conséquences des acquisitions sur les sociétés mises en équivalence.

(d) À l'exclusion des coûts de restructuration et autres éléments ajustés attribuables aux Intérêts Non Contrôlants.

(e) En 2017, cette ligne comprend un ajustement de provisions pour garanties de passif liées à des cessions d'activités réalisées dans le passé.

## B.20.2. AUTRES INFORMATIONS SECTORIELLES

La valeur comptable de la participation dans les entreprises associées et coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ainsi que les montants des acquisitions des actifs corporels et incorporels sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

Les sociétés mises en équivalence affectées au secteur Pharmacie sont essentiellement : Regeneron Pharmaceuticals Inc. (voir note D.2.2. aux états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2017), des entités détenues majoritairement par BMS (voir note C.2. aux états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2017) et Infraserv GmbH & Co. Höchst KG. Le secteur Vaccins comprend principalement la société Sanofi Pasteur MSD jusqu'au 8 mars 2016 (voir notes B.1. et D.2.3. des états financiers consolidés annuels 2017).

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles correspondent aux acquisitions d'immobilisations réglées au cours de la période.

30 juin 2018					
(en millions d'euros)	Pharmacie	Santé Grand Public	Vaccins	Autres	Total
Participations dans des sociétés mises en équivalence	2 918	20	26	—	2 964
Acquisition d'immobilisations corporelles	426	2	153	60	641
Acquisition d'autres actifs incorporels	76	6	38	62	182

30 juin 2017				
(en millions d'euros)	Pharmacie <sup>(a)</sup>	Santé Grand Public	Vaccins	Total
Participations dans des sociétés mises en équivalence <sup>(a)</sup>	2 803	19	10	2 832
Acquisition d'immobilisations corporelles	460	5	173	638
Acquisition d'autres actifs incorporels	179	9	172	360

(a) Y compris les impacts de la nouvelle norme IFRS 15 sur la comptabilisation du chiffre d'affaires (voir note A.1.2.) et la présentation selon le nouveau modèle sectoriel.

31 décembre 2017				
(en millions d'euros)	Pharmacie <sup>(a)</sup>	Santé Grand Public	Vaccins	Total
Participations dans des sociétés mises en équivalence <sup>(a)</sup>	2 815	19	13	2 847
Acquisition d'immobilisations corporelles	1 033	9	346	1 388
Acquisition d'autres actifs incorporels	367	9	192	568

(a) Y compris les impacts de la nouvelle norme IFRS 15 sur la comptabilisation du chiffre d'affaires (voir note A.1.2.) et la présentation selon le nouveau modèle sectoriel.

### B.20.3. INFORMATION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

L'information par zone géographique présentée dans les tableaux ci-dessous est établie sur la base de l'implantation géographique des clients pour le chiffre d'affaires.

Les actifs non courants présentés sont, conformément à la norme IFRS 8, les actifs non courants autres que les instruments financiers, les actifs d'impôts différés et les excédents versés sur engagements de retraite.

30 juin 2018						
(en millions d'euros)	Total	Europe	Dont France	Amérique du Nord	Dont États-Unis	Autres Pays
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>16 074</b>	<b>5 784</b>	<b>1 599</b>	<b>4 985</b>	<b>4 690</b>	<b>5 305</b>
<b>Actifs non courants :</b>						
· immobilisations corporelles	9 470	5 779	3 133	2 657	2 224	1 034
· écarts d'acquisition	44 828	—	—	—	—	—
· autres actifs incorporels	22 436	8 147	—	11 529	—	2 760

30 juin 2017						
(en millions d'euros)	Total	Europe	Dont France	Amérique du Nord	Dont États-Unis	Autres Pays
<b>Chiffre d'affaires<sup>(a)</sup></b>	<b>17 324</b>	<b>4 761</b>	<b>1 166</b>	<b>5 861</b>	<b>5 562</b>	<b>6 702</b>
<b>Actifs non courants :</b>						
· immobilisations corporelles	9 633	5 895	3 243	2 599	2 204	1 139
· écarts d'acquisition	40 964	—	—	—	—	—
· autres actifs incorporels	13 849	3 522	—	4 853	—	5 474

(a) Y compris les impacts de la nouvelle norme IFRS 15 sur la comptabilisation du chiffre d'affaires (voir note A.1.2.).

31 décembre 2017						
(en millions d'euros)	Total	Europe	Dont France	Amérique du Nord	Dont États-Unis	Autres Pays
<b>Chiffre d'affaires<sup>(a)</sup></b>	<b>35 072</b>	<b>9 525</b>	<b>2 330</b>	<b>12 460</b>	<b>11 855</b>	<b>13 087</b>
<b>Actifs non courants :</b>						
· immobilisations corporelles	9 579	5 969	3 180	2 560	2 142	1 050
· écarts d'acquisition	40 264	—	—	—	—	—
· autres actifs incorporels	13 080	6 171	—	5 210	—	1 699

(a) Y compris les impacts de la nouvelle norme IFRS 15 sur la comptabilisation du chiffre d'affaires (voir note A.1.2.).

Conformément aux notes B.6.1. et D.5. aux états financiers consolidés annuels 2017, il n'y a pas d'allocation de l'écart d'acquisition par zone géographique.

### B.20.4. CHIFFRE D'AFFAIRES ET RISQUE DE CRÉDIT

Les trois clients les plus significatifs représentent respectivement environ 10 %, 6 % et 4 % du chiffre d'affaires de Sanofi au premier semestre 2018 principalement dans le secteur Pharmacie (contre respectivement environ 10 %, 6 % et 5 % au premier semestre 2017).

#### Chiffre d'affaires

Les informations relatives à la désagrégation du chiffre d'affaires requises par la norme IFRS 15 sont présentées dans la section **C.3. Chiffre d'affaires** du rapport semestriel d'activité.

## B.21. ACTIFS ET PASSIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS OU ÉCHANGÉS

Les actifs destinés à être cédés ou échangés, et les passifs relatifs à ces actifs s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2018	31 décembre 2017
Activité Génériques en Europe	1 462	—
Autres	71	34
<b>Actifs destinés à être cédés ou échangés</b>	<b>1 533</b>	<b>34</b>
Activité Génériques en Europe	262	—
Autres	9	—
<b>Passifs relatifs aux actifs destinés à être cédés ou échangés</b>	<b>271</b>	<b>—</b>

### Activité Génériques en Europe

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 (voir note B.1.), l'ensemble des actifs de l'activité Génériques en Europe concernés par l'opération de vente, ainsi que les passifs directement liés à ces actifs sont présentés respectivement dans les lignes **Actifs destinés à être cédés ou échangés** et **Passifs relatifs aux actifs destinés à être cédés ou échangés**, du bilan consolidé au 30 juin 2018. Le détail de ces lignes est présenté ci-dessous :

(en millions d'euros)	30 juin 2018
<b>Actif</b>	
Immobilisations corporelles	111
Écart d'acquisition	913
Autres actifs incorporels	89
Autres actifs non courants	1
Impôts différés actifs	21
Stocks	132
Clients et comptes rattachés	153
Autres actifs courants	36
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6
<b>Total des actifs destinés à être cédés ou échangés</b>	<b>1 462</b>
<b>Passif</b>	
Provisions à long terme	30
Impôts différés passifs	14
Emprunts à court terme	1
Fournisseurs et comptes rattachés	57
Autres passifs courants	160
<b>Total des passifs relatifs aux actifs destinés à être cédés ou échangés</b>	<b>262</b>

Au 30 juin 2018, les emprunts à long terme des sociétés de l'activité Génériques en Europe vis-à-vis des autres sociétés consolidées s'élèvent à 246 millions d'euros. Le montant des créances et dettes court terme s'élève respectivement à 443 millions d'euros et 163 millions d'euros. Conformément aux principes décrits en note B.7. aux états financiers consolidés au 31 décembre 2017, les comptes actifs et passifs intragroupes entre les sociétés appartenant à l'activité Génériques en Europe et les autres sociétés consolidées sont éliminés, les soldes de ces dettes et créances ne sont donc pas inclus dans le tableau ci-dessus.

---

## C/ EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU 30 JUIN 2018

Le 27 juillet 2018, 2 401 184 actions (soit environ 0,19% du capital) ont été émises dans le cadre d'Action 2018, plan mondial d'actionnariat salarié, destiné à associer davantage les salariés de Sanofi au développement futur et aux résultats de l'entreprise.

## 2 RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ

### A/ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DU PREMIER SEMESTRE 2018

#### A.1. ACTIVITÉ PHARMACEUTIQUE (PHARMACIE)

##### A.1.1. ACQUISITIONS ET PARTENARIATS

Le 22 janvier 2018, Sanofi et **Bioverativ**, une entreprise de biotechnologies spécialisée dans le développement de traitements contre l'hémophilie et d'autres troubles hématologiques rares, ont conclu un accord définitif en vertu duquel Sanofi se porte acquéreur de la totalité des actions en circulation de Bioverativ à raison de 105 dollars par action, ce qui représente une transaction en numéraire valorisée approximativement à 11,6 milliards de dollars (sur une base entièrement diluée). Cette opération a été approuvée à l'unanimité par les Conseils d'administration de Sanofi et de Bioverativ. Cette acquisition devrait avoir un effet relatif immédiat sur le bénéfice net des activités par action (BNPA des activités) de Sanofi pour l'exercice 2018 et un effet relatif jusqu'à 5 % pour l'exercice 2019. La condition de seuil et toutes les autres conditions ayant été satisfaites, Sanofi et ses filiales intégralement détenues, Sanofi-Aventis NA Holding, Inc et Blink Acquisition Corp., ont accepté, le 8 mars 2018, toutes les actions valablement apportées à l'offre. Bioverativ subsiste et devient une filiale indirecte intégralement détenue par Sanofi.

En janvier 2018, Sanofi et **Ablynx**, une entreprise biopharmaceutique spécialisée dans la découverte et le développement de Nanobodies®, ont conclu un accord définitif en vertu duquel Sanofi se porte acquéreur de la totalité des actions ordinaires (y compris celles représentées par des American Depositary Shares (ADSs)), warrants et obligations convertibles en circulation d'Ablynx pour un prix par action Ablynx de 45 euros en numéraire, valorisant Ablynx environ 3,9 milliards d'euros (sur une base entièrement diluée). L'opération a été approuvée à l'unanimité par les Conseils d'administration de Sanofi et d'Ablynx. Le 14 mai 2018, Sanofi et Ablynx ont annoncé qu'à l'issue de la période d'acceptation initiale des offres publiques d'acquisition, Sanofi détenait 95,60% des actions d'Ablynx dont plus de 90% ont été acquis par le biais des offres. Le 19 juin 2018, à la suite de l'expiration de la procédure d'offre de reprise, Sanofi a annoncé détenir l'intégralité des titres d'Ablynx.

En janvier 2018, **Sanofi et Regeneron** ont annoncé une accélération et une augmentation des investissements dans le développement clinique (i) du cemiplimab, anticorps ciblant la protéine PD-1 (programmed cell death protein 1), en oncologie, (ii) du dupilumab dans le traitement des maladies allergique de type 2, et (iii) de l'anticorps monoclonal anti-IL33 (REGN3500 / SAR440340). Ces deux traitements novateurs ont le potentiel de bénéficier à plusieurs populations de patients différentes et ces investissements stratégiques permettront aux deux entreprises d'évaluer le cemiplimab et le dupilumab dans le cadre de programmes de développement clinique de grande envergure.

En janvier 2018, **Sanofi et Alnylam** ont annoncé la restructuration stratégique de leur alliance portant sur le développement d'agents ARNi, afin de rationaliser et d'optimiser le développement et la commercialisation de certains produits pour le traitement de maladies génétiques rares. Dans le cadre de cette restructuration :

- Sanofi obtient les droits mondiaux sur le développement et la commercialisation du fitusiran, un agent thérapeutique expérimental ARNi actuellement en développement pour le traitement des hémophilies A et B. La commercialisation du fitusiran à l'échelle mondiale, une fois approuvé, sera du ressort de Sanofi Genzyme, l'Entité commerciale globale Médecine de spécialités de Sanofi. Alnylam percevra des redevances basées sur le chiffre d'affaires net du fitusiran.
- Alnylam obtient les droits mondiaux sur le développement et la commercialisation de ses agents thérapeutiques expérimentaux ARNi dans le traitement de l'amylose héréditaire à transthyrétine, parmi lesquels figurent le patisiran et l'ALN-TTRsc02. Sanofi percevra des redevances basées sur le chiffre d'affaires net de ces produits.
- S'agissant des autres produits relevant de l'alliance sur les agents thérapeutiques ARNi, les dispositions qu'Alnylam et Sanofi Genzyme ont fixées en 2014 restent inchangées.

Le 8 mars 2018, **Evotec AG et Sanofi** sont entrés en négociations exclusives pour accélérer la recherche et le développement dans le domaine des maladies infectieuses par la création d'une nouvelle plateforme d'innovation ouverte sous la direction d'Evotec et située dans la région de Lyon. Pour accompagner la création de cette plateforme, Sanofi concède à Evotec la majeure partie de son portefeuille de recherche et de développement précoce sur les maladies infectieuses ainsi que son unité de recherche sur les maladies infectieuses. La transaction exclut l'unité R&D vaccins et ses projets. Cette initiative conjointe rassemble au sein d'Evotec plus de 150 scientifiques, experts de ce domaine. Sanofi doit effectuer un paiement unique initial de 60 millions d'euros à Evotec à la date de clôture de l'acquisition et apportera en outre d'importants financements sur le long terme. Sanofi conserve certains droits de négociation sur le développement, la fabrication et la commercialisation de produits anti-infectieux. En vertu de cet accord, Evotec intègre l'unité de recherche maladies infectieuses de Sanofi, qui comprend plus de 100 collaborateurs, à ses activités globales de découverte et de développement de médicaments. Ce transfert s'accompagne d'engagements spécifiques d'Evotec sur l'emploi sur une période de 5 ans et du maintien des activités dans la région de Lyon, ceci afin de bénéficier de

l'écosystème scientifique et médical. Evotec étendra ses initiatives de long terme axées sur l'innovation pour lutter contre les maladies infectieuses, notamment en maintenant un portefeuille de projets visant les maladies affectant les pays en voie de développement. La découverte de traitements se concentrerait sur les nouvelles générations d'agents antimicrobiens.

En avril 2018, **Advent International** (« Advent ») et Sanofi ont entamé des négociations exclusives en vue de l'acquisition, par Advent, de Zentiva, l'activité Génériques européenne de Sanofi, pour un montant de 1,9 milliard d'euros<sup>1</sup>. L'offre d'Advent est ferme, irrévocable et entièrement financée. Advent est une société internationale de capital-investissement forte de plus de 25 ans d'expérience dans le secteur de la santé. Elle possède une vaste expérience des opérations de dissociation d'entreprises (« carve-out ») et collaborera avec Sanofi pour former une nouvelle activité indépendante. Advent travaillera en partenariat avec les équipes de direction de Zentiva et investira dans les activités de l'entreprise, ses installations de production et son portefeuille de R&D. Le 28 juin 2018, Sanofi et Advent ont annoncé la finalisation des négociations pour l'acquisition. La signature de cet accord représente une étape cruciale en vue de la clôture de l'opération et du transfert des activités de Zentiva à Advent, qui devrait intervenir dans le courant du quatrième trimestre de 2018. L'opération reste soumise à l'autorisation des autorités réglementaires compétentes, et est menée dans le strict respect du dialogue social avec les partenaires sociaux de Sanofi. Au 30 juin 2018, la conclusion de la transaction étant considérée comme hautement probable, et à l'issue de la période d'acceptation initiale des offres d'acquisition, l'ensemble des actifs de l'activité Génériques en Europe concernés par l'opération de vente, ainsi que les passifs directement liés à ces actifs, sont présentés respectivement dans les lignes **Actifs destinés à être cédés ou échangés** et **Passifs relatifs aux actifs destinés à être cédés ou échangés**, du bilan consolidé au 30 juin 2018. L'activité Génériques européenne en cours de cession est reflétée dans les différentes lignes du compte de résultat jusqu'à la date de cession effective. En effet, cette activité ne constitue pas un secteur opérationnel de Sanofi, et n'a pas les caractéristiques d'une activité abandonnée selon les critères de la norme IFRS 5 (Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées).

### A.1.2. DEMANDES D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ DE NOUVEAUX PRODUITS

En janvier 2018, Sanofi et Regeneron ont annoncé que le ministère japonais de la Santé, du Travail et de la Protection sociale avait délivré l'autorisation de fabrication et de mise sur le marché de **Dupixent® dans le traitement de la dermatite atopique** modérée à sévère de l'adulte inadéquatement contrôlée par des traitements existants.

En mars 2018, l'Agence européenne des médicaments (EMA) a accepté d'examiner la demande d'autorisation de mise sur le marché (AMM) de la **sotagliflozin** (développée en partenariat avec Lexicon) dans le traitement du diabète de type 1 chez l'adulte. Une demande d'homologation de la sotagliflozin a également été déposée aux États-Unis dans le traitement du diabète de type 1 et a été acceptée pour revue par la Food and Drug Administration (FDA) début juin 2018. La FDA rendra sa décision en mars 2019.

En avril 2018, l'EMA a accepté d'examiner une demande d'autorisation de mise sur le marché de **Dupixent® comme traitement d'entretien complémentaire de l'asthme** modéré à sévère inadéquatement contrôlé, chez certaines catégories d'adultes et d'adolescents. La FDA a également accepté d'examiner une demande supplémentaire d'homologation de produit biologique pour Dupixent® dans la même indication. Conformément à la Prescription Drug User Fee Act, la FDA prévoit de rendre sa décision le 20 octobre 2018.

En avril 2018, l'EMA a accepté d'examiner la demande d'AMM du **cemiplimab** dans le traitement du carcinome épidermoïde cutané (CEC) métastatique ou localement avancé chez des patients non candidats à une chirurgie. En avril 2018, la FDA a accepté d'accorder un examen prioritaire à la demande de licence de produit biologique (BLA, Biologics License Application) concernant le **cemiplimab** dans la même indication et devrait rendre sa décision en octobre 2018. Le carcinome épidermoïde cutané au stade avancé est le cancer de la peau non-mélanome le plus mortel. Le cemiplimab est un anticorps monoclonal humain expérimental qui cible l'inhibiteur de checkpoint immunitaire PD-1 (récepteur-1 de mort cellulaire programmée). Il a été qualifié par la FDA de « Découverte capitale » (Breakthrough Therapy Designation) en septembre 2017. Le cemiplimab est développé conjointement par Sanofi et Regeneron dans le cadre d'un accord de collaboration global. Le cemiplimab fait également l'objet d'essais cliniques dans le traitement du cancer du poumon non à petites cellules, du carcinome basocellulaire et du cancer du col de l'utérus, ainsi que d'essais expérimentaux dans le traitement du carcinome épidermoïde de la tête et du cou, du mélanome, du cancer colorectal, du cancer de la prostate, du myélome multiple, du lymphome de Hodgkin et du lymphome non-hodgkinien.

En juin 2018, le Comité des médicaments à usage humain (CHMP) de l'EMA a recommandé l'approbation du **Cablivi™ (caplacizumab)** en Europe pour le traitement des épisodes de purpura thrombotique thrombocytopénique acquis (PTT acquis) de l'adulte. Le PTT acquis est un trouble rare de la coagulation sanguine. La Commission européenne examinera la recommandation du CHMP et sa décision finale sur la demande d'autorisation de mise sur le marché de ce produit dans l'Union européenne sera connue dans les prochains mois. Dirigé contre le facteur von Willebrand (vWF), le Cablivi™ est le premier médicament à base de Nanobody® d'Ablynx à obtenir un avis favorable du CHMP. S'il est approuvé, il sera le premier agent thérapeutique spécifiquement indiqué dans le traitement du PTT acquis.

<sup>1</sup> 1 919 millions d'euros en valeur d'entreprise.

En mars 2018, les résultats de l'essai ODYSSEY OUTCOMES ont été présentés à l'*American College of Cardiology*. Cet essai a atteint son critère d'évaluation principal, à savoir que **Praluent**<sup>®</sup> (développé en collaboration avec Regeneron) a permis une réduction significative du risque d'événements cardiovasculaires majeurs chez les patients ayant présenté récemment un événement coronarien aigu. En juin 2018, les résultats de cette étude ont été soumis auprès de l'EMA et de la FDA. Afin de permettre aux patients présentant des besoins importants d'avoir accès plus rapidement et dans des conditions économiquement abordables à Praluent<sup>®</sup>, Sanofi et Regeneron proposeront ce médicament à un prix net réduit aux organismes payeurs américains qui acceptent de réduire les obstacles à l'accès auxquels se heurtent les patients à risque élevé. Ce prix net sera aligné sur les résultats d'une nouvelle analyse coût-efficacité, pour les patients à risque élevé, réalisée par l'organisme américain l'Institute for Clinical and Economic Review (ICER). En application des procédures de confidentialité de l'ICER, Sanofi et Regeneron ont permis à l'Institut de bénéficier d'un accès anticipé aux données de l'essai ODYSSEY OUTCOMES afin qu'il puisse procéder à une nouvelle évaluation de la valeur de l'alirocumab, en prenant en compte les résultats d'ODYSSEY OUTCOMES. L'ICER est un organisme indépendant spécialisé dans l'évaluation du rapport coût-bénéfice des médicaments soumis à prescription médicale et d'autres innovations dans le domaine de la santé. Une étude de phase III évaluant Praluent<sup>®</sup> chez des enfants atteints d'hypercholestérolémie familiale hétérozygote (HeFH) a été également initiée.

### A.1.3. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La mise à jour du portefeuille de recherche et développement (R&D) est présentée en annexe à la section F/ Annexe – Portefeuille de recherche & développement, de ce rapport.

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2018, les événements suivants ont été communiqués :

#### Phase III :

- Le 21 mai 2018 le *New England Journal of Medicine* (NEJM) a publié les résultats détaillés de deux essais cliniques de phase III consacrés à l'utilisation expérimentale de **Dupixent**<sup>®</sup> (**dupilumab**) **dans le traitement de l'asthme modéré à sévère**. Ces résultats montrent que Dupixent<sup>®</sup> a significativement réduit le risque de crises d'asthme sévères (exacerbations), amélioré la fonction respiratoire des patients et diminué leur dépendance aux corticoïdes par voie orale. Baptisés QUEST et VENTURE, ces essais font partie du programme d'essais cliniques pivots ayant évalué Dupixent<sup>®</sup> dans le traitement de l'asthme non contrôlé. Les données ont été présentées simultanément au Congrès international 2018 de l'*American Thoracic Society*.
- En mai 2018, un essai pivot de phase III évaluant **Dupixent**<sup>®</sup> (**dupilumab**) **dans le traitement de la dermatite atopique modérée à sévère chez l'adolescent de 12 à 17 ans** a atteint son critère d'évaluation principal et plusieurs critères d'évaluation secondaires importants. Dans le cadre de cet essai, le traitement par Dupixent<sup>®</sup> en monothérapie a significativement atténué la sévérité globale de la maladie et amélioré la cicatrisation de la peau, les démangeaisons et certaines mesures de la qualité de vie associée à la santé. Dupixent<sup>®</sup> est le premier et le seul agent biologique ayant permis d'obtenir des résultats positifs dans cette catégorie de patients.
- Le programme ATLAS de phase III évaluant **fitusiran** a repris au cours du premier trimestre 2018. L'étude ATLAS-INH évalue le bénéfice du fitusiran chez des patients adultes et adolescents atteints d'hémophilie A ou B avec inhibiteurs.
- Le **mavacamten** (SAR439152 / MYK461, développé en collaboration avec MyoKardia), un inhibiteur de la myosine, est entré en phase III dans le traitement de la cardiomyopathie obstructive hypertrophique (HCM). Une étude de phase II chez les non-HCM a également commencé.
- Un essai de phase III évaluant **Cerdelga**<sup>®</sup> chez des enfants atteints de la maladie de Gaucher de type 1 en substitution d'un traitement ERT, a été initié.
- La **sotagliflozine** (développé en collaboration avec Lexicon) est passée en phase III chez les patients diabétiques présentant une aggravation de l'insuffisance cardiaque.
- Une étude de phase II/III évaluant le **venlgestat**, un inhibiteur oral de la GCS, chez les patients à risque de maladie rénale polykystique autosomique dominante est en cours de préparation.
- AMPLITUDE, une étude de phase III de morbi-mortalité cardiovasculaire pour l'**efpeglenatide** a été initiée.
- En juin 2018, les résultats positifs de non-infériorité de l'étude BRIGHT comparant **Toujeo**<sup>®</sup> à l'insuline degludec ont été présentés à l'*American Diabetes Association* (ADA).

#### Phase II :

- **ALX0171**, un anti RSV Nanobody<sup>®</sup> est entré au portefeuille en phase II à la suite de l'acquisition d'Ablynx.
- Les données de phase I / II du **BIVV001**, facteur VIII à action prolongée, ont été présentées à la *World Federation of Hemophilia* (WFH) et montrent une demi-vie de 37 heures.
- Le développement du **SAR566658**, un anticorps monoclonal anti-CA6 chargé de maytansine, dans le cancer du sein triple négatif a été interrompu ainsi que celui d'un vaccin recombinant contre la tuberculose.
- Le **ST400**, technologie de modification génétique issue d'une collaboration entre Sangamo et Ablynx, est entré en phase II dans le traitement de la beta-thalassémie.
- Une étude de phase II évaluant le **SAR440340**, un anticorps monoclonal anti-IL33 (en partenariat avec Regeneron) est en cours d'initiation dans la bronchopneumopathie chronique obstructive.
- Une étude de phase II évaluant **dupilumab** dans le traitement de l'allergie au pollen modérée à sévère a débuté.



## A.2. ACTIVITÉ SANTÉ GRAND PUBLIC

Fin juin 2018, Sanofi a cédé à la filiale européenne de Charterhouse Capital Partners, Cooper-Vemedia, spécialisée dans la fabrication et la distribution de médicaments sans ordonnance, un portefeuille de 12 marques de produits de Santé Grand Public pour un montant de 158 millions d'euros. Cette cession permet à l'entité commerciale globale Santé Grand Public de Sanofi de mieux se concentrer sur ses quatre domaines stratégiques que sont le traitement de la douleur, le traitement des allergies, de la toux et du rhume, la santé digestive et les compléments alimentaires.

## A.3. ACTIVITÉ VACCINS HUMAINS (VACCINS)

En avril 2018, Sanofi a annoncé un investissement de 350 millions d'euros (500 millions de dollars canadiens) dans la construction d'une nouvelle installation de pointe dédiée à la fabrication de vaccins à Toronto (Ontario), le siège de Sanofi Pasteur au Canada. La nouvelle installation permettra à Sanofi Pasteur, l'Entité commerciale globale Vaccins de Sanofi, de répondre à la croissance de la demande en vaccins composés des cinq antigènes anticoquelucheux (5-acP). Lorsque sa construction sera achevée en 2021, le nouveau bâtiment sera également équipé pour produire les antigènes entrant dans la fabrication des vaccins contre la diphtérie et le tétanos.

## A.4. AUTRES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DU PREMIER SEMESTRE 2018

### A.4.1. GOUVERNANCE

Le 19 janvier 2018, Sanofi a annoncé la nomination de **Dominique Carouge** au poste de Vice-Président Exécutif, Business Transformation, à compter du 15 février 2018. Dans le cadre de ses nouvelles fonctions, M. Carouge est chargé d'accélérer la transformation de l'entreprise et a intégré son Comité Exécutif. Il exerçait depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 les responsabilités de Directeur Financier Adjoint et de Responsable des Opérations financières et du Contrôle.

Le Dr **Elias Zerhouni**, Président Monde de la Recherche et Développement de Sanofi, a pris sa retraite le 30 juin 2018 après avoir servi l'entreprise avec succès pendant plus de neuf ans. Le **Dr John C. Reed**, M.D., Ph.D., lui a succédé à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Le 2 mai 2018, l'**Assemblée Générale Mixte** des actionnaires de Sanofi s'est réunie à Paris. Toutes les résolutions soumises au vote ont été adoptées par ses actionnaires. L'assemblée a notamment décidé de distribuer un dividende en numéraire de 3,03 euros par action, mis en paiement à compter du 15 mai 2018. L'Assemblée a également approuvé le renouvellement des mandats d'administrateur d'Olivier Brandicourt, Patrick Kron et Christian Mulliez et a nommé Emmanuel Babeau en qualité d'administrateur indépendant, pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021. Robert Castaigne, membre du Conseil depuis 2000 et Président du Comité d'audit, n'a pas brigué de nouveau mandat. Fabienne Lecorvaisier lui succède en tant que Présidente du Comité d'audit, désormais composé de Madame Lecorvaisier, Monsieur Babeau, Monsieur Mulliez et Madame Souza. Le Conseil d'administration a également annoncé la création d'un nouveau Comité scientifique dont la présidence est confiée à Thomas Südhof. À l'issue de cette Assemblée, le Conseil d'administration reste composé de 16 administrateurs, dont six femmes et deux administrateurs représentant les salariés. Il est également très majoritairement composé d'administrateurs indépendants.

En juin 2018, Sanofi a nommé **Jean-Baptiste Chasseloup de Chatillon** au poste de Vice-Président Exécutif, Directeur financier et membre du Comité Exécutif. Sa nomination prendra effet le 1<sup>er</sup> octobre 2018. Il rejoindra Sanofi le 1<sup>er</sup> septembre de façon à assurer une transition harmonieuse avec **Jérôme Contamine**, qui prendra sa retraite le 30 septembre après avoir servi l'entreprise avec distinction pendant plus de neuf ans.

### A.4.2. LITIGES ET ARBITRAGES

Les contentieux ayant le plus significativement évolué depuis la publication des états financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2017 sont présentés en note B.14. aux comptes semestriels consolidés condensés.

Par ailleurs, concernant les contentieux, arbitrages et autres procédures légales dans lesquels Sanofi et les autres sociétés du Groupe sont impliquées, les développements suivants sont intervenus :

## BREVETS

### ▪ Actions en contrefaçon du brevet de Co-Aprovel® (Europe)

En Europe, les réclamations de dommages et intérêts en cours devant les tribunaux ont fait l'objet d'accords transactionnels.

#### ▪ Litige Merck relatif aux brevets Lantus® aux États-Unis

Dans le cadre du contentieux brevetaire opposant Sanofi à Merck, Sharp & Dohme (« Merck ») concernant Lantus® suite à la demande d'approbation (NDA) déposée par Merck pour une insuline glargine en stylo, un procès s'est déroulé au second trimestre 2018 devant le tribunal américain du District du Delaware (*US District Court for the District of Delaware*). La décision est actuellement attendue.

## ENQUÊTES GOUVERNEMENTALES ET LITIGES ASSOCIÉS

---

En mars 2018, Sanofi a déposé une requête visant à rejeter la seconde plainte modifiée dans le cadre des actions de groupe putatives intentées contre Sanofi US et Sanofi GmbH devant le tribunal fédéral du Massachusetts (*Federal Court*) pour le compte d'acheteurs directs de Lantus®, alléguant des violations du droit de la concurrence.

En mai 2018, Sanofi US a déposé une demande conjointe visant à rejeter la plainte modifiée consolidée intentée au titre d'une action de groupe putative regroupant des patients diabétiques alléguant des violations de la loi « *Racketeer Influenced and Corrupt Organizations Act* » et de plusieurs réglementations locales concernant des pratiques commerciales déloyales et trompeuses en lien avec la tarification de Lantus®.

### A.4.3. AUTRES

---

Le 15 mars 2018, Sanofi a annoncé avoir placé avec succès des émissions obligataires en 6 tranches pour un montant de 8 milliards d'euros. Les émissions ont été effectuées dans le cadre du programme Euro Medium Term Note. La transaction permet à l'entreprise de réduire le coût moyen et d'allonger la maturité moyenne de la dette.

En juin 2018, Sanofi a également placé avec succès une émission obligataire en 2 tranches d'un montant de 2 milliards de dollars US. L'offre a été effectuée dans le cadre d'un programme d'émission obligataire publique (*shelf registration statement*) enregistré auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (SEC) le 15 mars 2016.

Sanofi affectera le produit net de l'émission de ces obligations aux besoins généraux de l'entreprise, y compris le financement des acquisitions de Bioverativ et Ablynx.

## B/ ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS AU 30 JUIN 2018

---

Le 26 juillet 2018, Sanofi a annoncé que Roberto Pucci, Responsable des Ressources Humaines de Sanofi, prendra sa retraite après avoir servi l'entreprise pendant plus de neuf ans. Caroline Luscombe lui succédera et rejoindra Sanofi le 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Le 27 juillet 2018, 2 401 184 actions (soit environ 0,19% du capital) ont été émises dans le cadre **d'Action 2018**, plan mondial d'actionnariat salarié, destiné à associer davantage les salariés de Sanofi au développement futur et aux résultats de l'entreprise. Du 11 au 29 juin 2018, 27 680 salariés ont ainsi participé et souscrit à des actions Sanofi au prix unitaire de 52,66 euros. Toute souscription par tranche de cinq actions dans le cadre de cette émission a fait l'objet d'un abondement sous forme d'une action nouvelle. Les souscriptions égales ou supérieures à vingt actions ont fait l'objet d'un abondement sous forme de quatre actions nouvelles.

## C/ COMPTES CONSOLIDÉS DU PREMIER SEMESTRE 2018

Dans ce rapport, sauf indication contraire, toutes les données financières sont présentées selon le référentiel comptable international (IFRS) qui intègre les normes comptables internationales et leurs interprétations (voir la note A.1. aux comptes semestriels consolidés condensés). La norme IFRS 15 sur la comptabilisation du chiffre d'affaires, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, a donné lieu à une présentation des comparatifs de l'année 2017 retraités conformément à cette nouvelle norme. Les impacts de ces retraitements sont détaillés dans la note A.1.2. aux comptes semestriels consolidés condensés.

### Comptes de résultats consolidés aux premiers semestres 2017 et 2018

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2018 (6 mois)	en % des ventes	Au 30 juin 2017 (6 mois) <sup>(a)</sup>	en % des ventes
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>16 074</b>	<b>100,0 %</b>	<b>17 324</b>	<b>100,0 %</b>
Autres revenus	533	3,3 %	519	3,0 %
Coûts des ventes	(5 265)	(32,8 %)	(5 671)	(32,7 %)
<b>Marge brute</b>	<b>11 342</b>	<b>70,6 %</b>	<b>12 172</b>	<b>70,3 %</b>
Frais de recherche et développement	(2 755)	(17,1 %)	(2 667)	(15,4 %)
Frais commerciaux et généraux	(4 819)	(30,0 %)	(5 054)	(29,2 %)
Autres produits d'exploitation	323		173	
Autres charges d'exploitation	(165)		(71)	
Amortissements des incorporels	(999)		(990)	
Dépréciations des incorporels	(101)		(12)	
Ajustement de la juste valeur des compléments de prix	10		(100)	
Coûts de restructuration et assimilés	(607)		(364)	
Autres gains et pertes, litiges	(67)		(7)	
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>2 162</b>	<b>13,5 %</b>	<b>3 080</b>	<b>17,8 %</b>
Charges financières	(202)		(218)	
Produits financiers	97		95	
<b>Résultat avant impôts et sociétés mises en équivalence</b>	<b>2 057</b>	<b>12,8 %</b>	<b>2 957</b>	<b>17,1 %</b>
Charges d'impôts	(297)		(612)	
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	75		27	
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé hors activité Santé animale échangée ou destinée à être échangée</b>	<b>1 835</b>	<b>11,4 %</b>	<b>2 372</b>	<b>13,7 %</b>
Résultat net de l'activité Santé Animale échangée ou destinée à être échangée <sup>(b)</sup>	—		4 421	
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>1 835</b>		<b>6 793</b>	
Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants	57		64	
<b>Résultat net consolidé - Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi</b>	<b>1 778</b>	<b>11,1 %</b>	<b>6 729</b>	<b>38,8 %</b>
Nombre moyen d'actions en circulation (en millions)	1 247,8		1 260,3	
Nombre moyen d'actions après dilution (en millions)	1 254,9		1 270,6	
- Résultat de base par action (en euros)	1,42		5,34	
- Résultat de base par action (en euros) hors activité Santé animale échangée ou destinée à être échangée	1,42		1,83	
- Résultat dilué par action (en euros)	1,42		5,30	
- Résultat dilué par action (en euros) hors activité Santé animale échangée ou destinée à être échangée	1,42		1,82	

(a) Y compris les impacts de la nouvelle norme IFRS 15 sur la comptabilisation du chiffre d'affaires (voir note A.1.2. aux comptes semestriels consolidés condensés)

(b) En 2017, le gain réalisé sur la cession de l'activité Santé animale est présenté séparément en application de la norme IFRS 5, Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées (voir note D.36. aux états financiers consolidés au 31 décembre 2017).

## C.1. INFORMATIONS SECTORIELLES

### C.1.1. SECTEURS OPÉRATIONNELS

En application de la norme IFRS 8 – *Secteurs opérationnels*, l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion interne communiquées au Directeur Général, principal décideur opérationnel de Sanofi. Les secteurs opérationnels sont suivis individuellement en termes de reporting interne, selon des indicateurs communs. L'information sur les secteurs opérationnels, en application de la norme IFRS 8, est également présentée dans la note B.20. aux comptes semestriels consolidés condensés.

Depuis le 31 décembre 2017, les secteurs opérationnels de Sanofi se décomposent en, une activité Pharmaceutique (Pharmacie), une activité Santé Grand Public et une activité Vaccins Humains (Vaccins).

Le secteur Pharmacie regroupe les opérations commerciales des franchises mondiales Médecine de spécialités (Maladies rares, Sclérose en plaques, Oncologie, Immunologie), Diabète et Cardiovasculaire, Produits de prescription établis, Produits Génériques, ainsi que les activités de recherche et développement, et de production dédiées au secteur Pharmacie. Ce secteur intègre également les entreprises associées dont l'activité est liée à la pharmacie, en particulier la quote-part de résultat Regeneron.

Le secteur Santé Grand Public intègre, pour l'ensemble des territoires géographiques, les opérations commerciales des produits de Santé Grand Public, ainsi que les activités de recherche, développement et production dédiées à ces produits.

Le secteur Vaccins intègre, pour l'ensemble des territoires géographiques, (y compris certains territoires européens à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, précédemment compris dans la coentreprise Sanofi Pasteur MSD), les opérations commerciales de Sanofi Pasteur, les activités de recherche et développement, et de production dédiées aux vaccins.

Les transactions entre ces secteurs ne sont pas significatives.

Les coûts des fonctions globales (Affaires Médicales, Affaires Externes, Finances, Ressources Humaines, Affaires Juridiques, Solutions et Technologies de l'information, Sanofi Business Services, ...) sont gérés de manière centralisée au niveau du Groupe. À compter de l'exercice 2017, les frais relatifs à ces fonctions sont présentés dans la rubrique « Autres ». Cette dernière inclut également d'autres éléments de réconciliation tels que les engagements conservés relatifs à des activités cédées.

En conséquence, l'analyse de la performance et les comparatifs de l'année 2017 pour le chiffre d'affaires et les résultats sectoriels, ont été représentés ci-après selon le nouveau modèle de reporting sectoriel.

### C.1.2. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL DES ACTIVITÉS

Le résultat sectoriel de Sanofi est le « Résultat opérationnel des activités ». Cet indicateur est utilisé en interne par le principal décideur opérationnel pour évaluer la performance de chaque secteur opérationnel et décider de l'allocation des ressources. La définition de cet indicateur ainsi que le tableau de réconciliation entre le « Résultat opérationnel des activités » et le **Résultat avant impôts et sociétés mises en équivalence**, sont présentés à la note B.20.1. aux comptes semestriels consolidés condensés.

## C.2. RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS

Sanofi estime que la présentation du « Résultat net des activités » facilite la compréhension de sa performance opérationnelle par la direction et les investisseurs. Cet indicateur alternatif de performance est déterminé à partir du « Résultat opérationnel des activités » duquel sont déduites les charges financières nettes et la charge d'impôts liée à ce résultat.

Le « Résultat net des activités » au 1<sup>er</sup> semestre 2018 atteint 3 156 millions d'euros, en baisse de 9,4 % par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2017 (3 482 millions d'euros<sup>1</sup>). Il représente 19,6 % du chiffre d'affaires contre 20,1 % du chiffre d'affaires au 1<sup>er</sup> semestre 2017.

Sanofi présente également un « Bénéfice net par action des activités » (BNPA des activités). Ce dernier est un indicateur alternatif de performance que Sanofi définit comme le « Résultat net des activités » divisé par la moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation.

Le BNPA des activités s'établit à 2,53 euros au 1<sup>er</sup> semestre 2018, contre 2,76 euros au 1<sup>er</sup> semestre 2017, en baisse de 8,3 %, sur la base d'un nombre moyen d'actions en circulation de 1 247,8 millions au 1<sup>er</sup> semestre 2018 contre 1 260,3 millions au 1<sup>er</sup> semestre 2017.

<sup>1</sup> Y compris les impacts de la nouvelle norme IFRS 15 sur la comptabilisation du chiffre d'affaires (voir note A.1.2. aux comptes semestriels consolidés condensés)

Le tableau ci-dessous présente la réconciliation entre le « Résultat opérationnel des activités » et le « Résultat net des activités » :

(en millions d'euros)	30 juin 2018 (6 mois)	30 juin 2017 (6 mois) <sup>(a)</sup>	31 décembre 2017 (12 mois) <sup>(a)</sup>
<b>Résultat opérationnel des activités</b>	<b>4 126</b>	<b>4 734</b>	<b>9 323</b>
Charges financières nettes	(105)	(123)	(273)
Charges d'impôts	(865)	(1 129)	(2 107)
<b>Résultat net des activités</b>	<b>3 156</b>	<b>3 482</b>	<b>6 943</b>

(a) Y compris les impacts de la nouvelle norme IFRS 15 sur la comptabilisation du chiffre d'affaires (voir note A.1.2. aux comptes semestriels consolidés condensés)

Le « Résultat net des activités » correspond au **Résultat net consolidé – Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi** (conforme au référentiel IFRS) avant :

- amortissement et dépréciation des actifs incorporels (hors logiciels et autres droits de nature industrielle ou opérationnelle) ;
- ajustement de la juste valeur des compléments de liés à des regroupements d'entreprises ou à des cessions d'activités ;
- autres impacts résultant des conséquences des acquisitions (y compris les impacts concernant les sociétés mises en équivalence) ;
- coûts de restructuration et assimilés<sup>1</sup> ;
- autres gains et pertes (y compris plus ou moins-values de cessions majeures d'immobilisations<sup>2</sup>) ;
- autres coûts ou provisions sur litiges<sup>2</sup> ;
- effets d'impôts sur les éléments ci-dessus ;
- impacts des litiges fiscaux majeurs ;
- impôt sur la distribution de dividendes (3 %) aux actionnaires de Sanofi en 2017 ;
- impacts directs et indirects de la réforme fiscale aux États-Unis du 22 décembre 2017, et conséquences de la décision du Conseil constitutionnel du 6 octobre 2017 en France, sur la contribution additionnelle de 3% en cas de distribution de dividendes en numéraire ;
- éléments de l'activité Santé animale non inclus dans le résultat net des activités<sup>3</sup> ;
- la part attribuable aux intérêts non contrôlants sur les éléments ci-dessus.

<sup>1</sup> Présentés sur la ligne du compte de résultat consolidé **Coûts de restructuration et assimilés**.

<sup>2</sup> Présentés sur la ligne du compte de résultat consolidé **Autres gains et pertes, litiges**.

<sup>3</sup> Impact de (i) l'arrêt des amortissements et dépréciations d'actifs corporels à partir de la date d'application de la norme IFRS 5, Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, compris dans le résultat net de l'activité, (ii) des amortissements et dépréciations des actifs incorporels comptabilisés jusqu'à la date d'application d'IFRS 5, (iii) des coûts directement liés à l'opération de cession, (iv) ainsi que les effets d'impôts des éléments précités.

Le tableau ci-dessous présente la réconciliation entre le « Résultat net des activités » et le **Résultat net consolidé – Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi** :

(en millions d'euros)	30 juin 2018 (6 mois)	30 juin <sup>(a)</sup> 2017 (6 mois)	31 décembre <sup>(a)</sup> 2017 (12 mois)
<b>Résultat net consolidé – Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi</b>	<b>1 778</b>	<b>6 729</b>	<b>8 416</b>
Amortissement des incorporels <sup>(b)</sup>	999	990	1 866
Dépréciation des incorporels	101	12	293
Ajustement de la juste valeur des compléments de prix	(10)	100	159
Charges résultant des conséquences des acquisitions sur les stocks	99	176	166
Autres charges relatives aux acquisitions	10	—	—
Coûts de restructuration et assimilés	607	364	731
Autres gains et pertes, et litiges <sup>(c)</sup>	67	7	215
Effet d'impôts sur les éléments ci-dessus:	(475)	(628)	(1 126)
- liés aux amortissements et dépréciations des incorporels	(275)	(349)	(719)
- liés aux ajustements de la juste valeur des compléments de prix	11	(31)	4
- liés aux charges résultant des conséquences des acquisitions sur les stocks	(23)	(56)	(52)
- liés aux autres charges relatives aux acquisitions	—	—	—
- liés aux coûts de restructuration et assimilés	(183)	(126)	(134)
- autres effets d'impôt	(5)	(66)	(225)
Autres éléments d'impôt <sup>(d)</sup>	(93)	111	741
Quote-part revenant aux intérêts non contrôlants sur les éléments ci-dessus	(1)	(1)	(4)
Coûts de restructuration et charges résultant des conséquences des acquisitions sur les sociétés mises en équivalence	74	43	129
Éléments relatifs à l'activité Santé animale <sup>(e)</sup>	—	(4 421)	(4 643)
<b>Résultat net des activités</b>	<b>3 156</b>	<b>3 482</b>	<b>6 943</b>
Nombre moyen d'actions en circulation (en millions)	1 247,8	1 260,3	1 256,9
Résultat de base par action (en euros)	1,42	5,34	6,70
Éléments de réconciliation par action (en euros)	1,11	(2,58)	(1,18)
Bénéfice net par action (BNPA) des activités (en euros)	2,53	2,76	5,52

(a) Y compris les impacts de la nouvelle norme IFRS 15 sur la comptabilisation du chiffre d'affaires (voir note A.1.2. aux comptes semestriels consolidés condensés)

(b) Dont charges d'amortissements liées à l'impact de la comptabilisation des regroupements d'entreprises : 934 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2018, 919 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2017, et 1 726 millions d'euros au 31 décembre 2017.

(c) En 2018, cette ligne comprend principalement les coûts de séparation liés au processus de désinvestissement de l'activité Génériques en Europe, avant effet d'impôts. Au 31 décembre 2017, cette ligne comprend également un complément de provision de garantie de passif en lien avec une cession passée.

(d) En 2018, cette ligne comprend les ajustements apportés à notre analyse préliminaire des impacts directs et indirects de la réforme fiscale aux États-Unis. En 2017, elle correspond à l'impôt français de 3% sur les dividendes.

(e) Cette ligne comprend le gain réalisé sur la cession de l'activité Santé animale, présenté séparément en application de la norme IFRS 5, Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, ainsi que les impacts résiduels liés à cette cession.

Les principaux éléments de réconciliation entre le résultat net des activités et le Résultat net consolidé – Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi sont liés aux effets comptables des acquisitions et des regroupements d'entreprises, en particulier à l'amortissement et à la dépréciation des actifs incorporels (hors logiciels et autres droits de nature industrielle ou opérationnelle) et les impacts des événements considérés non-récurrents de montants particulièrement significatifs. Sanofi estime que l'exclusion de ces éléments, sans incidence sur les flux de trésorerie ou à caractère non-récurrent, permet aux investisseurs de mieux comprendre sa performance économique sous-jacente, les différentes charges exclues traduisant davantage une décision d'acquérir les activités concernées qu'une performance opérationnelle.

Les effets comptables des acquisitions et des regroupements d'entreprises sur le résultat net sont principalement liés aux éléments suivants :

- dotations aux amortissements et pertes nettes de valeurs liées aux actifs incorporels (hors logiciels et autres droits de nature industrielle ou opérationnelle), nettes d'impôts et des intérêts non contrôlants ;
- et coûts incrémentaux des ventes résultant de l'écoulement des stocks acquis évalués à leur juste valeur, nets d'impôts.

Sous réserve des restrictions indiquées ci-dessous, Sanofi pense que la présentation du résultat net des activités améliore la comparabilité de sa performance opérationnelle, pour les raisons suivantes :

- l'élimination des charges liées aux effets comptables des acquisitions et des regroupements d'entreprises (en particulier l'amortissement et la dépréciation des actifs incorporels à durée de vie limitée, hors logiciels et autres droits de nature industrielle ou opérationnelle) facilite la comparaison de sa performance opérationnelle avec celle de ses pairs du secteur pharmaceutique qui inscrivent de tels actifs incorporels (principalement des brevets et des marques commerciales) à de faibles valeurs comptables, soit parce qu'ils résultent d'activités internes de recherche et développement qui ont déjà été passées en charge au cours de périodes précédentes, soit parce qu'ils ont été acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises comptabilisés en utilisant la méthode de la mise en commun d'intérêts permise autrefois par les règles américaines ;
- l'élimination d'éléments ciblés, tels - que les coûts incrémentaux des ventes résultant de l'écoulement des stocks acquis et évalués à leur juste valeur à la suite d'acquisitions par regroupement d'entreprises, les gains et pertes majeurs sur cessions, ainsi que les coûts et provisions relatifs à des litiges importants et tous autres éléments non-récurrents majeurs,- facilite la comparaison d'une période à l'autre ;
- et l'élimination des coûts de restructuration et assimilés améliore la comparabilité, car ces coûts sont engagés dans le cadre de processus de réorganisation et de transformation afin d'optimiser les activités de l'entreprise.

Sanofi rappelle toutefois aux investisseurs que le résultat net des activités ne devrait pas être examiné séparément, ni à la place du Résultat net consolidé – Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi conforme aux normes IFRS. De plus, l'entreprise encourage vivement les investisseurs et les investisseurs potentiels à ne pas se fier à une seule mesure financière, mais à examiner attentivement et dans leur intégralité les états financiers consolidés du présent rapport (y compris les notes annexes).

Compte tenu des limites significatives mentionnées ci-dessus, le résultat net des activités ne doit être utilisé qu'en complément des informations financières présentées selon les normes IFRS. Sanofi veille à ce que ses rapports contiennent suffisamment d'informations pour permettre aux lecteurs de comprendre pleinement tous les ajustements apportés au résultat net des activités.

Le résultat net des activités étant un indicateur alternatif de performance, il ne peut être directement comparé aux mesures financières des autres sociétés qui utilisent le même indicateur alternatif de performance ou un indicateur semblable.

### C.3. CHIFFRE D'AFFAIRES

La norme IFRS 15 sur la comptabilisation du chiffre d'affaires, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, a donné lieu à une présentation des comparatifs de l'année 2017 retraités conformément à cette nouvelle norme. Les impacts de ces retraitements sont détaillés dans la note A.1.2. aux comptes semestriels consolidés condensés.

Au 1<sup>er</sup> semestre 2018, le chiffre d'affaires consolidé de Sanofi s'établit à 16 074 millions d'euros, en baisse de 7,2 % par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2017. Les variations de taux de change ont eu une incidence négative de 7,1 points de pourcentage, principalement liée à l'effet négatif du taux du dollar US, du real brésilien et du peso argentin par rapport à l'euro. À taux de change constants (tcc, voir définition ci-dessous), le chiffre d'affaires reste stable à -0,1 %, la baisse des ventes de la franchise Diabète et de la franchise Produits de prescription établis, étant compensée par la performance de la franchise Immunologie et les ventes des produits de Bioverativ contre les maladies hématologiques rares, consolidés depuis le 8 mars 2018. À taux de change et périmètre constants (tcc/pc, voir définition ci-dessous), la baisse affichée est de 1,8 %.

**Tableau de passage du chiffre d'affaires au chiffre d'affaires à changes et périmètre constants**

(en millions d'euros)	30 juin 2018 (6 mois)	30 juin 2017 (6 mois) <sup>(a)</sup>	Évolution
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>16 074</b>	<b>17 324</b>	<b>-7,2 %</b>
Impact des variations de taux de change	1 227		
<b>Chiffre d'affaires à changes constants</b>	<b>17 301</b>	<b>17 324</b>	<b>-0,1 %</b>
Impact du changement de périmètre (Bioverativ) <sup>(b)</sup>		303	
<b>Chiffre d'affaires à changes et périmètre constants</b>	<b>17 301</b>	<b>17 627</b>	<b>-1,8 %</b>

(a) Y compris les impacts de la nouvelle norme IFRS 15 sur la comptabilisation du chiffre d'affaires (voir note A.1.2. aux comptes semestriels consolidés condensés)

(b) Chiffre d'affaires entre le 9 mars et le 30 juin 2017, des produits de Bioverativ consolidés depuis le 8 mars 2018.

La référence aux variations du chiffre d'affaires à changes constants ou, à taux de change constants (tcc), signifie que l'impact des variations de taux de change a été exclu. L'impact des taux de change est éliminé en recalculant les ventes de l'exercice considéré sur la base des taux de change utilisés pour l'exercice précédent.

La référence aux variations du chiffre d'affaires à périmètre constant (pc), signifie que l'effet des changements de périmètre est corrigé en retraitant les ventes de l'exercice antérieur de la manière suivante :

- en ajoutant la partie des ventes provenant de l'entité ou des droits acquis pour une période identique à la période pendant laquelle ils ont été détenus pour l'exercice en cours ; cette portion des ventes est calculée sur la base des données historiques communiquées par le cédant ;
- de même, lorsqu'une entité ou des droits sur un produit sont cédés, les ventes pour la partie en question sur l'exercice antérieur sont éliminées ;
- et lors d'un changement de méthode de consolidation, l'exercice antérieur est retraité selon la méthode de consolidation retenue pour l'exercice en cours.

Afin de faciliter l'analyse et la comparaison avec les années antérieures, certains chiffres sont donnés à taux de change et périmètre constants (tcc/pc).



### C.3.1. CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ

Le chiffre d'affaires de Sanofi est constitué du chiffre d'affaires des activités Pharmaceutiques (Pharmacie), Santé Grand Public et Vaccins Humains (Vaccins). En effet, à la suite de l'intégration progressive de l'activité Santé Grand Public de BI, acquise le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'activité Santé Grand Public représente désormais au sein de Sanofi un secteur opérationnel distinct conformément à la norme IFRS 8. Le chiffre d'affaires Santé Grand Public est donc présenté séparément pour les exercices au 30 juin 2017 et 30 juin 2018.

(en millions d'euros)	30 juin 2018 (6 mois)	30 juin 2017 (6 mois) <sup>(a)</sup>	Évolution
Pharmacie	12 199	13 038	-6,4 %
Santé Grand Public	2 353	2 486	-5,3 %
Vaccins	1 522	1 800	-15,4 %
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>16 074</b>	<b>17 324</b>	<b>-7,2 %</b>

(a) Y compris les impacts de la nouvelle norme IFRS 15 sur la comptabilisation du chiffre d'affaires (voir note A.1.2. aux comptes semestriels consolidés condensés)

### C.3.2. CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ENTITÉ COMMERCIALE GLOBALE (GLOBAL BUSINESS UNITS - GBUS)

Le tableau ci-dessous présente le chiffre d'affaires des Entités commerciales globales (Global Business Units - GBUs). Il est à noter que les ventes de produits Diabète et Cardiovasculaire, et Médecine de spécialités des marchés émergents sont incluses dans la GBU Médecine Générale et Marchés Émergents.

(en millions d'euros)	30 juin 2018 (6 mois)	30 juin 2017 (6 mois) <sup>(a)</sup>	Évolution à données publiées	Évolution à changes constants
GBU Sanofi Genzyme (Médecine de spécialités) <sup>(b)(c)</sup>	3 268	2 817	+16,0 %	+24,8 %
GBU Diabète & Cardiovasculaire <sup>(b)</sup>	2 195	2 801	-21,6 %	-15,6 %
GBU Médecine Générale & Marchés Émergents <sup>(d)(e)</sup>	6 736	7 420	-9,2 %	-2,6 %
<b>Total Pharmacie</b>	<b>12 199</b>	<b>13 038</b>	<b>-6,4 %</b>	<b>+0,5 %</b>
GBU Santé Grand Public	2 353	2 486	-5,3 %	+3,0 %
GBU Sanofi Pasteur (Vaccins)	1 522	1 800	-15,4 %	-9,3 %
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>16 074</b>	<b>17 324</b>	<b>-7,2 %</b>	<b>-0,1 %</b>

(a) Y compris les impacts de la nouvelle norme IFRS 15 sur la comptabilisation du chiffre d'affaires (voir note A.1.2. aux comptes semestriels consolidés condensés)

(b) N'inclut pas le chiffre d'affaires des marchés émergents.

(c) Maladies rares, Sclérose en plaques, Oncologie, Immunologie et Maladies hématologiques rares.

(d) Inclut le chiffre d'affaires des marchés émergents pour les produits de Médecine de spécialités, et Diabète et Cardiovasculaire.

(e) Marchés émergents : Monde hors États-Unis, Canada, Europe de l'Ouest et de l'Est (sauf Russie, Ukraine, Géorgie, Bélarus, Arménie et Turquie), Japon, Corée du Sud, Australie, Nouvelle-Zélande et Porto-Rico.

### C.3.3. CHIFFRE D'AFFAIRES PAR FRANCHISE

Le tableau ci-dessous présente le chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> semestre 2018 par franchise et facilite ainsi la comparaison directe avec les pairs. Le tableau du chiffre d'affaires de l'activité Pharmaceutique par zone géographique ci-après fournit le détail de la réconciliation des ventes par franchise et par Entité commerciale globale (GBUs) pour le secteur de l'activité pharmaceutique.

(en millions d'euros)	30 juin 2018 (6 mois)	30 juin 2017 (6 mois) <sup>(a)</sup>	Évolution à données publiées	Évolution à changes constants
Maladies rares	1 438	1 466	-1,9 %	+6,5 %
Sclérose en plaques	982	1 045	-6,0 %	+2,0 %
Oncologie	727	794	-8,4 %	-1,8 %
Immunologie	313	27	+1 059,3 %	+1 170,4 %
Maladies hématologiques rares	321	—	—	—
<b>Total Médecine de spécialités</b>	<b>3 781</b>	<b>3 332</b>	<b>+13,5 %</b>	<b>+23,1 %</b>
- dont Marchés Développés (GBU Sanofi Genzyme)	3 268	2 817	+16,0 %	+24,8 %
- dont Marchés Émergents <sup>(b)(c)</sup>	513	515	-0,4 %	+13,4 %
Diabète	2 722	3 313	-17,8 %	-10,9 %
Cardiovasculaire	273	257	+6,2 %	+15,2 %
<b>Total Diabète &amp; Cardiovasculaire</b>	<b>2 995</b>	<b>3 570</b>	<b>-16,1 %</b>	<b>-9,0 %</b>
- dont Marchés Développés (GBU Diabète & Cardiovasculaire)	2 195	2 801	-21,6 %	-15,6 %
- dont Marchés Émergents <sup>(b)(c)</sup>	800	769	+4,0 %	+15,0 %
<b>Produits de prescription établis<sup>(b)</sup></b>	<b>4 586</b>	<b>5 230</b>	<b>-12,3 %</b>	<b>-7,1 %</b>
<b>Génériques<sup>(b)</sup></b>	<b>837</b>	<b>906</b>	<b>-7,6 %</b>	<b>-0,3 %</b>
<b>Total Pharmacie</b>	<b>12 199</b>	<b>13 038</b>	<b>-6,4 %</b>	<b>+0,5 %</b>
<b>Santé Grand Public (GBU Santé Grand Public)</b>	<b>2 353</b>	<b>2 486</b>	<b>-5,3 %</b>	<b>+3,0 %</b>
<b>Vaccins (GBU Sanofi Pasteur)</b>	<b>1 522</b>	<b>1 800</b>	<b>-15,4 %</b>	<b>-9,3 %</b>
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>16 074</b>	<b>17 324</b>	<b>-7,2 %</b>	<b>-0,1 %</b>

(a) Y compris les impacts de la nouvelle norme IFRS 15 sur la comptabilisation du chiffre d'affaires (voir note A.1.2. aux comptes semestriels consolidés condensés)

(b) La somme de ces lignes constitue le chiffre d'affaires de la GBU Médecine Générale et Marchés Émergents.

(c) Marchés émergents : Monde hors États-Unis, Canada, Europe de l'Ouest et de l'Est (sauf Russie, Ukraine, Géorgie, Bélarus, Arménie et Turquie), Japon, Corée du Sud, Australie, Nouvelle-Zélande et Porto-Rico.

### C.3.4. ACTIVITÉ PHARMACEUTIQUE

Au 1<sup>er</sup> semestre 2018, le chiffre d'affaires de l'activité **Pharmaceutique** (Pharmacie), hors Santé Grand Public, atteint 12 199 millions d'euros, soit une baisse de 6,4 % à données publiées et une hausse de 0,5 % à changes constants. À taux de change et périmètre constants, la variation a été de -1,7 %.

La baisse de 839 millions d'euros par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2017 reflète principalement l'effet de change négatif (-909 millions d'euros). En outre, à changes constants, cette évolution reflète les impacts suivants :

- la performance positive de la franchise Maladies hématologiques rares (+351 millions d'euros) à la suite de l'intégration des produits de Bioverativ consolidés à partir du 8 mars 2018, de la franchise Immunologie (+316 millions d'euros), de la franchise Maladies rares (+ 95 millions d'euros), de la franchise Cardiovasculaire (+39 millions d'euros) et de la franchise Sclérose en plaques (+21 millions d'euros) ;
- et la performance négative de la franchise Produits de prescription établis (-373 millions d'euros), de la franchise Diabète (-362 millions d'euros), de la franchise Oncologie (-14 millions d'euros) et de la franchise Génériques (-3 millions d'euros).

Les performances des produits majeurs de l'activité pharmaceutique sont commentées ci-après.

## Chiffre d'affaires par produit et franchise

(en millions d'euros)	Indications	30 juin 2018 (6 mois)	30 juin 2017 (6 mois) <sup>(a)</sup>	Évolution à données publiées	Évolution à changes constants
Cerezyme <sup>®</sup>	Maladie de Gaucher	356	370	-3,8 %	+6,2 %
Cerdelga <sup>®</sup>	Maladie de Gaucher	74	62	+19,4 %	+29,0 %
Myozyme <sup>®</sup> / Lumizyme <sup>®</sup>	Maladie de Pompe	405	394	+2,8 %	+9,4 %
Fabrazyme <sup>®</sup>	Maladie de Fabry	358	367	-2,5 %	+6,5 %
Aldurazyme <sup>®</sup>	Mucopolysaccharidoses	103	110	-6,4 %	+1,8 %
Autres		142	163	-12,9 %	-5,5 %
<b>Total Maladies rares</b>		<b>1 438</b>	<b>1 466</b>	<b>-1,9 %</b>	<b>+6,5 %</b>
Aubagio <sup>®</sup>	Sclérose en plaques	775	796	-2,6 %	+6,0 %
Lemtrada <sup>®</sup>	Sclérose en plaques	207	249	-16,9 %	-10,8 %
<b>Total Sclérose en plaques</b>		<b>982</b>	<b>1 045</b>	<b>-6,0 %</b>	<b>+2,0 %</b>
Jevtana <sup>®</sup>	Cancer de la prostate	202	197	+2,5 %	+10,2 %
Thymoglobuline <sup>®</sup>	Rejet de greffe	144	148	-2,7 %	+6,1 %
Eloxatine <sup>®</sup>	Cancer colorectal	90	90	+0,0 %	+5,6 %
Taxotere <sup>®</sup>	Cancers du sein, du poumon, de la prostate, de l'estomac, de la tête et du cou	84	90	-6,7 %	-1,1 %
Mozobil <sup>®</sup>	Cancers hématologiques	82	80	+2,5 %	+10,0 %
Zaltrap <sup>®</sup>	Cancer colorectal	46	34	+35,3 %	+41,2 %
Autres		79	155	-49,0 %	-44,5 %
<b>Total Oncologie</b>		<b>727</b>	<b>794</b>	<b>-8,4 %</b>	<b>-1,8 %</b>
Eloctate <sup>®</sup>	Hémophilie A	219	—	—	—
Alprolix <sup>®</sup>	Hémophilie B	102	—	—	—
<b>Total Maladies hématologiques rares</b>		<b>321</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
Dupixent <sup>®</sup>	Dermatite atopique	283	26	+988,5 %	+1 092,3 %
Kevzara <sup>®</sup>	Polyarthrite rhumatoïde	30	1	+2 900,0 %	+3 200,0 %
<b>Total Immunologie</b>		<b>313</b>	<b>27</b>	<b>+1 059,3 %</b>	<b>+1 170,4 %</b>
<b>Total Médecine de spécialités</b>		<b>3 781</b>	<b>3 332</b>	<b>+13,5 %</b>	<b>+23,1 %</b>
Lantus <sup>®</sup>	Diabète	1 802	2 425	-25,7 %	-19,1 %
Toujeo <sup>®</sup>	Diabète	414	403	+2,7 %	+10,7 %
Apidra <sup>®</sup>	Diabète	183	191	-4,2 %	+3,1 %
Amaryl <sup>®</sup>	Diabète	170	173	-1,7 %	+5,8 %
Insuman <sup>®</sup>	Diabète	47	56	-16,1 %	-12,5 %
Lyxumia <sup>®</sup>	Diabète	11	14	-21,4 %	-14,3 %
Soliqua <sup>®</sup> 100/33 / Suliqa <sup>™</sup>	Diabète	26	9	+188,9 %	+222,2 %
Autres	Diabète	69	42	+64,3 %	+73,8 %
<b>Total Diabète</b>		<b>2 722</b>	<b>3 313</b>	<b>-17,8 %</b>	<b>-10,9 %</b>
Multaq <sup>®</sup>	Fibrillation auriculaire	162	181	-10,5 %	-1,7 %
Praluent <sup>®</sup>	Hypercholestérolémie	111	76	+46,1 %	+55,3 %
<b>Total Cardiovasculaire</b>		<b>273</b>	<b>257</b>	<b>+6,2 %</b>	<b>+15,2 %</b>
<b>Total Diabète &amp; Cardiovasculaire</b>		<b>2 995</b>	<b>3 570</b>	<b>-16,1 %</b>	<b>-9,0 %</b>
Lovenox <sup>®</sup>	Thrombose	768	817	-6,0 %	-1,5 %
Plavix <sup>®</sup>	Athérombose	761	764	-0,4 %	+4,6 %
Aprovel <sup>®</sup> / Avapro <sup>®</sup>	Hypertension	343	382	-10,2 %	-4,7 %
Dépakine <sup>®</sup>	Épilepsie	230	224	+2,7 %	+7,6 %
Renagel <sup>®</sup> / Renvela <sup>®</sup>	Hyperphosphorémie	201	494	-59,3 %	-55,7 %
Synvisc <sup>®</sup> / Synvisc-One <sup>®</sup>	Arthrose	160	206	-22,3 %	-14,6 %
Allegra <sup>®</sup>	Rhinites allergiques, urticaire	80	102	-21,6 %	-14,7 %
Stilnox <sup>®</sup> / Ambien <sup>®</sup> / Myslee <sup>®</sup>	Troubles du sommeil	116	137	-15,3 %	-8,0 %
Tritace <sup>®</sup>	Hypertension	115	124	-7,3 %	-2,4 %
Autres		1 812	1 980	-8,5 %	-3,1 %
<b>Total Produits de prescription établis</b>		<b>4 586</b>	<b>5 230</b>	<b>-12,3 %</b>	<b>-7,1 %</b>
<b>Génériques</b>		<b>837</b>	<b>906</b>	<b>-7,6 %</b>	<b>-0,3 %</b>
<b>Total Pharmacie</b>		<b>12 199</b>	<b>13 038</b>	<b>-6,4 %</b>	<b>+0,5 %</b>

(a) Y compris les impacts de la nouvelle norme IFRS 15 sur la comptabilisation du chiffre d'affaires (voir note A.1.2. aux comptes semestriels consolidés condensés)

## FRANCHISE MALADIES RARES

Au 1<sup>er</sup> semestre 2018, le chiffre d'affaires de la franchise **Maladies rares** s'élève à 1 438 millions d'euros, en baisse de 1,9 % à données publiées, mais en hausse de 6,5 % à changes constants, reflétant une progression des ventes dans toutes les zones géographiques, et notamment dans la zone Marchés émergents<sup>1</sup> (+13,3 % tcc à 268 millions d'euros), en Europe<sup>2</sup> (+6,8 % tcc à 502 millions d'euros), et aux États-Unis (+3,5 % tcc à 509 millions d'euros).

Au 1<sup>er</sup> semestre 2018, le chiffre d'affaires de la franchise **Maladie de Gaucher (Cerezyme® et Cerdelga®)** s'est élevé à 430 millions d'euros, soit une hausse de 9,5 % tcc sous l'effet de l'augmentation des ventes de Cerezyme® dans les Marchés émergents (+25,0 % tcc à 120 millions d'euros), et de la pénétration croissante de Cerdelga® aux États-Unis (+10,4 % tcc à 47 millions d'euros) et en Europe (+100,0 % tcc à 22 millions d'euros). Au 1<sup>er</sup> semestre 2018, Cerezyme® enregistre un chiffre d'affaires total de 356 millions d'euros en hausse de 6,2 % tcc, alors que le chiffre d'affaires de Cerdelga® a atteint un montant total de 74 millions d'euros, soit une hausse de 29,0 %.

Le chiffre d'affaires de **Myozyme® / Lumizyme®** dans la maladie de Pompe, est en hausse de 9,4 % tcc au 1<sup>er</sup> semestre 2018, à 405 millions d'euros, soutenu par la progression des ventes en Europe (+11,8 % tcc, à 188 millions d'euros), et aux États-Unis (+9,6 % tcc, à 133 millions d'euros). Les ventes sont également en progression dans les marchés émergents (+5,0 % tcc, à 56 millions d'euros), ainsi que dans la zone Reste du monde<sup>3</sup> (+3,3 % tcc à 28 millions d'euros). Ces progressions sont dues à l'augmentation du nombre de patients diagnostiqués et traités contre la maladie de Pompe.

**Fabrazyme®** enregistre un chiffre d'affaires de 358 millions d'euros, en hausse de 6,5 % tcc. Il progresse dans de nombreux pays avec l'augmentation du nombre de patients diagnostiqués et traités contre la maladie de Fabry. Aux États-Unis et en Europe, le chiffre d'affaires du produit a progressé respectivement de 5,8 % tcc (à 179 millions d'euros) et de 7,4 % tcc (à 87 millions d'euros).

## FRANCHISE SCLÉROSE EN PLAQUES

Au 1<sup>er</sup> semestre 2018, la franchise **Sclérose en plaques** réalise un chiffre d'affaires de 982 millions d'euros, soit une baisse de 6,0 % à données publiées, mais une hausse de 2,0 % tcc, soutenue par la croissance d'Aubagio®.

**Aubagio®** génère un chiffre d'affaires de 775 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2018, soit une progression de 6,0 % tcc, soutenue par les États-Unis (+11,0 % tcc, à 541 millions d'euros) et les Marchés émergents (+52,6 % tcc à 25 millions d'euros). Ces progressions compensent la baisse des ventes du produit en Europe (-9,8 % tcc, à 184 millions d'euros), liée à une base de comparaison élevée puisqu'au 1<sup>er</sup> semestre 2017 Aubagio® avait bénéficié d'une commande de près de 30 millions d'euros pour la réalisation d'essais cliniques. En 2017, Sanofi a signé un accord transactionnel avec l'ensemble des 20 premiers fabricants de génériques ayant déposé une demande d'approbation pour Aubagio® garantissant à chacun une licence sans redevance afin d'entrer sur le marché américain le 12 mars 2023.

Au 1<sup>er</sup> semestre 2018, le chiffre d'affaires de **Lemtrada®** s'est établi à 207 millions d'euros, soit une baisse de 10,8 % tcc due à un recul des ventes aux États-Unis (-19,2 % tcc, à 93 millions d'euros) reflétant une concurrence accrue ainsi que le besoin de reconstituer la cohorte de patients du fait du dosage unique et des effets durables du produit. En Europe et dans les Marchés émergents, le chiffre d'affaires de Lemtrada® a augmenté respectivement de 1,1 % tcc à 92 millions d'euros et de 36,4 % à 12 millions d'euros.

## FRANCHISE ONCOLOGIE

Au 1<sup>er</sup> semestre 2018, les ventes de la franchise **Oncologie** se sont établies à 727 millions d'euros, en recul de 8,4 % à données publiées, et de 1,8 % tcc. En ligne avec sa stratégie de recentrage du portefeuille, Sanofi a cédé Leukine® au 31 janvier 2018. Hors Leukine®, les ventes de la franchise Oncologie ont augmenté de 4,3 % tcc au 1<sup>er</sup> semestre, reflétant la bonne performance de Jevtana® aux États-Unis et celle de Jevtana® et Zaltrap® dans la zone Reste du monde.

**Jevtana®** enregistre un chiffre d'affaires de 202 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2018, en hausse de 10,2 % tcc, reflétant principalement la croissance des ventes aux États-Unis (+16,0 % tcc, à 84 millions d'euros), mais également la croissance des ventes en Europe (+4,0 % tcc, à 78 millions d'euros) et au Japon (+21,7 % tcc, à 26 millions d'euros).

Au 1<sup>er</sup> semestre 2018, les ventes de **Thymoglobuline®** et **d'Eloxatine®** ont été portées par la performance de la Chine, avec une augmentation respective de 6,1 % tcc (à 144 millions d'euros) et de 5,6 % tcc (à 90 millions d'euros).

Les ventes de **Zaltrap®** ont atteint 46 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2018, soit une hausse de 41,2 % tcc, portée par la performance du Japon (+900,0 % tcc, à 9 millions d'euros).

<sup>1</sup> Monde hors États-Unis, Canada, Europe de l'Ouest et de l'Est (sauf Russie, Ukraine, Géorgie, Biélorussie, Arménie et Turquie), Japon, Corée du Sud, Australie, Nouvelle-Zélande et Porto Rico.

<sup>2</sup> Europe de l'Ouest et de l'Est hors Eurasie (Russie, Ukraine, Géorgie, Bélarus, Arménie et Turquie)

<sup>3</sup> Japon, Corée du Sud, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande et Porto Rico.

## FRANCHISE IMMUNOLOGIE

**Dupixent**<sup>®</sup> (développé en collaboration avec Regeneron) a été lancé en avril 2017 aux États-Unis dans le traitement de la dermatite atopique modérée à sévère chez l'adulte, en Allemagne en décembre 2017 et au premier semestre 2018 aux Pays-Bas, au Canada, au Danemark, en Suède et au Japon. Le chiffre d'affaires de Dupixent<sup>®</sup> a atteint 283 millions d'euros au premier semestre 2018 dont 246 millions d'euros générés aux États-Unis.

**Kevzara**<sup>®</sup> (développé en collaboration avec Regeneron) a été lancé dans le traitement de la polyarthrite rhumatoïde aux États-Unis en juin 2017, en Allemagne, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas au cours du second semestre 2017 et au Japon, en Belgique, en Suède et en Finlande au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2018. Au premier semestre, les ventes de Kevzara<sup>®</sup> ont atteint 30 millions d'euros, dont 23 millions d'euros générés aux États-Unis.

## FRANCHISE MALADIES HÉMATOLOGIQUES RARES

Sanofi a annoncé la finalisation de l'acquisition de Bioverativ, qui a été consolidée à compter du 9 mars 2018. Les ventes consolidées de la franchise **Maladies hématologiques rares**, à partir de cette date et jusqu'au 30 juin 2018, totalisent 321 millions d'euros et incluent des ventes hors États-Unis de 51 millions d'euros, principalement au Japon. À taux de change et périmètre constant les ventes de la franchise ont progressé de 15,8 %. Après la Colombie au premier trimestre de 2018, d'autres lancements dans les Marchés émergents devraient avoir lieu cette année.

Les ventes consolidées d'**Eloctate**<sup>®</sup> (protéine de fusion recombinante composée du facteur VIII de coagulation humain lié au fragment Fc de l'IgG1, indiquée dans le traitement de l'hémophilie A) ont totalisé 219 millions d'euros. À taux de change et périmètre constant les ventes d'Eloctate<sup>®</sup> ont progressé de 20,6 %.

Les ventes consolidées d'**Alprolix**<sup>®</sup> (protéine de fusion recombinante composée du facteur IX de coagulation lié au fragment Fc de l'IgG1, indiquée dans le traitement de l'hémophilie B) ont totalisé 102 millions d'euros. À taux de change et périmètre constant les ventes d'Alprolix<sup>®</sup> ont progressé de 6,7 %.

## FRANCHISE DIABÈTE

Au 1<sup>er</sup> semestre 2018, le chiffre d'affaires de la franchise **Diabète** s'est établi à 2 722 millions d'euros, en recul de 17,8 % à données publiées et de 10,9 % à changes constants. Ce résultat reflète principalement la diminution des ventes de Lantus<sup>®</sup> aux États-Unis, où le chiffre d'affaires de la franchise Diabète est en recul de 28,3 % tcc, à 1 059 millions d'euros. Cette baisse est elle-même liée à l'exclusion de plusieurs antidiabétiques de la liste des produits remboursés par certaines complémentaires de santé importantes aux États-Unis, à l'évolution de la couverture du programme de couverture sociale Medicare Part D et à la baisse continue des prix nets moyens des insulines glargine dans le pays. Hors États-Unis, le chiffre d'affaires de la franchise Diabète progresse dans les Marchés émergents (+14,7 % tcc, à 793 millions d'euros), reste stable en Europe (-0,3 % tcc, à 648 millions d'euros), où les performances de Toujeo<sup>®</sup> ont partiellement compensé la baisse des ventes de Lantus<sup>®</sup>, et recul dans la zone Reste du monde (-1,6 % tcc, à 222 millions d'euros).

Au 1<sup>er</sup> semestre 2018, le chiffre d'affaires des **insulines glargine** (Lantus<sup>®</sup> et Toujeo<sup>®</sup>) a reculé de 21,6 % à données publiées, et de 14,9 % tcc, à 2 216 millions d'euros.

**Lantus**<sup>®</sup> affiche au 1<sup>er</sup> semestre une baisse de 19,1 % tcc à 1 802 millions d'euros. Aux États-Unis, les ventes sont en recul de 32,4 % tcc, à 816 millions d'euros, pour les raisons évoquées ci-dessus. En Europe, le chiffre d'affaires est en baisse de 9,4 % tcc, à 355 millions d'euros, notamment suite au lancement d'un biosimilaire de Lantus<sup>®</sup> et au transfert de patients à un traitement par Toujeo<sup>®</sup>. Dans les Marchés émergents les ventes de Lantus<sup>®</sup> sont en hausse de 4,8 % tcc à 492 millions d'euros.

Au 1<sup>er</sup> semestre 2018 **Toujeo**<sup>®</sup>, insuline basale de nouvelle génération, affiche un chiffre d'affaires de 414 millions soit une hausse de 10,7 % tcc, soutenue par la performance du produit en Europe (+42,0 %, à 142 millions d'euros) et dans les Marchés émergents (+100,0 %, à 65 millions d'euros). Les ventes sont en recul aux États-Unis (-19,0 % tcc, à 171 millions d'euros) essentiellement impactées par la baisse du prix net moyen du produit.

Au 1<sup>er</sup> semestre 2018, le chiffre d'affaires d'**Apidra**<sup>®</sup> enregistre une hausse de 3,1 % tcc à 183 millions d'euros. La baisse des ventes aux États-Unis (-19,6 % tcc, à 40 millions d'euros) est compensée par la hausse des ventes dans les Marchés émergents (+29,2 % tcc à 54 millions d'euros), ainsi qu'en Europe (+4,5 % tcc, à 70 millions d'euros).

Au 1<sup>er</sup> semestre 2018, le chiffre d'affaires d'**Amaryl**<sup>®</sup> a progressé de 5,8 % tcc, à 170 millions d'euros, dont 146 millions d'euros générés dans les Marchés émergents (+10,6 % tcc).

**Soliqua**<sup>®</sup> 100/33 et **Suliqua**<sup>™</sup> (insuline glargine 100 unités/ml et lixisénatide 33 mcg/ml injectable) ont été lancés respectivement aux États-Unis en janvier 2017 et dans certains pays européens et des Marchés émergents en 2017. Les ventes de Soliqua<sup>®</sup> 100/33 / Suliqua<sup>™</sup> ont totalisé 26 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2018.

## FRANCHISE CARDIOVASCULAIRE

Au 1<sup>er</sup> semestre 2018, les ventes de **Praluent**<sup>®</sup> (collaboration avec Regeneron) ont augmenté de 55,3% tcc, à 111 millions d'euros, dont 61 millions d'euros générés aux États-Unis et 41 millions d'euros en Europe, des chiffres reflétant un accès au marché du produit en progression aux États-Unis.

Comme indiqué en section A.1.3. ci-dessus, en mars 2018, Sanofi et Regeneron ont présenté les résultats positifs de l'essai ODYSSEY OUTCOMES. Ces résultats montrent que Praluent<sup>®</sup> permet une réduction significative du risque d'événements cardiovasculaires chez les patients ayant présenté récemment un événement coronarien aigu. Sanofi et Regeneron ont également annoncé des mesures pour rendre Praluent<sup>®</sup> plus accessible et économiquement abordable aux patients à risque élevé présentant d'importants besoins non satisfaits. À ce titre, des discussions avec les payeurs aux États-Unis sont en cours afin de simplifier les critères de remboursement du produit.

Au 1<sup>er</sup> semestre 2018, le chiffre d'affaires de **Multaq**<sup>®</sup> s'est établi à 162 millions d'euros, soit une baisse de 1,7 % tcc. Les ventes sont réalisées essentiellement aux États-Unis (135 millions d'euros de chiffre d'affaires, en baisse de 1,9 % tcc) et en Europe (21 millions d'euros, en baisse de 4,5 % tcc).

## PRODUITS DE PRESCRIPTION ÉTABLIS

Au 1<sup>er</sup> semestre 2018, le chiffre d'affaires des **Produits de prescription établis** est de 4 586 millions d'euros, soit un recul de 12,3 % à données publiées et de 7,1 % à changes constants. La progression des ventes dans les Marchés émergents (+8,7 % tcc, à 1 958 millions d'euros), n'a pas compensé la diminution du chiffre d'affaires aux États-Unis liée à la concurrence des génériques de Renvela<sup>®</sup>/Renagel<sup>®</sup>, l'impact de la concurrence des génériques au Japon, notamment de Plavix<sup>®</sup> et Aprovel<sup>®</sup>, et la baisse du chiffre d'affaires en Europe (-3,9 % tcc, à 1 719 millions d'euros). Aux États-Unis et dans la zone Reste du monde, le chiffre d'affaires des Produits de prescription établis a enregistré un recul respectivement de 44,1 % tcc (à 379 millions d'euros) et de 20,0 % tcc (à 530 millions d'euros).

Au 1<sup>er</sup> semestre 2018, le chiffre d'affaires de **Lovenox**<sup>®</sup> s'est établi à 768 millions d'euros, soit un recul de 1,5 % tcc reflétant la concurrence en Europe (-5,4 % tcc, à 471 millions d'euros) avec l'arrivée de biosimilaires au Royaume-Uni, en Allemagne et en Italie. Cette baisse a plus que compensé la bonne performance des Marchés émergents (+9,9 % tcc, à 236 millions d'euros).

Au 1<sup>er</sup> semestre 2018, le chiffre d'affaires de **Plavix**<sup>®</sup> a atteint 761 millions d'euros, soit une hausse de 4,6 % tcc reflétant essentiellement la concurrence des génériques au Japon (-32,8 % tcc, à 79 millions d'euros), compensée par le maintien d'une forte performance dans les Marchés émergents (+14,6 % tcc à 575 millions d'euros), notamment en Chine (+17,2 % tcc à 441 millions d'euros). Les ventes de Plavix<sup>®</sup> aux États-Unis et à Porto Rico sont réalisées par BMS conformément aux termes de l'alliance entre Sanofi et BMS<sup>1</sup>.

Au 1<sup>er</sup> semestre 2018, le chiffre d'affaires de **d'Aprovel**<sup>®</sup> /**Avapro**<sup>®</sup> s'est établi à 343 millions d'euros, soit un recul de 4,7 % tcc, reflétant la concurrence des génériques au Japon (-66,7 % tcc à 22 millions d'euros) ainsi qu'en Europe (-8,3 % tcc, à 55 millions d'euros). Ces baisses ont été partiellement compensées par la progression des ventes dans les Marchés émergents (+15,1 % tcc, à 242 millions d'euros), notamment en Chine (+20,7 % tcc, à 157 millions d'euros).

Au 1<sup>er</sup> semestre 2018, le chiffre d'affaires de **Renvela**<sup>®</sup> /**Renagel**<sup>®</sup> est de 201 millions d'euros, soit une baisse de 55,7 % tcc, essentiellement due à la concurrence des génériques aux États-Unis (-67,5 % tcc, à 121 millions d'euros) où les premiers génériques du produit sous forme de poudre et de comprimés ont été homologués respectivement en juin et juillet 2017. En octobre 2017, Sanofi a lancé un générique homologué de Renvela<sup>®</sup>/Renagel<sup>®</sup> aux États-Unis. En Europe, les ventes de Renvela<sup>®</sup>/Renagel<sup>®</sup> ont reculé de 13,5 % tcc, à 32 millions d'euros, également en raison de la concurrence des génériques.

## PRODUITS GÉNÉRIQUES

Le chiffre d'affaires des **Produits génériques** au 1<sup>er</sup> semestre 2018 est de 837 millions d'euros, en baisse de 7,6 % à données publiées, et de 0,3 % à changes constants. La hausse des ventes dans les Marchés émergents (+4,1 % tcc, à 351 millions d'euros), ainsi que dans la zone Reste du monde (+21,9 % tcc, à 71 millions d'euros), n'a pas compensé la baisse des ventes en Europe (-4,7 % tcc, à 367 millions d'euros), et aux États-Unis (-21,7 % tcc, à 48 millions d'euros).

En juin 2018, Advent International et Sanofi ont annoncé la finalisation des négociations en vue de l'acquisition, par Advent, de Zentiva, l'activité Génériques européenne de Sanofi, pour une valeur d'entreprise de 1,9 milliard d'euros. La transaction devrait intervenir dans le courant du quatrième trimestre 2018, sous réserve de l'approbation des autorités réglementaires (voir section A.1.1. ci-dessus).

<sup>1</sup> Voir note C.2. aux états financiers consolidés du document de référence 2017, page 240 et 241 ; ce document est disponible sur le site internet [www.sanofi.com](http://www.sanofi.com).

## Chiffre d'affaires de l'activité Pharmaceutique au 1<sup>er</sup> semestre 2018 par zone géographique

(millions d'euros)	Total GBU						Marchés Émergents <sup>(c)</sup>		Total Franchise	
	Europe <sup>(a)</sup>	Évolution tcc	États-Unis	Évolution tcc	Reste du monde <sup>(b)</sup>	Évolution tcc	Évolution tcc	Total Franchise	Évolution tcc	
Cerezyme <sup>®</sup>	236	134 -2,9 %	83	+1,1 %	19	-13,0 %	120	+25,0 %	356	+6,2 %
Cerdelga <sup>®</sup>	73	22 +100,0 %	47	+10,4 %	4	+33,3 %	1	—	74	+29,0 %
Myozyme <sup>®</sup> / Lumizyme <sup>®</sup>	349	188 +11,8 %	133	+9,6 %	28	+3,3 %	56	+5,0 %	405	+9,4 %
Fabrazyme <sup>®</sup>	320	87 +7,4 %	179	+5,8 %	54	+9,3 %	38	+4,7 %	358	+6,5 %
Aldurazyme <sup>®</sup>	71	38 +0,0 %	21	+9,1 %	12	+0,0 %	32	+0,0 %	103	+1,8 %
Autres	121	33 -2,9 %	46	-21,3 %	42	+6,7 %	21	+9,1 %	142	-5,5 %
<b>Total Maladies rares</b>	<b>1 170</b>	<b>502 +6,8 %</b>	<b>509 +3,5 %</b>	<b>159 +4,2 %</b>	<b>268 +13,3 %</b>	<b>1 438 +6,5 %</b>				
Aubagio <sup>®</sup>	750	184 -9,8 %	541	+11,0 %	25	-7,1 %	25	+52,6 %	775	+6,0 %
Lemtrada <sup>®</sup>	195	92 +1,1 %	93	-19,2 %	10	-43,8 %	12	+36,4 %	207	-10,8 %
<b>Total Sclérose en plaques</b>	<b>945</b>	<b>276 -6,4 %</b>	<b>634 +5,2 %</b>	<b>35 -20,5 %</b>	<b>37 +46,7 %</b>	<b>982 +2,0 %</b>				
Jevtana <sup>®</sup>	191	78 +4,0 %	84	+16,0 %	29	+23,1 %	11	-13,3 %	202	+10,2 %
Thymoglobuline <sup>®</sup>	107	19 -5,0 %	78	+2,4 %	10	+0,0 %	37	+25,0 %	144	+6,1 %
Eloxatine <sup>®</sup>	16	1 -50,0 %	—	—	15	+6,7 %	74	+6,8 %	90	+5,6 %
Taxotere <sup>®</sup>	17	2 +0,0 %	1	+0,0 %	14	-17,6 %	67	+2,9 %	84	-1,1 %
Mozobil <sup>®</sup>	77	24 +9,1 %	45	+2,0 %	8	+50,0 %	5	+66,7 %	82	+10,0 %
Zaltrap <sup>®</sup>	41	26 +0,0 %	4	+25,0 %	11	—	5	+50,0 %	46	+41,2 %
Autres	71	26 -3,7 %	36	-61,5 %	9	-10,0 %	8	+0,0 %	79	-44,5 %
<b>Total Oncologie</b>	<b>520</b>	<b>176 +1,1 %</b>	<b>248 -15,2 %</b>	<b>96 +20,0 %</b>	<b>207 +8,3 %</b>	<b>727 -1,8 %</b>				
Eloctate <sup>®</sup>	219	—	187	—	32	—	—	—	219	—
Alprolix <sup>®</sup>	102	—	83	—	19	—	—	—	102	—
<b>Total Maladies hémato oncologiques rares</b>	<b>321</b>	<b>—</b>	<b>270</b>	<b>—</b>	<b>51</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>321</b>	<b>—</b>
Dupixent <sup>®</sup>	282	26	246	+950,0 %	10	—	1	—	283	+1 092,3 %
Kevzara <sup>®</sup>	30	5	23	+2 500,0 %	2	—	—	—	30	+3 200,0 %
<b>Total Immunologie</b>	<b>312</b>	<b>31</b>	<b>269 +1 007,4 %</b>	<b>12</b>	<b>1</b>	<b>313 +1 170,4 %</b>				
<b>Sanofi Genzyme / Médecine de Spécialités</b>	<b>3 268</b>	<b>985 +4,9 %</b>	<b>1 930 +36,3 %</b>	<b>353 +27,7 %</b>	<b>513 +13,4 %</b>	<b>3 781 +23,1 %</b>				
Lantus <sup>®</sup>	1 310	355 -9,4 %	816	-32,4 %	139	-7,9 %	492	+4,8 %	1 802	-19,1 %
Toujeo <sup>®</sup>	349	142 +42,0 %	171	-19,0 %	36	+31,0 %	65	+100,0 %	414	+10,7 %
Apidra <sup>®</sup>	129	70 +4,5 %	40	-19,6 %	19	+0,0 %	54	+29,2 %	183	+3,1 %
Amaryl <sup>®</sup>	24	8 -27,3 %	1	+0,0 %	15	-10,5 %	146	+10,6 %	170	+5,8 %
Insuman <sup>®</sup>	37	36 -10,0 %	1	+0,0 %	—	+0,0 %	10	-20,0 %	47	-12,5 %
Lyxumia <sup>®</sup>	10	7 -12,5 %	—	—	3	-20,0 %	1	+0,0 %	11	-14,3 %
Soliqua <sup>®</sup> 100/33 / Soliqua <sup>™</sup>	25	2	23	+188,9 %	—	—	1	—	26	+222,2 %
Autres	45	28 -12,5 %	7	—	10	+22,2 %	24	+240,0 %	69	+69,8 %
<b>Total Diabète</b>	<b>1 929</b>	<b>648 -0,3 %</b>	<b>1 059 -28,3 %</b>	<b>222 -1,6 %</b>	<b>793 +14,7 %</b>	<b>2 722 -10,9 %</b>				
Multaq <sup>®</sup>	159	21 -4,5 %	135	-1,9 %	3	+100,0 %	3	+0,0 %	162	-1,7 %
Praluent <sup>®</sup>	107	41 +115,8 %	61	+26,4 %	5	+150,0 %	4	+150,0 %	111	+55,3 %
<b>Total Cardiovasculaire</b>	<b>266</b>	<b>62 +51,2 %</b>	<b>196 +5,3 %</b>	<b>8 +133,3 %</b>	<b>7 +50,0 %</b>	<b>273 +15,2 %</b>				
<b>Diabète &amp; Cardiovasculaire</b>	<b>2 195</b>	<b>710 +2,7 %</b>	<b>1 255 -24,6 %</b>	<b>230 +0,0 %</b>	<b>800 +15,0 %</b>	<b>2 995 -9,0 %</b>				
Lovenox <sup>®</sup>	768	471 -5,4 %	20	-24,1 %	41	-4,3 %	236	+9,9 %	768	-1,5 %
Plavix <sup>®</sup>	761	76 -2,6 %	—	—	110	-25,3 %	575	+14,6 %	761	+4,6 %
Aprovel <sup>®</sup> / CoAprovel <sup>®</sup>	343	55 -8,3 %	5	-16,7 %	41	-50,5 %	242	+15,1 %	343	-4,7 %
Dépakine <sup>®</sup>	230	84 +2,4 %	—	—	7	-12,5 %	139	+12,0 %	230	+7,6 %
Renagel <sup>®</sup> / Renvela <sup>®</sup>	201	32 -13,5 %	121	-67,5 %	15	-10,5 %	33	+59,1 %	201	-55,7 %
Synvisc <sup>®</sup> / Synvisc-One <sup>®</sup>	160	13 -23,5 %	111	-22,2 %	7	-12,5 %	29	+43,5 %	160	-14,6 %
Allegra <sup>®</sup>	80	5 -16,7 %	—	—	75	-14,6 %	—	—	80	-14,7 %
Stilnox <sup>®</sup> / Ambien <sup>®</sup> / Myslee <sup>®</sup>	116	20 +0,0 %	22	-14,3 %	42	-17,5 %	32	+9,4 %	116	-8,0 %
Tritace <sup>®</sup>	115	73 -6,4 %	—	—	2	+50,0 %	40	+2,3 %	115	-2,4 %
Autres	1 812	890 -2,6 %	100	-2,7 %	190	-12,2 %	632	-0,8 %	1 812	-3,1 %
<b>Total Produits de prescription établis</b>	<b>4 586</b>	<b>1 719 -3,9 %</b>	<b>379 -44,1 %</b>	<b>530 -20,0 %</b>	<b>1 958 +8,7 %</b>	<b>4 586 -7,1 %</b>				
<b>Généériques</b>	<b>837</b>	<b>367 -4,7 %</b>	<b>48 -21,7 %</b>	<b>71 +21,9 %</b>	<b>351 +4,1 %</b>	<b>837 -0,3 %</b>				
<b>Total Marchés Émergents - Médecine de Spécialités</b>	<b>513</b>				<b>513 +13,4 %</b>					
<b>Total Marchés Émergents - Diabètes &amp; Cardiovasculaire</b>	<b>800</b>				<b>800 +15,0 %</b>					
<b>Médecine Générale et Marchés Émergents</b>	<b>6 736</b>	<b>2 086 -4,1 %</b>	<b>427 -42,2 %</b>	<b>601 -16,6 %</b>	<b>3 622 +10,2 %</b>					
<b>Total Pharmacie</b>	<b>12 199</b>	<b>3 781 -0,6 %</b>	<b>3 612 -5,4 %</b>	<b>1 184 -3,5 %</b>	<b>3 622 +10,2 %</b>	<b>12 199 +0,5 %</b>				

(a) Europe de l'Ouest et Europe de l'Est hors Eurasie (Russie, Ukraine, Géorgie, Bélarus, Arménie et Turquie).

(b) Japon, Corée du Sud, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande et Porto Rico.

(c) Monde hors États-Unis, Canada, Europe de l'Ouest et de l'Est (sauf Eurasie), Japon, Corée du Sud, Australie, Nouvelle-Zélande et Porto Rico.

### C.3.5. SANTÉ GRAND PUBLIC

Au cours de l'année 2017, Sanofi a progressivement intégré l'activité Santé Grand Public de Boehringer Ingelheim au sein de son Entité commerciale globale Santé Grand Public (GBU « Global Business Unit »). À l'issue de cette intégration et à compter du 31 décembre 2017, l'activité Santé Grand Public a été identifiée comme un secteur opérationnel. En conséquence, le chiffre d'affaires de l'activité Santé Grand Public est présenté ci-après, de façon distincte.

Au 1<sup>er</sup> semestre 2018, le chiffre d'affaires des produits de Santé Grand Public a atteint 2 353 millions d'euros soit une baisse de 5,3 % à données publiées, mais une hausse de 3,0 % à changes constants, portée par la performance des Marchés émergents (+12,3% tcc, à 801 millions d'euros), notamment en Amérique latine, ainsi que par la performance des catégories Douleur (+9,6 % tcc à 628 millions d'euros) et Santé digestive (+11,7 % tcc, à 496 millions d'euros).

(en millions d'euros)	30 juin 2018 (6 mois)	30 juin 2017 (6 mois) <sup>(a)</sup>	Évolution à données publiées	Évolution à changes constants
Allegra <sup>®</sup>	229	250	-8,4 %	+2,0 %
Mucosolvan <sup>®</sup>	49	46	+6,5 %	+13,0 %
Autres	302	363	-16,8 %	-10,7 %
<b>Allergie, toux et rhume</b>	<b>580</b>	<b>659</b>	<b>-12,0 %</b>	<b>-4,2 %</b>
Doliprane <sup>®</sup>	161	156	+3,2 %	+4,5 %
Buscopan <sup>®</sup>	104	83	+25,3 %	+42,2 %
Autres	363	385	-5,7 %	+4,7 %
<b>Douleur</b>	<b>628</b>	<b>624</b>	<b>+0,6 %</b>	<b>+9,6 %</b>
Dulcolax <sup>®</sup>	109	103	+5,8 %	+12,6 %
Enterogermina <sup>®</sup>	94	89	+5,6 %	+14,6 %
Essentielle <sup>®</sup>	89	85	+4,7 %	+11,8 %
Zantac <sup>®</sup>	62	57	+8,8 %	+21,1 %
Autres	142	144	-1,4 %	+5,6 %
<b>Santé digestive</b>	<b>496</b>	<b>478</b>	<b>+3,8 %</b>	<b>+11,7 %</b>
Pharmaton <sup>®</sup>	44	48	-8,3 %	+0,0 %
Autres	286	304	-5,9 %	+2,3 %
<b>Compléments alimentaires</b>	<b>330</b>	<b>352</b>	<b>-6,3 %</b>	<b>+2,0 %</b>
Gold Bond <sup>®</sup>	97	100	-3,0 %	+9,0 %
Autres	222	273	-18,7 %	-11,0 %
<b>Autres produits</b>	<b>319</b>	<b>373</b>	<b>-14,5 %</b>	<b>-5,6 %</b>
<b>Total Santé Grand Public</b>	<b>2 353</b>	<b>2 486</b>	<b>-5,3 %</b>	<b>+3,0 %</b>

(a) Y compris les impacts de la nouvelle norme IFRS 15 sur la comptabilisation du chiffre d'affaires (voir note A.1.2. aux comptes semestriels consolidés condensés)

Dans les Marchés Émergents, le chiffre d'affaires de l'activité Santé Grand Public a atteint 801 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre, soit une hausse de 12,3 % tcc, portée par la performance des catégories Douleur (+24,9 % tcc à 239 millions d'euros) et Santé digestive (+20,5 % tcc, à 211 millions d'euros), et soutenue principalement par le Brésil et l'Argentine.

En Europe, le chiffre d'affaires de l'activité Santé Grand Public est resté stable au 1<sup>er</sup> semestre 2018 à 706 millions d'euros. Le recul des ventes de la catégorie Autres (-11,6 % tcc, à 60 millions d'euros), a été compensé par la progression du chiffre d'affaires des autres catégories de produits Santé Grand Public de Sanofi.

Aux États-Unis, les ventes des produits de Santé Grand Public ont atteint 541 millions d'euros, soit un recul de 5,3 % tcc comparativement au 1<sup>er</sup> semestre 2017. Cette baisse concerne principalement la catégorie Allergie, toux et rhume (-19,4 % tcc, à 173 millions d'euros) et reflète une occurrence plus faible des allergies saisonnières, ainsi que la concurrence des marques distributeurs notamment sur les pulvérisations nasales contre les allergies.

Dans la zone Reste du monde, le chiffre d'affaires de l'activité Santé Grand Public au 1<sup>er</sup> semestre a atteint 305 millions d'euros, soit une hausse de 2,5 % tcc, soutenue notamment par les ventes au Japon (+5,6 % tcc, à 157 millions d'euros).



(en millions d'euros)	Total	Europe <sup>(a)</sup>	Évolution tcc	États-Unis	Évolution tcc	Reste du monde <sup>(b)</sup>	Évolution tcc	Marchés émergents <sup>(c)</sup>	Évolution tcc
Allegra <sup>®</sup>	229	15	+50,0 %	122	-4,8 %	29	-3,2 %	63	+12,5 %
Mucosolvan <sup>®</sup>	49	26	+4,0 %	—	+0,0 %	1	+0,0 %	22	+19,0 %
Autres	302	126	-3,1 %	51	-41,2 %	48	+7,8 %	77	+1,2 %
<b>Allergie, toux et rhume</b>	<b>580</b>	<b>167</b>	<b>+1,2 %</b>	<b>173</b>	<b>-19,4 %</b>	<b>78</b>	<b>+4,9 %</b>	<b>162</b>	<b>+7,6 %</b>
Doliprane <sup>®</sup>	161	134	+1,5 %	—	+0,0 %	—	+0,0 %	27	+20,8 %
Buscopan <sup>®</sup>	104	39	+14,7 %	—	+0,0 %	5	+0,0 %	60	+69,8 %
Autres	363	81	-4,7 %	78	-2,2 %	52	+5,8 %	152	+13,3 %
<b>Douleur</b>	<b>628</b>	<b>254</b>	<b>+1,2 %</b>	<b>78</b>	<b>-2,2 %</b>	<b>57</b>	<b>+5,2 %</b>	<b>239</b>	<b>+24,9 %</b>
Dulcolax <sup>®</sup>	109	50	+8,7 %	31	+9,7 %	11	+9,1 %	17	+33,3 %
Enterogermina <sup>®</sup>	94	35	-2,8 %	—	+0,0 %	—	+0,0 %	59	+24,5 %
Essentielle <sup>®</sup>	89	19	+0,0 %	—	+0,0 %	—	-100,0 %	70	+13,4 %
Zantac <sup>®</sup>	62	—	+0,0 %	55	+19,2 %	7	+40,0 %	—	+0,0 %
Autres	142	59	-1,7 %	9	-9,1 %	9	-23,1 %	65	+21,7 %
<b>Santé digestive</b>	<b>496</b>	<b>163</b>	<b>+1,2 %</b>	<b>95</b>	<b>+12,8 %</b>	<b>27</b>	<b>+7,1 %</b>	<b>211</b>	<b>+20,5 %</b>
Pharmaton <sup>®</sup>	44	8	-11,1 %	—	+0,0 %	1	-100,0 %	35	+5,3 %
Autres	286	54	+3,8 %	18	-9,1 %	122	+3,1 %	92	+3,0 %
<b>Compléments alimentaires</b>	<b>330</b>	<b>62</b>	<b>+1,6 %</b>	<b>18</b>	<b>-9,1 %</b>	<b>123</b>	<b>+2,3 %</b>	<b>127</b>	<b>+3,6 %</b>
Gold Bond <sup>®</sup>	97	—	+0,0 %	95	+9,2 %	2	+0,0 %	—	+0,0 %
Autres	222	60	-11,6 %	82	-4,2 %	18	-18,2 %	62	-16,1 %
<b>Autres produits</b>	<b>319</b>	<b>60</b>	<b>-11,6 %</b>	<b>177</b>	<b>+2,6 %</b>	<b>20</b>	<b>-16,7 %</b>	<b>62</b>	<b>-16,1 %</b>
<b>Total Santé Grand Public</b>	<b>2 353</b>	<b>706</b>	<b>+0,0 %</b>	<b>541</b>	<b>-5,3 %</b>	<b>305</b>	<b>+2,5 %</b>	<b>801</b>	<b>+12,3 %</b>

(a) Europe de l'Ouest et Europe de l'Est hors Eurasie (Russie, Ukraine, Géorgie, Bélarus, Arménie et Turquie).

(b) Japon, Corée du Sud, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande et Porto Rico.

(c) Monde hors États-Unis, Canada, Europe de l'Ouest et de l'Est (sauf Eurasie), Japon, Corée du Sud, Australie, Nouvelle-Zélande et Porto Rico.

### C.3.6. ACTIVITÉ VACCINS HUMAINS (VACCINS)

Au 1<sup>er</sup> semestre 2018, le chiffre d'affaires de l'activité Vaccins atteint 1 522 millions d'euros, soit une baisse de 15,4 % à données publiées et de 9,3 % à changes constants, reflétant principalement l'effet attendu des contraintes d'approvisionnement de Pentaxim<sup>®</sup> en Chine et la baisse des ventes de Dengvaxia<sup>®</sup> (1 million d'euros contre 18 millions d'euros au premier semestre 2017) consécutive à l'annonce de la mise à jour de sa notice en novembre 2017. Dans les Marchés émergents, le chiffre d'affaires des Vaccins a enregistré un recul de 16,7 % tcc à 569 millions d'euros. Aux États-Unis, les ventes de Vaccins ont baissé de 12,6 % tcc, à 524 millions d'euros. En Europe, les ventes ont atteint 271 millions d'euros, soit une hausse de 16,2 % tcc portée par les performances de la franchise Rappels adultes.

(en millions d'euros)	30 juin 2018 (6 mois)	30 juin 2017 <sup>(a)</sup> (6 mois)	Évolution à données publiées	Évolution à changes constants
Vaccins Polio/Coqueluche/Hib (Pentacel <sup>®</sup> , Pentaxim <sup>®</sup> , et Imovax <sup>®</sup> inclus)	734	901	-18,5 %	-12,8 %
Vaccins Méningite/Pneumonie (Menactra <sup>®</sup> inclus)	205	290	-29,3 %	-22,1 %
Vaccins Rappels adultes (Adacel <sup>®</sup> inclus)	186	194	-4,1 %	+2,1 %
Vaccins pour voyageurs et autres maladies endémiques	228	219	+4,1 %	+9,6 %
Vaccins contre la grippe (Vaxigrip <sup>®</sup> et Fluzone <sup>®</sup> inclus)	127	136	-6,6 %	+0,7 %
Dengvaxia <sup>®</sup>	1	18	-94,4 %	-94,4 %
Autres vaccins	41	42	-2,4 %	+7,1 %
<b>Total Vaccins</b>	<b>1 522</b>	<b>1 800</b>	<b>-15,4 %</b>	<b>-9,3 %</b>

(a) Y compris les impacts de la nouvelle norme IFRS 15 sur la comptabilisation du chiffre d'affaires (voir note A.1.2. aux comptes semestriels consolidés condensés)

Au 1<sup>er</sup> semestre 2018, les **Vaccins Polio/Coqueluche/Hib** affichent un chiffre d'affaires de 734 millions d'euros, soit une baisse de 12,8 % tcc, sous l'effet des contraintes d'approvisionnement de Pentaxim<sup>®</sup> en Chine et d'une base de comparaison élevée au 1<sup>er</sup> semestre 2017. Dans les Marchés Émergents, les ventes de la franchise ont ainsi diminué de 21,4 % tcc, à 338 millions d'euros. Le chiffre d'affaires des Vaccins Polio/Coqueluche/Hib a également reculé aux États-Unis (-10,0 % tcc, à 176 millions d'euros), en raison des fluctuations de stocks de Pentacel<sup>®</sup> et Daptacel<sup>®</sup>.

Les **Vaccins Méningite/Pneumonie** enregistrent un chiffre d'affaires de 205 millions d'euros, soit une baisse de 22,1 % tcc, du fait de la baisse des ventes du produit Menactra<sup>®</sup> reflétant notamment une base de comparaison élevée au 1<sup>er</sup> semestre 2017 qui était liée à l'évolution des commandes du CDC aux États-Unis, et aux ventes importantes en Australie à la suite d'une épidémie de méningite.

Au 1<sup>er</sup> semestre 2018, le chiffre d'affaires des **Vaccins pour voyageurs et autres vaccins contre les maladies endémiques** a progressé de 9,6 % tcc, à 228 millions d'euros, porté par la progression des ventes du vaccin contre la fièvre jaune et de Typhim<sup>®</sup>.

Au 1<sup>er</sup> semestre 2018, les ventes de **Vaccins Rappels adultes** se sont établies à 186 millions d'euros, soit une hausse de 2,1 % tcc, soutenue par la performance en Europe (+43,5%, à 66 millions d'euros) grâce à la fin des limitations d'approvisionnement de Repevax<sup>®</sup>.

Les ventes de **Vaccins antigrippaux** sont restées stables à 127 millions d'euros. La baisse des ventes dans les Marchés émergents (-7,9 % tcc, à 98 millions d'euros) liée au retard des livraisons pour la campagne dans l'hémisphère Sud, a été compensée par la progression des ventes dans les autres zones géographiques.

### Chiffre d'affaires de l'activité Vaccins au 1<sup>er</sup> semestre 2018 par zone géographique

(en millions d'euros)	Total	Europe <sup>(a)</sup>	Évolution tcc	États-Unis	Évolution tcc	Reste du Monde <sup>(b)</sup>	Évolution tcc	Marchés émergents <sup>(c)</sup>	Évolution tcc
Vaccins Polio/Coqueluche/Hib (Pentacel <sup>®</sup> , Pentaxim <sup>®</sup> , et Imovax <sup>®</sup> inclus)	734	139	+0,7 %	176	-10,0 %	81	+4,8 %	338	-21,4 %
Vaccins Méningite/Pneumonie (Menactra <sup>®</sup> inclus)	205	—	-100,0 %	157	-21,0 %	7	-63,6 %	41	-6,3 %
Vaccins Rappels adultes (Adacel <sup>®</sup> inclus)	186	66	+43,5 %	97	-11,6 %	13	+7,7 %	10	-21,4 %
Vaccins pour voyageurs et autres maladies endémiques	228	59	+37,2 %	62	-5,6 %	28	+7,1 %	79	+9,1 %
Vaccins contre la grippe (Vaxigrip <sup>®</sup> et Fluzone <sup>®</sup> inclus)	127	1	+0,0 %	4	+66,7 %	24	+36,8 %	98	-7,9 %
Dengvaxia <sup>®</sup>	1	—	—	—	—	—	—	1	-94,4 %
Autres vaccins	41	6	+20,0 %	28	—	5	+20,0 %	2	—
<b>Total Vaccins</b>	<b>1 522</b>	<b>271</b>	<b>+16,2 %</b>	<b>524</b>	<b>-12,6 %</b>	<b>158</b>	<b>+0,6 %</b>	<b>569</b>	<b>-16,7 %</b>

(a) Europe de l'Ouest et Europe de l'Est hors Eurasie (Russie, Ukraine, Géorgie, Biélorussie, Arménie et Turquie).

(b) Japon, Corée du Sud, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande et Porto Rico.

(c) Monde hors États-Unis, Canada, Europe de l'Ouest et de l'Est (sauf Eurasie), Japon, Corée du Sud, Australie, Nouvelle-Zélande et Porto Rico.

### C.3.7. CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en millions d'euros)	30 juin 2018 (6 mois)	30 juin 2017 <sup>(a)</sup> (6 mois)	Évolution à données publiées	Évolution à changes constants
États-Unis	4 677	5 562	-15,9 %	-6,3 %
Marchés Émergents <sup>(b)</sup>	4 992	5 185	-3,7 %	+6,8 %
- dont Asie (Asie du Sud incluse <sup>(c)</sup> )	1 993	1 929	+3,3 %	+9,2 %
- dont Amérique latine	1 298	1 406	-7,7 %	+8,9 %
- dont Afrique et Moyen-Orient	1 030	1 167	-11,7 %	-4,3 %
- dont Eurasie <sup>(d)</sup>	597	617	-3,2 %	+14,3 %
Europe <sup>(e)</sup>	4 758	4 761	-0,1 %	+0,3 %
Reste du Monde <sup>(f)</sup>	1 647	1 816	-9,3 %	-2,1 %
- dont Japon	875	1 001	-12,6 %	-5,4 %
- dont Corée du Sud	206	211	-2,4 %	+2,8 %
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>16 074</b>	<b>17 324</b>	<b>-7,2 %</b>	<b>-0,1 %</b>

(a) Y compris les impacts de la nouvelle norme IFRS 15 sur la comptabilisation du chiffre d'affaires (voir note A.1.2. aux comptes semestriels consolidés condensés)

(b) Monde hors États-Unis, Canada, Europe, Japon, Corée du Sud, Australie, Nouvelle-Zélande et Porto Rico.

(c) Inde, Bangladesh et Sri Lanka.

(d) Russie, Ukraine, Géorgie, Biélorussie, Arménie et Turquie

(e) Europe de l'Ouest et Europe de l'Est hors Eurasie.

(f) Japon, Corée du Sud, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande et Porto Rico.

Au 1<sup>er</sup> semestre 2018, les ventes aux **États-Unis** ont atteint 4 677 millions d'euros, soit un recul de 15,9 % à données publiées et de 6,3 % à périmètre et changes constants. Ceci est essentiellement lié à la baisse des ventes de la franchise Diabète (-28,3 % tcc à 1 059 millions d'euros) et de la franchise Produits de prescription établis (-44,1 % tcc à 379 millions d'euros) résultant de la concurrence des génériques de Renvela<sup>®</sup>/Renagel<sup>®</sup>. Ces baisses ont été partiellement compensées par la performance de la franchise Maladies hématologiques rares (à 270 millions d'euros) à la suite de l'intégration des produits de Bioverativ consolidés à partir du 9 mars 2018, et la performance de la franchise Immunologie qui atteint 269 millions d'euros avec le lancement récent de Dupixent<sup>®</sup> et Kevzara<sup>®</sup>.

Au 1<sup>er</sup> semestre 2018, le chiffre d'affaires dans les **Marchés émergents** a atteint 4 992 millions d'euros, soit un recul de 3,7 % à données publiées mais une hausse de 6,8 % tcc. Toutes les franchises de Sanofi ont vu leurs ventes progresser dans les Marchés émergents à l'exception des Vaccins (-16,7 % tcc, à 569 millions d'euros). Les franchises ayant connu les plus fortes progressions sont les franchises Sclérose en plaques (+46,7 % tcc, à 37 millions d'euros), Diabète (+14,7 % tcc, à 793 millions d'euros), Maladies rares (+13,3 % tcc, à 268 millions d'euros), Santé Grand Public (+12,3 % tcc, à 801 millions d'euros) et Produits de prescription établis (+8,7 % tcc, à 1 958 millions d'euros). En **Asie**, le chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> semestre 2018 a atteint 1 993 millions d'euros, soit une progression de 9,2 % tcc, reflétant la solide performance de la Chine (+12,3% tcc à 1 254 millions d'euros) malgré les contraintes locales d'approvisionnement de Pentaxim<sup>®</sup>. En **Amérique latine**, le chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> semestre a atteint 1 298 millions d'euros, soit une hausse de 8,9 % tcc, portée par les performances du Brésil (+7,0% tcc, à 541 millions d'euros), de l'Argentine et du Mexique. Les progressions les plus significatives sur cette zone sont observées pour les franchises Santé Grand Public (+23,6 % tcc, à 334 millions d'euros) et Produits de prescription établis (+8,5 % tcc, à 347 millions d'euros). Au 1<sup>er</sup> semestre 2018, dans la région **Afrique et Moyen-Orient**, le chiffre d'affaires a atteint 1 030 millions d'euros, soit un recul de 4,3 % tcc, lié notamment à la cession par Sanofi de sa participation majoritaire dans le site de Maphar au Maroc à la fin du deuxième trimestre 2017, dont les ventes ne sont plus consolidées, conformément à la stratégie de simplification de l'entreprise. Les solides performances de l'Arabie Saoudite (+34,6 % tcc) et de l'Algérie (+9,0 % tcc), ont été atténuées par le recul du chiffre d'affaires au Maroc (-41,6 % tcc) et en Afrique du Sud (-35,6 % tcc). Dans la région **Eurasie**, le chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> semestre s'est élevé à 597 millions d'euros, soit une progression de 14,3 % tcc soutenue par une forte croissance en Turquie (+20,0 % tcc, à 237 millions d'euros) et en Russie (+11,4% tcc, à 307 millions d'euros).

En **Europe**, le chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> semestre est resté stable à 4 758 millions. La progression des ventes de Vaccins (+16,2 % tcc, à 271 millions d'euros), de la franchise Maladies rares (+6,8 % tcc, à 502 millions d'euros), de la franchise Immunologie (à 31 millions d'euros) et de la franchise Cardiovasculaire (+51,2 % tcc, à 62 millions d'euros), a été atténuée par le recul des ventes de la franchise Produits de prescription établis (-3,9 % tcc, à 1 719 millions d'euros), et Sclérose en plaques (-6,4 % tcc, à 276 millions d'euros).

Dans la zone **Reste du monde**, le chiffre d'affaires est en baisse de 2,1 % tcc à 1 647 millions d'euros. Au Japon, le chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> semestre 2018 s'élève à 875 millions d'euros, soit une baisse de 5,4 % tcc, sous l'effet de la concurrence des génériques de Plavix<sup>®</sup> et de la baisse des ventes d'Approvel<sup>®</sup> et d'Allegra<sup>®</sup>, partiellement compensé par les performances de la franchise Maladies hématologiques rares, de la franchise Oncologie et de la franchise Immunologie.

## C.4. AUTRES ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTATS

La norme IFRS 15 sur la comptabilisation du chiffre d'affaires, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, a donné lieu à une présentation des comparatifs de l'année 2017, au 30 juin et au 31 décembre, retraités conformément à cette nouvelle norme. Les impacts de ces retraitements sont détaillés dans la note A.1.2. aux comptes semestriels consolidés condensés, et concernent, outre le chiffre d'affaires, certains éléments commentés ci-dessous.

La présentation des comparatifs de l'année 2017 reflète également le nouveau modèle de reporting sectoriel. En effet, au cours de l'année 2017, Sanofi a progressivement intégré les activités de Santé Grand Public de Boehringer Ingelheim, acquises le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Suite à l'achèvement du processus d'intégration à compter du 31 décembre 2017, l'activité Santé Grand Public constitue un secteur opérationnel distinct. En outre, Sanofi a réaligné son reporting de gestion conformément à sa structure organisationnelle révisée en 2017. En conséquence, les coûts des fonctions globales (Affaires Médicales, Affaires Externes, Finance, Ressources Humaines, Affaires Juridiques, Solutions et Technologies de l'Information), Sanofi Business Services, etc.) sont inclus dans la rubrique "Autres", en tant qu'éléments de réconciliation.

### C.4.1. AUTRES REVENUS

Au 1<sup>er</sup> semestre 2018, les autres revenus ont augmenté de 2,7 % pour s'établir à 533 millions d'euros (contre 519 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2017). Cette ligne est composée principalement des ventes, réalisées par VaxServe, de produits n'appartenant pas à Sanofi (397 millions d'euros, contre 368 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2017, dans le secteur d'activité Vaccins), ainsi que des revenus liés aux accords avec Swedish Orphan Biovitrum AB.

### C.4.2. MARGE BRUTE

Au 30 juin 2018, la **Marge brute** s'élève à 11 342 millions d'euros, contre 12 172 millions d'euros au 30 juin 2017, soit une baisse de 6,8%. En pourcentage du chiffre d'affaires, la marge brute est en progression et représente 70,6 % au 1<sup>er</sup> semestre 2018, contre 70,3 % au 1<sup>er</sup> semestre 2017.

Le taux de marge brute au 1<sup>er</sup> semestre 2018 de l'activité Pharmacie rapporté au chiffre d'affaires baisse de 0,3 point de pourcentage à 74,6 %. La bonne performance des franchises Immunologie, Maladies rares, Sclérose en plaques et l'intégration des produits de Bioverativ, ont été plus qu'atténuées par la baisse des prix nets moyens des insulines glargine aux États-Unis, la concurrence des génériques de Renagel®/Renvela® ainsi que par l'effet de change négatif.

Le taux de marge brute au 1<sup>er</sup> semestre 2018 de l'activité Santé Grand Public rapporté au chiffre d'affaires augmente de 0,5 point de pourcentage à 67,6 %, notamment grâce à la bonne performance des Marchés émergents.

Le taux de marge brute au 1<sup>er</sup> semestre 2018 de l'activité Vaccins rapporté au chiffre d'affaires recule de 2,2 points de pourcentage à 56,0 %, reflétant notamment les restrictions de l'approvisionnement de Pentaxim® en Chine.

### C.4.3. FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Au 1<sup>er</sup> semestre 2018, les **Frais de recherche et développement** (R&D) s'élèvent à 2 755 millions d'euros (contre 2 667 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2017), et représentent 17,1 % du chiffre d'affaires contre 15,4 % au 1<sup>er</sup> semestre 2017. Les dépenses de R&D ont ainsi augmentées de 3,3%, reflétant principalement l'acquisition de Bioverativ et d'Ablynx, et les dépenses dans les programmes en immuno-oncologie et en diabète, dans le secteur d'activité Pharmacie.

### C.4.4. FRAIS COMMERCIAUX ET GÉNÉRAUX

Les **Frais commerciaux et généraux** s'élèvent à 4 819 millions d'euros au 30 juin 2018 (30,0 % du chiffre d'affaires), contre 5 054 millions d'euros au 30 juin 2017 (29,2 % du chiffre d'affaires). Ces frais ont baissé de 4,6 %, principalement du fait de l'effet de change. À taux de change constant ces frais ont augmenté reflétant la consolidation de Bioverativ et d'Ablynx, ainsi que les investissements en immunologie, partiellement compensés par la baisse des dépenses liées au Diabète aux États-Unis, dans le secteur d'activité Pharmacie.

Pour l'activité Santé Grand Public, les frais commerciaux et généraux rapportés au chiffre d'affaires ont diminué de 1,9 points de pourcentage, à 33,5% du chiffre d'affaires au 1<sup>er</sup> semestre 2018 (contre 35,4% du chiffre d'affaires au 1<sup>er</sup> semestre 2017) principalement du fait des synergies qui ont pu être réalisées à la suite de l'intégration de l'activité Santé Grand Public de Boehringer Ingelheim, ainsi qu'à la diminution des dépenses de marketing liées au lancement de Xyzal® aux États-Unis en mars 2017.

### C.4.5. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Au 1<sup>er</sup> semestre 2018, les **Autres produits d'exploitation** s'élèvent à 323 millions d'euros (contre 173 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2017) et les **Autres charges d'exploitation** sont de 165 millions d'euros (contre 71 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2017).

Le solde des autres produits et charges d'exploitation représente un produit net de 158 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2018 contre un produit net de 102 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2017, soit une variation positive des soldes de 56 millions d'euros.

(en millions d'euros)	30 juin 2018	30 juin 2017	Variation
Autres produits d'exploitation	323	173	+150
Autres charges d'exploitation	(165)	(71)	-94
<b>Solde des autres produits et charges d'exploitation</b>	<b>158</b>	<b>102</b>	<b>+56</b>

Cette variation positive de 56 millions d'euros s'explique principalement par les gains de cessions sur opérations courantes qui s'élèvent à 226 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2018, contre 57 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2017 notamment à la suite de la cession de certains produits matures en Amérique latine et de certains produits de Santé Grand Public en Europe. Ceci est partiellement compensé par la diminution des produits relatifs aux partenaires pharmaceutiques (-57 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2018, contre +27 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2017), et notamment ceux liés à Regeneron du fait principalement du lancement de Dupixent® et Kevzara®, ainsi par les charges liées à l'acquisition de Bioverativ et d'Ablynx, comptabilisées dans la rubrique « Autres » du reporting sectoriel.

#### C.4.6. AMORTISSEMENTS DES INCORPORELS

La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles ressort à 999 millions d'euros au 30 juin 2018 contre 990 millions d'euros au 30 juin 2017. Cette variation de 9 millions d'euros s'explique à la fois par un accroissement de la charge d'amortissement généré par les actifs incorporels reconnus lors de l'acquisition de Bioverativ et de Protein Sciences (respectivement 161 millions d'euros et 29 millions d'euros), partiellement compensé par des effets de cycle de vie des actifs reconnus lors des acquisitions Genzyme (385 millions d'euros au 30 juin 2018 contre 458 millions d'euros au 30 juin 2017) et Aventis (145 millions d'euros au 30 juin 2018 contre 204 millions d'euros au 30 juin 2017).

#### C.4.7. DÉPRÉCIATIONS DES INCORPORELS

Au premier semestre 2018, le résultat de tests de dépréciations des autres actifs incorporels a conduit à enregistrer une perte de valeur d'un montant de 101 millions d'euros, liée principalement au produit Lemtrada® commercialisé aux États-Unis.

Au 1<sup>er</sup> semestre 2017, la ligne enregistrait une perte de valeur de 12 millions d'euros, notamment liée à la dépréciation des droits relatifs au produit commercialisé Leukine®.

#### C.4.8. AJUSTEMENT DE LA JUSTE VALEUR DES COMPLÉMENTS DE PRIX

Les ajustements de juste valeur de passifs reconnus lors des acquisitions, conformément à la norme comptable IFRS 3R, représentent un produit de 10 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2018, contre une charge de 100 millions d'euros au 30 juin 2017. Ces ajustements sont essentiellement liés aux certificats de valeur conditionnelle (*contingent value rights*, CVR) émis dans le cadre de l'acquisition de Genzyme (charge de 23 millions d'euros) et au complément de prix dû à Bayer résultant d'une transaction réalisée par Genzyme antérieurement à son acquisition (produit de 33 millions d'euros au 30 juin 2018, contre une charge de 84 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2017), voir la note B.11. aux comptes semestriels consolidés condensés.

#### C.4.9. COÛTS DE RESTRUCTURATION ET ASSIMILÉS

Les coûts de restructuration et assimilés représentent une charge de 607 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2018 (contre une charge de 364 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2017). Au premier semestre 2018, les coûts de restructuration concernent principalement des dépréciations d'actifs industriels aux États-Unis, des charges de personnel liées à des plans d'ajustement d'effectifs au Japon et en Europe, ainsi que les coûts de transfert du portefeuille de recherche et développement précoce et de l'unité de recherche sur les maladies infectieuses. Ces coûts s'élèvent à 253 millions d'euros, et comprennent principalement les versements en faveur de la société Evotec sur une période de 5 ans, dont un paiement initial de 60 millions d'euros lors de la finalisation de l'accord début juillet 2018.

#### C.4.10. AUTRES GAINS ET PERTES, LITIGES

Au 1<sup>er</sup> semestre 2018, la ligne **Autres gains et pertes, litiges** correspond à une charge de 67 millions d'euros comprenant les coûts de séparation liés au processus de désinvestissement de l'activité Génériques en Europe, avant effet d'impôts.

#### C.4.11. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

---

Le résultat opérationnel ressort à 2 162 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2018, contre 3 080 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2017, en baisse de 29,8 %, reflétant essentiellement les effets de change négatifs sur la marge brute incluant les effets de change négatifs sur le chiffre d'affaires.

#### C.4.12. CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

---

La charge financière nette s'élève à 105 millions d'euros au 30 juin 2018 contre 123 millions d'euros au 30 juin 2017, soit une diminution de 18 millions d'euros.

Les frais financiers nets directement liés à la dette financière nette de la trésorerie et des équivalents (voir définition à la section C.5. ci-après) ont légèrement augmenté à 114 millions d'euros contre 110 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2017.

En outre, la variation de la charge financière nette s'explique par :

- l'augmentation des pertes de change (-20 millions d'euros, contre +1 million d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2017),
- l'augmentation des plus-values de cessions des immobilisations financières (63 millions d'euros, contre 52 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2017), et
- la diminution des charges d'intérêts nettes liées aux régimes de retraite (36 millions d'euros, contre 47 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2017).

#### C.4.13. RÉSULTAT AVANT IMPÔTS ET SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

---

Le résultat avant impôts et sociétés mises en équivalence s'élève à 2 057 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2018 contre 2 957 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2017, en baisse de 30,4 %.

#### C.4.14. CHARGES D'IMPÔTS

---

Les charges d'impôts représentent 297 millions d'euros au 30 juin 2018 contre 612 millions d'euros au 30 juin 2017, soit un taux effectif d'imposition sur le résultat net consolidé de 14,4%, contre 20,7 %, au 1<sup>er</sup> semestre 2017. La baisse du taux effectif d'imposition peut s'expliquer par la révision des estimations de Sanofi concernant les impacts directs et indirects de la réforme fiscale américaine (*Tax Cuts and Jobs Act of 2017*). L'estimation des effets de la réforme fiscale américaine était basée sur une analyse préliminaire du *Tax Cuts and Jobs Act of 2017*. De plus amples informations sont depuis disponibles et des ajustements ont été effectués en conséquence pour refléter l'avancement de notre analyse. De plus, l'année 2017 incluait la contribution additionnelle de 3% sur les dividendes versés en numéraire, qui a été annulée suite à la décision du Conseil constitutionnel du 6 octobre 2017 en France.

L'évolution des charges d'impôts est également liée aux effets d'impôts sur les amortissements et dépréciations des actifs incorporels, et sur les coûts de restructuration, respectivement 275 millions d'euros et 183 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2018 contre 349 millions d'euros et 126 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2017.

Le taux effectif d'imposition sur le « Résultat net des activités » est un indicateur alternatif de performance. Il est calculé sur le résultat opérationnel des activités avant quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et part attribuable aux intérêts non contrôlants, diminué des produits et charges financiers. Sanofi considère que la présentation de cet indicateur alternatif, utilisé par la Direction, est également utile pour les investisseurs puisqu'il permet d'analyser le coût effectif d'imposition sur nos activités opérationnelles courantes. Il ne doit cependant pas se substituer au taux effectif d'imposition sur le résultat net consolidé.

Le taux effectif d'imposition sur le « Résultat net des activités » ressort à 22% au 1<sup>er</sup> semestre 2018, contre 24,5 % au 1<sup>er</sup> semestre 2017 et 23,5 % pour l'ensemble de l'année 2017. L'évolution de ce taux est principalement liée à la réforme fiscale américaine, comme expliqué ci-dessus pour l'évolution du taux effectif d'imposition sur le résultat net consolidé, ainsi qu'à la répartition géographique des résultats des entités Sanofi et aux effets fiscaux de l'élimination de la marge intragroupe sur les stocks.

#### C.4.15. QUOTE-PART DU RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

---

La quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence représente un produit de 75 millions d'euros au 30 juin 2018 contre un produit de 27 millions d'euros au 30 juin 2017. Au 1<sup>er</sup> semestre 2018, ce poste intègre principalement la quote-part de résultat de Regeneron (68 millions d'euros, contre 33 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2017).

#### C.4.16. RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ HORS ACTIVITÉ SANTÉ ANIMALE ÉCHANGÉE OU DESTINÉE À ÊTRE ÉCHANGÉE

---

Le résultat net de l'ensemble consolidé hors activité santé animale échangée ou destinée à être échangée s'élève à 1 835 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2018 contre 2 372 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2017.

#### C.4.17. RÉSULTAT NET DE L'ACTIVITÉ SANTÉ ANIMALE ÉCHANGÉE OU DESTINÉE À ÊTRE ÉCHANGÉE

---

En application d'IFRS 5, le résultat net de l'activité Santé animale est présenté sur la ligne Résultat net de l'activité Santé animale échangée ou destinée à être échangée pour l'année 2017. Le 2 janvier 2017, Sanofi et Boehringer Ingelheim ont confirmé la finalisation de la transaction stratégique signée en juin 2016, consistant à échanger l'activité Santé animale de Sanofi (« Merial ») contre l'activité Santé Grand Public de Boehringer Ingelheim (BI). Ainsi, au 1<sup>er</sup> semestre 2017, cette ligne correspond au gain de cession de l'activité Santé animale d'un montant de 4 421 millions d'euros net d'impôts, et avant impact des ajustements de prix et des transferts d'activités ultérieurs.

#### C.4.18. RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ

---

Le résultat net de l'ensemble consolidé s'élève à 1 835 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2018 contre 6 793 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2017.

#### C.4.19. PART ATTRIBUABLE AUX INTÉRÊTS NON CONTRÔLANTS

---

La part attribuable aux intérêts non-contrôlants ressort à 57 millions d'euros au 30 juin 2018 contre 64 millions d'euros au 30 juin 2017. Elle intègre essentiellement la quote-part de bénéfice avant impôts, versée à BMS, qui provient des territoires gérés par Sanofi (42 millions d'euros, contre 43 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2017) et dont la baisse est directement liée à la concurrence des génériques du clopidogrel (principe actif du Plavix<sup>®</sup>) et de l'irbesartan (principe actif d'Aprovel<sup>®</sup>) en Europe.

#### C.4.20. RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ – PART ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE SANOFI

---

Le résultat net consolidé - Part attribuable aux actionnaires de Sanofi s'élève à 1 778 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2018 contre 6 729 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2017.

Le résultat de base par action s'établit à 1,42 euros, contre 5,34 euro au 1<sup>er</sup> semestre 2017, sur la base d'un nombre moyen d'actions en circulation de 1 247,8 millions, contre 1 260,3 millions au 1<sup>er</sup> semestre 2017. Le résultat dilué par action s'établit également à 1,42 euros, contre 5,30 euros au 1<sup>er</sup> semestre 2017, tenant compte d'un nombre moyen d'actions après dilution de 1 254,9 millions, contre 1 270,6 millions au 1<sup>er</sup> semestre 2017.

## C.5. RÉSULTATS SECTORIELS

Le résultat opérationnel des activités (voir la définition dans la note B.20.1. aux comptes semestriels consolidés condensés) s'élève à 4 126 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2018 contre 4 734 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2017, en baisse de 12,8 %. Il représente 25,7 % du chiffre d'affaires, contre 27,3 % au 1<sup>er</sup> semestre 2017.

La présentation ci-dessous des comparatifs de l'année 2017, au 30 juin et au 31 décembre, reflète à la fois les impacts de la nouvelle norme IFRS 15 (voir note A.1.2. aux comptes semestriels consolidés condensés), et le nouveau modèle de reporting sectoriel (voir section C.1.1. du présent rapport d'activité semestriel).

Le résultat opérationnel des activités aux premiers semestres 2018 et 2017 est présenté ci-dessous :

(en millions d'euros)	30 juin 2018 (6 mois)	30 juin 2017 (6 mois) <sup>(a)</sup>	Évolution
Activité Pharmacie	4 572	5 019	-8,9 %
Activité Santé Grand Public	820	782	+4,9 %
Activité Vaccins	258	424	-39,2 %
Autres	(1 524)	(1 491)	-2,2 %
<b>Résultat opérationnel des activités</b>	<b>4 126</b>	<b>4 734</b>	<b>-12,8 %</b>

(a) Y compris les impacts de la nouvelle norme IFRS 15 sur la comptabilisation du chiffre d'affaires (voir note A.1.2. aux comptes semestriels consolidés condensés), et la présentation selon le nouveau modèle de reporting sectoriel.

Les résultats sectoriels des premiers semestres des années 2018 et 2017, et de l'année 2017, sont présentés ci-dessous.

### Premier semestre 2018

(en millions d'euros)	30 juin 2018 (6 mois)				
	Pharmacie	Santé Grand Public	Vaccins	Autres	Total
<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>12 199</b>	<b>2 353</b>	<b>1 522</b>	<b>—</b>	<b>16 074</b>
Autres revenus	134	—	399	—	533
Coût des ventes	(3 230)	(763)	(1 068)	(105)	(5 166)
Frais de recherche et développement	(2 113)	(58)	(268)	(316)	(2 755)
Frais commerciaux et généraux	(2 648)	(788)	(326)	(1 047)	(4 809)
Autres produits et charges d'exploitation	132	82	—	(56)	158
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	150	—	(1)	—	149
Part attribuable aux intérêts non contrôlants	(52)	(6)	—	—	(58)
<b>Résultat opérationnel des activités</b>	<b>4 572</b>	<b>820</b>	<b>258</b>	<b>(1 524)</b>	<b>4 126</b>

### Premier semestre 2017<sup>(a)</sup>

(en millions d'euros)	30 juin 2017 (6 mois)				
	Pharmacie	Santé Grand Public	Vaccins	Autres	Total
<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>13 038</b>	<b>2 486</b>	<b>1 800</b>	<b>—</b>	<b>17 324</b>
Autres revenus	148	—	370	1	519
Coût des ventes	(3 419)	(818)	(1 123)	(135)	(5 495)
Frais de recherche et développement	(1 999)	(52)	(260)	(356)	(2 667)
Frais commerciaux et généraux	(2 807)	(880)	(363)	(1 004)	(5 054)
Autres produits et charges d'exploitation	41	57	1	3	102
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	71	—	(1)	—	70
Part attribuable aux intérêts non contrôlants	(54)	(11)	—	—	(65)
<b>Résultat opérationnel des activités</b>	<b>5 019</b>	<b>782</b>	<b>424</b>	<b>(1 491)</b>	<b>4 734</b>

(a) Y compris les impacts de la nouvelle norme IFRS 15 sur la comptabilisation du chiffre d'affaires (voir note A.1.2. aux comptes semestriels consolidés condensés), et la présentation selon le nouveau modèle de reporting sectoriel.



## Exercice 2017<sup>(a)</sup>

(en millions d'euros)	31 décembre 2017 (12 mois)				
	Pharmacie	Santé Grand Public	Vaccins	Autres	Total
<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>25 173</b>	<b>4 798</b>	<b>5 101</b>	<b>—</b>	<b>35 072</b>
Autres revenus	287	—	862	—	1 149
Coût des ventes	(6 766)	(1 612)	(2 798)	(271)	(11 447)
Frais de recherche et développement	(4 056)	(123)	(557)	(736)	(5 472)
Frais commerciaux et généraux	(5 649)	(1 645)	(728)	(2 050)	(10 072)
Autres produits et charges d'exploitation	34	94	(107)	(17)	4
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	212	1	1	—	214
Part attribuable aux intérêts non contrôlants	(110)	(15)	—	—	(125)
<b>Résultat opérationnel des activités</b>	<b>9 125</b>	<b>1 498</b>	<b>1 774</b>	<b>(3 074)</b>	<b>9 323</b>

(a) Y compris les impacts de la nouvelle norme IFRS 15 sur la comptabilisation du chiffre d'affaires (voir note A.1.2. aux comptes semestriels consolidés condensés), et la présentation selon le nouveau modèle de reporting sectoriel.

## Résultat opérationnel de l'activité Pharmacie aux premiers semestres 2018 et 2017<sup>(a)</sup>

(en millions d'euros)	30 juin 2018 (6 mois)	en % des ventes	30 juin 2017 (6 mois) <sup>(a)</sup>	en % des ventes	Évolution
<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>12 199</b>	<b>100,0%</b>	<b>13 038</b>	<b>100,0%</b>	<b>-6,4 %</b>
Autres revenus	134	1,1%	148	1,1%	-9,5 %
Coût des ventes	(3 230)	(26,5)%	(3 419)	(26,2)%	-5,5 %
<b>Marge brute</b>	<b>9 103</b>	<b>74,6%</b>	<b>9 767</b>	<b>74,9%</b>	<b>-6,8 %</b>
Frais de recherche et développement	(2 113)	(17,3)%	(1 999)	(15,3)%	+5,7 %
Frais commerciaux et généraux	(2 648)	(21,7)%	(2 807)	(21,5)%	-5,7 %
Autres produits et charges d'exploitation	132		41		
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	150		71		
Part attribuable aux intérêts non contrôlants	(52)		(54)		
<b>Résultat opérationnel de l'activité</b>	<b>4 572</b>	<b>37,5%</b>	<b>5 019</b>	<b>38,5%</b>	<b>-8,9 %</b>

(a) Y compris les impacts de la nouvelle norme IFRS 15 sur la comptabilisation du chiffre d'affaires (voir note A.1.2. aux comptes semestriels consolidés condensés), et la présentation selon le nouveau modèle de reporting sectoriel.

## Résultat opérationnel de l'activité Santé Grand Public aux premiers semestres 2018 et 2017<sup>(a)</sup>

(en millions d'euros)	30 juin 2018 (6 mois)	en % des ventes	30 juin 2017 (6 mois) <sup>(a)</sup>	en % des ventes	Évolution
<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>2 353</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 486</b>	<b>100,0%</b>	<b>-5,3 %</b>
Autres revenus	—	—	—	—	—
Coût des ventes	(763)	(32,4)%	(818)	(32,9)%	-6,7 %
<b>Marge brute</b>	<b>1 590</b>	<b>67,6%</b>	<b>1 668</b>	<b>67,1%</b>	<b>-4,7 %</b>
Frais de recherche et développement	(58)	(2,5)%	(52)	(2,1)%	+11,5 %
Frais commerciaux et généraux	(788)	(33,5)%	(880)	(35,4)%	-10,5 %
Autres produits et charges d'exploitation	82		57		
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	—		—		
Part attribuable aux intérêts non contrôlants	(6)		(11)		
<b>Résultat opérationnel de l'activité</b>	<b>820</b>	<b>34,8%</b>	<b>782</b>	<b>31,5%</b>	<b>+4,9 %</b>

(a) Y compris les impacts de la nouvelle norme IFRS 15 sur la comptabilisation du chiffre d'affaires (voir note A.1.2. aux comptes semestriels consolidés condensés), et la présentation selon le nouveau modèle de reporting sectoriel.

## Résultat opérationnel de l'activité Vaccins aux premiers semestres 2018 et 2017<sup>(a)</sup>

(en millions d'euros)	30 juin 2018 (6 mois)	en % des ventes	30 juin 2017 (6 mois) <sup>(a)</sup>	en % des ventes	Évolution
<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>1 522</b>	<b>100%</b>	<b>1 800</b>	<b>100,0%</b>	<b>-15,4 %</b>
Autres revenus	399	26,2%	370	20,6%	+7,8 %
Coût des ventes	(1 068)	(70,2)%	(1 123)	(62,4)%	-4,9 %
<b>Marge brute</b>	<b>853</b>	<b>56,0%</b>	<b>1 047</b>	<b>58,2%</b>	<b>-18,5 %</b>
Frais de recherche et développement	(268)	(17,6)%	(260)	(14,4)%	+3,1 %
Frais commerciaux et généraux	(326)	(21,4)%	(363)	(20,2)%	-10,2 %
Autres produits et charges d'exploitation	—		1		
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(1)		(1)		
Part attribuable aux intérêts non contrôlants	—		—		
<b>Résultat opérationnel de l'activité</b>	<b>258</b>	<b>17,0%</b>	<b>424</b>	<b>23,6%</b>	<b>-39,2 %</b>

(a) Y compris les impacts de la nouvelle norme IFRS 15 sur la comptabilisation du chiffre d'affaires (voir note A.1.2. aux comptes semestriels consolidés condensés), et la présentation selon le nouveau modèle de reporting sectoriel.

## C.6. SYNTHÈSE DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Tableau synthétique des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2018 (6 mois)	Au 30 juin 2017 (6 mois)	Au 31 décembre 2017 (12 mois)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	1 773	2 556	7 379
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(13 085)	(1 062)	(2 896)
Flux de trésorerie nets liés à l'opération d'échange de l'activité Santé animale contre l'activité Santé Grand Public de BI	5	4 349	3 535
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	8 494	(5 192)	(7 902)
Incidence sur la trésorerie de la variation des taux de change	(9)	(47)	(74)
<b>Variation nette de la trésorerie</b>	<b>(2 822)</b>	<b>604</b>	<b>42</b>

**Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles** s'élèvent à 1 773 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2018 contre 2 556 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2017.

Au 30 juin 2018, la marge brute d'autofinancement atteint 3 281 millions d'euros contre 3 835 millions d'euros au 30 juin 2017. Le besoin en fonds de roulement augmente de 1 507 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2018, contre une augmentation de 1 279 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2017, résultant principalement de la variation des autres actifs courants, actifs financiers courants et autres passifs courants (1 232 millions d'euros).

**Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement** représentent un décaissement net de 13 085 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2018 contre un décaissement net de 1 062 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2017.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles s'élèvent à 823 millions d'euros (contre 998 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2017). Les acquisitions d'immobilisations corporelles (641 millions d'euros) correspondent essentiellement aux investissements réalisés dans le secteur de la Pharmacie pour 426 millions d'euros, principalement dans le domaine industriel. Le secteur des Vaccins contribue aux acquisitions d'immobilisations corporelles du semestre à hauteur de 153 millions d'euros. Les acquisitions d'immobilisations incorporelles (182 millions d'euros contre 360 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2017) correspondent principalement aux paiements contractuels relatifs à des droits incorporels essentiellement liés à des accords de licence ou de collaboration.

Les investissements financiers au 1<sup>er</sup> semestre 2018 s'élèvent à 12 816 millions d'euros nets de la trésorerie des sociétés acquises, dettes et engagements inclus, contre 426 millions au 1<sup>er</sup> semestre 2017. Au 1<sup>er</sup> semestre 2018, ils portent principalement sur l'achat des titres de Bioverativ (8 932 millions d'euros), ainsi que des titres d'Ablynx (3 642 millions d'euros).

Les produits de cessions nets d'impôts (486 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2018) sont notamment liés à la cession de produits de Santé Grand Publique à Cooper-Vemedia (139 millions d'euros), à la cession des titres d'Impact Therapeutics (94 millions d'euros), ainsi qu'à la cession de produits matures en Amérique latine (44 millions d'euros). Au 1<sup>er</sup> semestre 2017, les produits de cession nets d'impôts s'élevaient à 440 millions d'euros, liés principalement à la cession de produits Santé Grand Publique à Ipsen (83 millions d'euros), et à la cession des titres SPMSD (127 millions d'euros).

**Les flux de trésorerie nets liés à l'opération d'échange de l'activité Santé animale contre l'activité Santé Grand Public de BI**, comprennent notamment en 2017, le règlement d'une soulte en faveur de Sanofi de 4 207 millions d'euros, ainsi que le remboursement des comptes intragroupe des entités Merial pour 967 millions d'euros, le paiement de l'impôt sur la plus-value de cession à hauteur de 1 784 millions d'euros et la trésorerie des filiales acquises de BI. Après prise en compte des ajustements finaux des valeurs d'entreprises, les valeurs d'échange des deux activités, effectivement transférées en 2017, s'élèvent à 10 557 millions d'euros et le prix d'acquisition de l'activité Santé Grand Public de BI à 6 239 millions d'euros (voir note D.1. aux états financiers consolidés du 31 décembre 2017).

**Les flux de trésorerie liés aux activités de financement** présentent un solde positif de 8 494 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2018 contre un solde négatif de 5 192 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2017. Au 1<sup>er</sup> semestre 2018, ils intègrent notamment le versement de dividendes aux actionnaires de Sanofi pour 3 773 millions d'euros (contre 3 710 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2017), des mouvements sur le capital de Sanofi (achats d'actions propres nets des augmentations de capital) pour 711 millions d'euros (contre 1 601 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2017).

**La variation nette de la trésorerie** à l'actif du bilan au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2018 correspond à une diminution de 2 822 millions d'euros contre une augmentation de 604 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2017.

## C.7. BILAN CONSOLIDÉ

Au 30 juin 2018, le total du bilan s'élève à 112 778 millions d'euros contre 99 813 millions d'euros au 31 décembre 2017, en augmentation de 12 965 millions d'euros.

**La dette, nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie** de Sanofi, s'établit à 21 278 millions d'euros au 30 juin 2018 contre 5 229 millions d'euros au 31 décembre 2017. Sanofi estime que la revue de cet indicateur alternatif de performance par la Direction est utile pour suivre le niveau global de liquidités et des ressources en capital. Il est défini comme la somme de la dette financière (court terme et long terme) et des instruments dérivés de taux et de change dédiés à la couverture de la dette, diminuée du montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des instruments dérivés de taux et de change dédiés à la couverture de la trésorerie et aux équivalents de trésorerie.

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2018	Au 31 décembre 2017
Emprunts à long terme – partie à plus d'un an	22 788	14 326
Emprunts à court terme et part à court terme de la dette à long terme	6 153	1 275
Instruments dérivés de taux et de change dédiés à la couverture de la dette financière	(170)	(57)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(7 493)	(10 315)
<b>Dette, nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>21 278</b>	<b>5 229</b>
Total des capitaux propres	56 361	58 239
<b>Ratio d'endettement</b>	<b>37,8 %</b>	<b>9,0 %</b>

Sanofi utilise également le ratio d'endettement, indicateur alternatif de performance, considéré pertinent pour évaluer le risque lié au financement. Ce ratio de la « dette, nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie » sur le total des capitaux propres passe de 9,0 % au 31 décembre 2017 à 37,8 % au 30 juin 2018. L'endettement financier de Sanofi au 30 juin 2018 et au 31 décembre 2017 est détaillé dans la note B.9. aux comptes semestriels consolidés condensés. Sanofi estime que les flux futurs de trésorerie liés aux activités opérationnelles seront suffisants pour rembourser sa dette. Les financements en place au 30 juin 2018, au niveau de la Société Sanofi, ne sont pas subordonnés au respect de ratios financiers et ne comportent ni clause d'indexation des marges ni commission en fonction du *rating*.

Les autres principales évolutions du bilan sont résumées ci-dessous.

Le total des **capitaux propres** s'établit à 56 361 millions d'euros au 30 juin 2018 contre 58 239 millions d'euros au 31 décembre 2017. Cette variation nette reflète principalement :

- en augmentation, le résultat net de l'ensemble consolidé du 1<sup>er</sup> semestre 2018 (1 835 millions d'euros), la variation des écarts de conversion (804 millions d'euros, essentiellement sur le dollar) ; et
- en réduction, les dividendes versés aux actionnaires pour (3 773 millions d'euros), et les rachats d'actions (729 millions d'euros).

Au 30 juin 2018, Sanofi détenait 2,0 millions de ses propres actions inscrites en diminution des capitaux propres, représentant 0,16 % du capital.

Les postes **Écart d'acquisition** et **Autres actifs incorporels** (67 264 millions d'euros) augmentent de 13 920 millions d'euros, variation qui s'explique principalement par :

- en augmentation, les mouvements liés à l'acquisition de Bioverativ (2 640 millions d'euros d'écart d'acquisition et 8 154 millions d'euros d'autres actifs incorporels) et d'Ablynx (2 301 millions d'euros d'écart d'acquisition et 1 689 millions d'euros d'autres actifs incorporels); et
- en diminution, les amortissements et dépréciations de la période (1 163 millions d'euros),

Le poste **Participations dans les sociétés mises en équivalence** (2 964 millions d'euros) augmente de 117 millions d'euros.

Les **Autres actifs non courants** (3 133 millions d'euros) sont en diminution de 231 millions d'euros. Les variations de l'exercice comprennent principalement la perte de valeur de marché des titres d'Alnylam (225 millions d'euros).

Les **impôts différés actifs nets** (694 millions d'euros au 30 juin 2018, contre 2 686 millions d'euros au 31 décembre 2017) affichent une diminution de 1 992 millions d'euros, essentiellement en raison des impôts différés liées à la revalorisation des immobilisations incorporelles acquises (2 235 millions d'euros).

Les **Provisions et autres passifs non courants** (8 949 millions d'euros) diminuent de 205 millions d'euros notamment du fait de la diminution des provisions pour retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi.

Les **passifs liés à des regroupements d'entreprises et à des intérêts non contrôlants** (1 468 millions d'euros) sont en augmentation de 99 millions d'euros. Ils varient principalement avec l'effet des nouvelles transactions (228 millions d'euros), partiellement compensé par un complément de prix envers Bayer résultant d'une transaction réalisée par Genzyme antérieurement à son acquisition.

## D/ FACTEURS DE RISQUES ET TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

### D.1. FACTEURS DE RISQUES

Les facteurs de risques auxquels Sanofi est exposé figurent dans le document de référence 2017 de Sanofi déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 7 mars 2018 sous le numéro D.18-0110. La nature de ces risques n'a pas connu d'évolution significative au cours du 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice 2018. En ce qui concerne les lois sur la protection des données personnelles citées dans la section « Les actions ou enquêtes en matière de conformité (compliance), de concurrence, de pratiques de commercialisation et de fixation des prix, de protection des données personnelles ainsi que d'autres affaires juridiques, pourraient affecter l'activité, le résultat opérationnel et la situation financière de Sanofi » des facteurs de risques du Document de Référence 2017, l'entrée en vigueur en mai 2018 au sein de l'Union Européenne du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) a créé de nouvelles obligations de conformité. La violation du RGPD peut engendrer des risques financiers du fait des sanctions qu'il prévoit en cas de violation des données ou de la procédure de traitement des données personnelles (y compris une amende pouvant aller jusqu'à 4% du chiffre d'affaires annuel mondial de l'année précédente pour les infractions les plus graves) et pourrait affecter notre réputation. Des incertitudes subsistent quant à l'environnement légal et réglementaire de ces réglementations relatives à la protection des données personnelles en pleine évolution. Tous ces facteurs de risques sont susceptibles de survenir au second semestre de l'exercice 2018 ou durant les exercices ultérieurs.

### D.2. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les principales parties liées sont définies à la note D.33. aux états financiers consolidés du document de référence 2017<sup>1</sup>, page 303.

La note B.5. aux comptes semestriels consolidés condensés présente les principales transactions et les soldes du 1<sup>er</sup> semestre 2018 avec des sociétés consolidées par mise en équivalence, considérées comme des parties liées.

Aucune opération n'a été conclue avec un membre des organes de direction au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2018.

Les relations à caractère financier avec les principaux actionnaires présentent le caractère d'opérations courantes et sont non significatives sur le 1<sup>er</sup> semestre 2018.

## E/ PERSPECTIVES

À taux de change constants, Sanofi anticipe que l'évolution du bénéfice net des activités<sup>2</sup> par action (BNPA des activités) en 2018 sera comprise entre +3 % et +5 %, en intégrant la contribution des acquisitions de Bioverativ et d'Abylnx et sauf événements majeurs défavorables imprévus. L'effet des changes sur le BNPA des activités 2018 est estimé à environ -6% en appliquant les taux moyens de juillet 2018 au reste de l'année.

Pour l'ensemble de l'année 2017, le résultat net des activités<sup>2</sup> s'élevait à 6 943 millions d'euros soit 5,52 euros par action<sup>3</sup>.

Ces perspectives ont été élaborées selon des méthodes comptables conformes à celles suivies pour l'établissement des informations historiques de Sanofi. Elles ont été établies sur la base d'hypothèses définies par la Société et ses filiales, notamment concernant les éléments suivants :

- la croissance des marchés nationaux dans lesquels Sanofi est présent ;
- le niveau du remboursement des soins de santé, ainsi que les réformes portant sur la réglementation des prix et les autres mesures gouvernementales relatives à l'industrie pharmaceutique ;
- l'évolution de la concurrence en termes de produits innovants et en termes d'introduction de produits génériques ;
- le respect des droits de propriété intellectuelle ;
- l'avancement des programmes de recherche et développement ;
- l'impact de la politique de maîtrise des coûts opérationnels et leur évolution ;
- l'évolution des cours de change et des taux d'intérêt ;
- l'intégration de la contribution des acquisitions ;
- et le nombre moyen d'actions en circulation.

Certaines de ces informations, hypothèses et estimations, émanent ou reposent, entièrement ou en partie, sur des appréciations et des décisions de la direction de Sanofi, qui pourraient évoluer ou être modifiées dans le futur.

<sup>1</sup> Ce document est disponible sur le site internet [www.sanofi.com](http://www.sanofi.com).

<sup>2</sup> Voir définition en section C.2. Résultat net des activités, ci-dessus.

<sup>3</sup> Y compris les impacts de la nouvelle norme IFRS 15 sur la comptabilisation du chiffre d'affaires (voir note A.1.2. aux comptes semestriels consolidés condensés)

## AVERTISSEMENT SUR LES PRÉVISIONS ET LES INFORMATIONS PROSPECTIVES

Ce document contient des déclarations prospectives (au sens du US Private Securities Litigation Reform Act of 1995). Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de Sanofi estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Sanofi, qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives.

Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, les futures données cliniques et analyses, y compris postérieures à la mise sur le marché, les décisions des autorités réglementaires, telles que la FDA ou l'EMA, d'approbation ou non, et à quelle date, de la demande de dépôt d'un médicament, d'un procédé ou d'un produit biologique pour l'un de ces produits candidats, ainsi que leurs décisions relatives à l'étiquetage et d'autres facteurs qui peuvent affecter la disponibilité ou le potentiel commercial de ces produits candidats, l'absence de garantie que les produits candidats s'ils sont approuvés seront un succès commercial, l'approbation future et le succès commercial d'alternatives thérapeutiques, la capacité de Sanofi à saisir des opportunités de croissance externe et/ou à obtenir les autorisations réglementaires, les risques associés à la propriété intellectuelle et les litiges en cours ou futurs y relatifs ainsi que leur issue, l'évolution des cours de change et des taux d'intérêt, l'instabilité des conditions économiques, l'impact des initiatives de maîtrise des coûts et leur évolution, le nombre moyens d'actions en circulation ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Sanofi auprès de l'AMF et de la SEC, y compris ceux énumérés dans les rubriques « 3.1.9. Facteurs de risque »<sup>1</sup> et « Déclarations prospectives » du document de référence 2017 de Sanofi qui a été déposé auprès de l'AMF, ainsi que dans les rubriques « Risk Factors »<sup>2</sup> et « Cautionary Statement Regarding Forward-Looking Statements » du rapport annuel 2017 sur Form 20-F de Sanofi, qui a été déposé auprès de la SEC. Une mise à jour des litiges figure dans la note « B.14. Litiges et arbitrages » (p. 41) de l'information financière semestrielle consolidée au 30 juin 2018, à la section « A.4.2. Litiges et arbitrages » (p. 54) et à la section « D. Facteurs de risques et transactions entre parties liées » (p. 82) du présent rapport semestriel d'activité.

Sanofi ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

<sup>1</sup> Voir pages 179 à 197 du document de référence 2017 ; ce document est disponible sur le site internet [www.sanofi.com](http://www.sanofi.com).

<sup>2</sup> Voir pages 4 18 de l'Annual report on Form 20-F 2017 ; ce document est disponible sur le site internet [www.sanofi.com](http://www.sanofi.com).

## FI/ ANNEXE – PORTEFEUILLE DE RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

O : Produits pour lesquels Sanofi a des droits d'option mais ne les a pas encore exercés

R : Étude d'enregistrement (autre que Phase 3)

■ Immuno-inflammation

■ Oncologie

■ Maladies rares

■ Maladies hématologiques rares

■ Sclérose en plaques et neurologie

■ Diabètes

■ Cardiovasculaire & métabolisme

■ Vaccins

### Nouvelles entités moléculaires<sup>(\*)</sup>

Phase 1 (Total : 16)		Phase 2 (Total : 13)		Phase 3 (Total : 8)	Enregistrement (Total : 3)
<b>SAR439794</b> Agoniste TLR4 Allergie aux arachides	<b>SAR228810</b> Anticorps monoclonal anti proto-fibrillaire AB Maladie d'Alzheimer	<b>SAR440340<sup>(**)</sup></b> Anticorps monoclonal anti-IL33 Asthme	<b>SAR422459</b> Thérapie génique ABCA4 Maladie de Stargardt	<b>isatuximab</b> Anticorps monoclonal anti-CD38 Myélome multiple récidivant et réfractaire (ICARIA) - 3 <sup>ème</sup> ligne	<b>cemiplimab<sup>(**)</sup></b> PD-1 inhibitor mAb Cancer épidermoïde cutané (U.S./EU)
<b>SAR408701</b> Anticorps monoclonal anti- CEACAM5 chargé en maytansin Tumeurs solides	<b>UshStat<sup>®</sup></b> Thérapie génique myosine 7A Maladie d'Usher de type 1B	<b>SAR156597</b> Anticorps monoclonal IL4/IL13 bispécifique Sclérodémie systémique	<b>SAR425899</b> Agoniste double des récepteurs du GLP-1 / GCG Obésité/Surpoids dans le diabète de type 2	<b>avalglucosidase alfa</b> Neo GAA Maladie de Pompe	<b>Zynquista<sup>TM(**)</sup></b> Inhibiteur oral SGLT-1&2 Diabète de type 1 (U.S./EU)
<b>SAR439459</b> Anticorps monoclonal anti-TGFβ Tumeurs solides avancées	<b>SAR442168<sup>(4)</sup></b> Inhibiteur BTK Sclérose en plaques	<b>GZ389988</b> TRKA antagoniste Arthrose	<b>SAR407899</b> rho kinase Angine microvasculaire	<b>venglustat</b> Inhibiteur oral GCS PKD <sup>(10)</sup>	<b>Cablivi<sup>TM</sup></b> Nanobody Bivalent anti-vWF Purpura thrombotique thrombocytopénique acquis (EU)
<b>REGN3767<sup>(1)</sup></b> Anticorps monoclonal Anti LAG-3 Cancers avancés	<b>SAR438335</b> Agoniste double des récepteurs du GLP-1 / GIP Diabète de type 2	Combinaison <b>ferroquine / OZ439<sup>(**)</sup></b> Antipaludéen	<b>VIH</b> Vecteur viral primaire & vaccin rappel rgp120	<b>fitusiran</b> siRNA ciblant l'antithrombine Hémophilie A et B	
<b>REGN4659<sup>(1)</sup></b> Anticorps monoclonal Anti-CTLA-4 Cancer	<b>SAR440181<sup>(5)(**)</sup></b> Activation de la myosine Cardiomyopathie dilatée	<b>ALX0171</b> Nanobody Anti RSV Virus Respiratoire Syncytial	<b>SP0232<sup>(9)</sup> mAb<sup>(**)</sup></b> Virus respiratoire syncytial Anticorps monoclonal	<b>sutimlimab<sup>(11)</sup></b> Anticorps monoclonal anti Complément C1s Maladie des agglutinines froides	
<b>REGN4018<sup>(1)</sup></b> Anticorps monoclonal bispécifique Anti-MUC16-CD3 Cancer de l'ovaire	<b>SAR247799</b> Agoniste des récepteurs S1P1 Indication cardiovasculaire	<b>R</b> <b>olipudase alfa</b> rhASM - Déficit en sphingomyélinase acide <sup>(6)</sup>		<b>SAR341402</b> Insuline à action rapide Diabète de type 1 et 2	
<b>SAR439859</b> SERD Cancer du sein métastatique	<b>Herpes Simplex Virus Type 2</b> Vaccin HSV-2	<b>O</b> <b>SAR339375<sup>(7)</sup></b> miRNA-21 Syndrome Alport		<b>efpeglenatide<sup>(**)</sup></b> Agoniste des récepteurs du GLP- 1 à longue durée d'action Diabète de type 2	
<b>BIVV001<sup>(2)</sup></b> rFVIIIc – vWF – XTEN <sup>(3)</sup> Hémophilie A	<b>Virus respiratoire syncytial</b> Nourrissons - Vaccins	<b>ST400<sup>(8)</sup></b> Technologie de modification génétique ZFN Bêta thalassémie		<b>mavacamten<sup>(12)(**)</sup></b> Inhibiteur de la myosine Cardiomyopathie hypertrophique obstructive	

(1) Produit Regeneron sur lequel Sanofi a des droits d'option

(2) Produit Sanofi sur lequel Sobi a des droits d'option

(3) Facteur VIII recombinant fusionné au fragment Fc – Facteur von Willebrand – Protéine de fusion XTEN

(4) Egalement connu sous PRN2246

(5) Egalement connu sous MYK491

(6) Egalement connu sous Niemann Pick type B

(7) Produit Regulus sur lequel Sanofi a des droits d'option

(8) Développement en collaboration avec Sangamo

(9) Egalement connu sous MEDI8897

(10) Polykystose rénale type dominant

(11) Egalement connu sous BIVV009

(12) Egalement connu sous SAR439152 and MYK461

(\*) Les données relatives à toutes les études publiées sont sur [clinicaltrials.gov](http://clinicaltrials.gov)

(\*\*) En partenariat et/ou en collaboration – Sanofi peut avoir des droits limités ou partagés sur certains de ces produits

## Indications supplémentaires<sup>(\*)</sup>

Phase 1 (Total : 6)	Phase 2 (Total : 16)	Phase 3 (Total : 20)		Enregistrement (Total : 5)	
<b>SAR439459 + cemiplimab<sup>(**)</sup></b> Anti-TGFb mAb + Inhibiteur PD-1 Tumeurs solides avancées	<b>dupilumab<sup>(**)</sup></b> Anticorps monoclonal anti-IL4Rα Oesophagite éosinophilique	<b>venglustat</b> Inhibiteur oral GCS Maladie de Gaucher de type 3	<b>dupilumab<sup>(**)</sup></b> Anticorps monoclonal anti-IL4Rα Asthme 6 - 11 ans	<b>cemiplimab<sup>(**)</sup></b> Inhibiteur PD-1 + chimiothérapies à base de platine Cancer du poumon non à petites cellules - 1 <sup>ère</sup> ligne	<b>dupilumab<sup>(**)</sup></b> Anticorps monoclonal anti-IL4Rα Asthme 12ans+ (U.S./EU)
<b>O</b> <b>cemiplimab<sup>(**)</sup> + REGN3767<sup>(1)</sup></b> Inhibiteur PD-1 + Anticorps monoclonal Anti-LAG-3 Cancers avancés	<b>dupilumab<sup>(**)</sup></b> Anticorps monoclonal anti-IL4Rα Allergie au pollen	<b>venglustat</b> Inhibiteur oral GCS Maladie de Fabry	<b>dupilumab<sup>(**)</sup></b> Anticorps monoclonal anti-IL4Rα Polypose nasale	<b>Aubagio<sup>®</sup></b> teriflunomide Sclérose en plaques récurrente - Pédiatrique	<b>Praluent<sup>®(**)</sup></b> alirocumab Réduction des attaques cardiovasculaires (U.S. <sup>(4)</sup> /EU)
<b>O</b> <b>cemiplimab<sup>(**)</sup> + REGN4659<sup>(1)</sup></b> Inhibiteur PD-1 + Anticorps monoclonal Anti-CTLA-4 Cancer du poumon non à petites cellules	<b>R</b> <b>sarilumab<sup>(**)</sup></b> Anticorps monoclonal anti-IL6R Arthrite juvénile idiopathique polyarticulaire	<b>venglustat</b> Inhibiteur oral GCS Maladie de Parkinson liée à Gaucher	<b>Dupixent<sup>®(**)</sup></b> dupilumab Dermatite atopique 12 – 17 ans	<b>Lemtrada<sup>™</sup></b> alemtuzumab Sclérose en plaques rémittente récurrente - Pédiatrique	<b>VaxiGrip<sup>®</sup> QIV IM</b> Vaccin anti grippal inactivé quadrivalent 6-35 mois
<b>O</b> <b>cemiplimab<sup>(**)</sup> + REGN4018<sup>(1)</sup></b> Inhibiteur PD-1 + Anticorps monoclonal bispécifique Anti-MUC16-CD3 Cancer de l'ovaire	<b>sarilumab<sup>(**)</sup></b> Anticorps monoclonal anti-IL6R Arthrite juvénile systémique	<b>mavacamten<sup>(3)(**)</sup></b> Inhibiteur de la myosine Cardiomyopathie hypertrophique non obstructive	<b>Dupixent<sup>®(**)</sup></b> dupilumab Dermatite atopique 6 – 11 ans	<b>Zynquista<sup>™(**)</sup></b> Inhibiteur oral SGLT-1&2 Aggravation de l'insuffisance cardiaque dans le Diabète	<b>PR5i</b> DTP-HepB-Polio-Hib Vaccin pédiatrique hexavalent (U.S.)
<b>SAR439859</b> SERD + Palbociclib Cancer du sein métastatique	<b>SAR440340<sup>(**)</sup></b> Anticorps monoclonal anti-IL33 BPCO	<b>Rabies VRVg</b> Vaccin contre la rage (cellules VERO)	<b>Dupixent<sup>®(**)</sup></b> dupilumab Dermatite atopique 6 mois - 5 ans	<b>Zynquista<sup>™(**)</sup></b> Inhibiteur oral SGLT-1&2 Diabète de type 2	<b>Fluzone<sup>®</sup> 0,5 mL QIV</b> Vaccin grippal quadrivalent inactivé – 6 mois+
<b>Sutimlimab<sup>(2)</sup></b> Anticorps monoclonal anti Complément C1s Thrombocytopénie Immune	<b>R</b> <b>cemiplimab<sup>(**)</sup></b> Inhibiteur PD-1 Carcinome basocellulaire avancé	<b>Adacel+</b> Vaccin rappel Tdap	<b>cemiplimab<sup>(**)</sup></b> Inhibiteur PD-1 Cancer du poumon non à petites cellules - 1 <sup>ère</sup> ligne	<b>Cerdelga<sup>®</sup></b> eliglustat Maladie de Gaucher Type 1 - Péd	
	<b>isatuximab + cemiplimab<sup>(**)</sup></b> Anticorps monoclonal anti-CD38+ Inhibiteur PD-1 Myélome multiple réfractaire récidivant	<b>Shan 6</b> DTP-HepB-Polio-Hib Vaccin hexavalent pédiatrique	<b>cemiplimab<sup>(**)</sup></b> Inhibiteur PD-1 Cancer de l'utérus - 2 <sup>ème</sup> ligne	<b>Praluent<sup>®(**)</sup></b> alirocumab Hypercholestérolémie - Pédiatrique	
	<b>isatuximab + cemiplimab<sup>(**)</sup></b> Anticorps monoclonal anti-CD38+ Inhibiteur PD-1 Pathologies malignes avancées		<b>cemiplimab<sup>(**)</sup></b> Inhibiteur PD-1 + ipilimumab Cancer du poumon non à petites cellules - 1 <sup>ère</sup> ligne	<b>Fluzone<sup>®</sup> QIV HD</b> Vaccin anti grippal quadrivalent inactivé – Haute dose	
	<b>cemiplimab<sup>(**)</sup></b> Inhibiteur PD-1 Cancer du poumon non à petites cellules - 2 <sup>ème</sup> ligne		<b>isatuximab</b> Anticorps monoclonal anti-CD38 Myélome multiple nouvellement diagnostiqué (IMROZ) - 1 <sup>ère</sup> ligne	<b>Men Quad TT</b> Vaccin méningococcique conjugué ACYW avancé	
			<b>isatuximab</b> Anticorps monoclonal anti-CD38 Myélome multiple réfractaire récidivant (IKEMA) – 1-3 <sup>ème</sup> ligne	<b>Pediatric pentavalent vaccine</b> DTP-Polio-Hib Japon	

(1) Produit Regeneron sur lequel Sanofi a des droits d'option

(2) Également connu sous BIVV009

(3) Également connu sous SAR439152 et MYK461

(4) En attente de l'acceptation par la FDA de l'examen du dossier

(\*) Les données relatives à toutes les études publiées sont sur [clinicaltrials.gov](http://clinicaltrials.gov)

(\*\*) En partenariat ou en collaboration – Sanofi peut avoir des droits limités ou partagés sur certains de ces produits



### 3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2018**

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société Sanofi, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

#### **1. Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes A.1.2 et A.1.3 qui exposent respectivement l'impact de la première application des normes IFRS 15 et IFRS 9.

#### **2. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 31 juillet 2018

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG et Autres

Stéphane Basset

Philippe Vogt

Alexis Hurtrel

## 4 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant en page 51 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

Paris, le 31 juillet 2018

**Olivier Brandicourt**

Directeur Général

